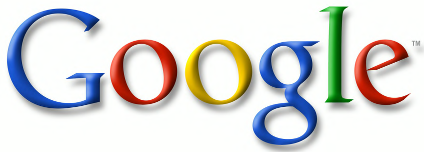
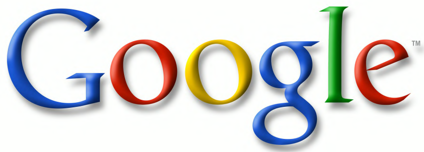
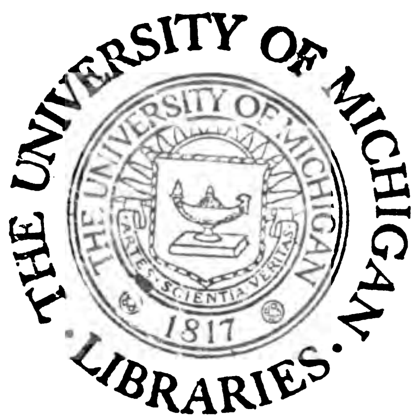





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

Les Opin

de Jacques Bonhomm



Chez Jacques Bon
l'auteur
10 rue Saint-

Les OPINIONS
de Jacques Bonhomme

6532. — Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.

Les Opinions

de

Jacques Bonhomme

Illustrées par son Ami

THOMAS GRAIND'ORGE



à Paris

chez JACQUES BONHOMME, l'Auteur

10, rue Saint-Joseph, 10

—

1902



PRÉSENTATION

JACQUES BONHOMME. — *Vois-tu, Thomas, ça ne peut pas durer!*

THOMAS GRAIND'ORGE. — *C'est aussi mon avis.*

JACQUES. — *Et j'y vais mettre bon ordre!*

THOMAS. — *Tu ne feras pas mal.*

JACQUES. — *Tu ne me crois pas?*

THOMAS. — *Mais si.*

JACQUES. — *Non, tu ne me crois pas!*

THOMAS. — *Si tu veux.*

JACQUES. — *Vois-tu! Et pourquoi ne me crois-tu pas?*

THOMAS. — *Mon pauvre Jacques, parce que tu es trop droit, trop bon, trop confiant.*

JACQUES. — *Dis tout de suite qu'on me fait prendre des vessies pour des lanternes.*

THOMAS. — *Non, mais quand Mazarin disait de toi : « Il chante, donc il paiera, il n'avait pas*

prévu que tu en arriverais un jour à te lamenter et à payer tout de même.

JACQUES. — *Tu as raison. Mais aujourd'hui j'en ai assez! Pendant ces trois dernières années, j'ai fini par voir clair, et maintenant...*

THOMAS. — *Oh! maintenant!*

JACQUES. — *Ne m'interromps pas. Je te disais que depuis trois ans, j'ai beaucoup observé, j'ai reconnu des détails et des dessous qui expliquent bien des choses. Je crois même avoir trouvé les motifs et le but de cette transformation que lentement on nous fait subir et qui nous conduira à la ruine. Tout cela, je l'ai noté...*

THOMAS. — *Alors, mon ami Jacques, publie tes notes, et comme toi et ta famillle vous êtes quelques millions en France, vous n'avez qu'à vouloir pour vous débarrasser de ceux qui vous gênent.*



I

COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE

L'accident du couvreur. — Un axiome de droit romain. — Les effets et la cause. — Partis en présence. — L'*Affaire*. — Dans la coulisse. — Un journal à la cave. — Comment on paie ses dettes. — Il faut des époux assortis. — L'homme bleu. — La Fatalité antique. — Deux portraits de Pichegru. — La tache de lady Macbeth. — Comment on tue son chien. — Le *signe de détresse*. — Les angoisses de M. de Galiffet. — « Les Battus paieront l'amende. »

Quand j'étais enfant, mon grand-père, pour m'amuser, me contait souvent des histoires extraordinaires ; mais il en ressortait une moralité dont j'ai toujours trouvé l'application dans la vie.

Je me rappelle, entre autres, l'accident du couvreur qui m'avait mis un jour la tête en souci.

Ce couvreur était occupé à réparer le toit d'une maison ; à une fenêtre de cette maison, un locataire regardait dans la rue. Par suite d'un faux mouvement, le couvreur glissait du toit dans l'espace :

« Comment cela va-t-il, lui demandait au passage le locataire.

— Pas mal pour le moment, répondait le cou-



Comment ça va?

vreur, mais tout à l'heure, s'il n'y a pas de filet tendu dans la rue, ça n'ira plus du tout. »

J'ai trouvé l'application du conte de mon grand-père :

Nous ressemblons en France à ce couvreur. Si nous ne sommes pas encore dégringolés du

toit, il y a bien quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que cela nous arrive et il est grand temps de mettre un filet dans la rue.

Comment, en moins de trois ans, notre situation s'est-elle transformée à ce point que moi, Jacques Bonhomme, Français de France, je me trouverais, si je voulais suivre ceux qui nous dirigent en ce moment, renier toute ma vie ? Et comment, à la tête de ces gens, s'en trouve-t-il un sur lequel nous comptions tous, et qui mène ce que nos adversaires appellent si agréablement le *chambardement général ?*

Il y a un axiome de droit qui, pour n'être pas toujours juste, est cependant le plus souvent d'une application parfaitement exacte : « Cherche à qui le crime profite, » disaient les Romains. Soyons polis et disons : « Cherchons à qui la chose a pu profiter. »

Si, en sortant le matin dans mon jardin, je trouve la porte de clôture brisée, mon poulailler démoli, mes poules disparues, je sais fort bien que les auteurs du méfait ne sont ni mon voisin, le notaire, ni le boulanger d'à-côté. Ils n'auraient eu aucun intérêt à cela, et seuls des monomanes pourraient faire le mal sans but et sans intérêt.

Mais je me rappelle que des nomades ont campé, les jours derniers, au carrefour le plus

proche, ou qu'on a vu rôder dans le pays un homme de mauvaise mine qui a disparu la veille dans la soirée. Presque toujours le délit viendra de là.

La société française a, depuis trois ans, subi



On a vu rôder un individu...

une transformation extraordinaire ; cela s'est fait malgré nous et contre nous.

Qui avait intérêt à cette transformation ?

Nous sommes un peuple très superficiel : nous nous laissons impressionner par le pre-

mier aspect des choses ; nous nous enthousiasmons ou nous nous indignons de prime saut, nous arrêtant aux effets sans rechercher la cause.

Eh bien ! dans la situation actuelle, je suis persuadé que l'affaire Dreyfus, ou comme on dit actuellement, l'*Affaire* tout court, avec un grand A, n'a été ni la cause, ni l'effet ; elle n'a été qu'un très habile moyen de mise en scène pendant que, dans la coulisse, se tendaient des chausse-trappes où l'on comptait nous faire tomber.

Et pourtant ce fut une mêlée inimaginable où l'on voyait les plus unis de la veille, intimes de cœur ou de sang, en venir presque à des collisions brutales, ou à des ruptures définitives.

Cherchons à qui tout cela devait profiter.

En France, si nous nous subdivisons, par manie, en presque autant de partis différents qu'il y a de sectes protestantes en Angeterre, il n'y a en réalité que deux partis :

Le *Parti du sol* et le *Parti cosmopolite*.

Mais, direz-vous : Et les partis socialiste, collectiviste, révolutionnaire, etc ?

De ces partis, le côté sain est bien plus proche du *Parti du sol* qu'on ne le croit ; quant à l'autre, prêt à toutes les besognes, il est, non pas sans s'en douter du moins pour ses chefs,

l'agent de troubles tout désigné du parti cosmopolite ; ce dernier ne l'en abandonnera pas moins aux risques du moment dès qu'il le jugera à propos, quitte à le remettre en mouvement quand le temps sera venu.

Le *Parti du sol* se compose de tous ceux de France, cultivateurs, commerçants, industriels, travailleurs, rentiers, etc., qui aiment le pays où ils sont nés et où ils vivent.

Le *Parti cosmopolite* ou parti financier est exactement le contraire du précédent : lui ne travaille pas ; il vit sur ceux qui travaillent.

Ses plus grands intérêts sont en France parce que la France est le pays *du bas de laine*, où l'on économise en menant une vie régulière, et où, raison plus puissante encore, la petite épargne se confie le plus facilement à des inconnus pourvu qu'une étourdissante réclame lui présente habilement les choses les plus extraordinaires.

Voilà encore un des traits caractéristiques de notre nature :

Qu'un camelot fasse un déballage sur la place d'un petit pays à grand renfort de tambour, musique et boniment, en un instant toutes les ménagères du village sont accourues ; en un clin d'œil, la marchandise est enlevée.

Le camelot parti, on s'aperçoit que ce que

l'on a acheté est mauvais, étoffe brûlée, chaussures en carton, faïence avec fêlures et défauts,



Le déballage du camelot.

et, qu'en y réfléchissant, chez son voisin et ami, le faïencier, le cordonnier, ou le marchand de

nouveautés, on aurait eu du bon pour pas plus cher.

Cela n'empêchera pas le village de se ruer à nouveau sur l'éventaire du premier colporteur qui reviendra.

Ce qui est vrai de ce village, l'est de toute notre France.

Il n'est pas de pays au monde où la souscription aux émissions financières les plus étranges du parti cosmopolite ait un pareil succès. Dupés, volés, nous revenons toujours aux guichets d'émission avec une nouvelle ardeur.

On comprend dès lors que ce parti, vivant sur la nation française, ait cherché par un coup formidable à abattre le parti du sol qui lentement, avec patience et méthode, s'efforçait de consolider nos institutions, de telle sorte que les financiers dont l'habitat est accidentellement en France, la fortune et les intérêts partout, couraient risque de perdre leur puissance si longtemps indiscutée.

Voilà la cause de la situation actuelle.

Pour la faire naître, il fallait un motif, des moyens et un homme.

On trouva l'affaire Dreyfus.

Les moyens d'action étaient puissants ; le

parti financier, composé en majeure parti d'is-



raélites, fit appel à ses coreligionnaires du monde entier. On vit tel petit district de Silésie où les israélites paraissent les plus pauvres de la terre, fournir à lui seul plus de deux cent mille francs. Un capital formidable fut constitué. M. de Freycinet, le lendemain du jour où il quittait le ministère, déclarait que le cabinet avait la certitude que *trente-cinq millions* étaient venus de l'étranger pour soutenir l'Affaire Dreyfus

Les émissions.

Restait l'homme, le conseiller intime, l'agent

secret qui, dans la coulisse, allait faire manœuvrer tous les acteurs du drame.

M. Reinach était là.

Le jour où M. Joseph Reinach, ami (1) et officier d'ordonnance de M. le général de Galiffet, fut révoqué par le général Billot, alors ministre de la guerre, de son grade de capitaine d'Etat-major à titre territorial (2), il fut l'homme désigné pour l'action ; le jour où ses électeurs de Digne le rejetèrent, il était prêt.

Si le parti cosmopolite n'avait eu que l'argent, il aurait échoué. Jamais il n'eût associé tant d'acteurs de bonne volonté à un noyau de gens tout au moins douteux.

M. Reinach seul pouvait réunir les hommes dont il saurait jouer sans crainte de rebuffade ; il connaissait ceux que des secrets d'argent, de compromissions, ou d'autres secrets encore, mettraient à sa merci.

Bien avant 1899, le ministère de l'Affaire était prêt.

Et enfin, comme dans notre pays plus que

(1) Les Latins appellent un parfait ami, *amicus usque ad crumenam.*

(2) Décret, après avis du Conseil d'enquête, du 25 juin 1898.

dans tout autre, la presse a sur les lecteurs une action puissante, le parti financier s'assura d'une partie de la presse. Avec de l'argent, il



Le ministère de l'affaire était prêt...

eut ceux qui sont à vendre, gens prêts à tout faire, mais, disons-le, qui sont le petit nombre, le très petit nombre.

N'ayant pas assez de journaux, il en créa d'autres.

Parmi ceux déjà existant dont il prit la direction, on vit telle feuille dont l'imprimeur, créancier pour une forte somme, mettons soixante

mille francs, ne pouvait être payé. En désespoir de cause, depuis pas mal de temps, il avait repris pour ses services d'imprimerie, le local occupé par la rédaction et, par pitié dernière, lui avait donné un réduit dans les sous-sols de l'imprimerie, près de la soute à charbon. Du jour au lendemain, le journal, toutes factures payées, remonta triomphalement à ses bureaux de rédaction.

Quant à son levier le plus puissant, le parti cosmopolite savait qu'il ne lui coûterait rien.

Avec de l'argent, il avait eu les quelques-uns qui étaient à vendre ; avec un simple appel au droit et à la justice, il eut gratis une foule de ceux qui pensent, gens de toute droiture, qu'aucun intérêt ne guidait, et dont beaucoup aujourd'hui commencent à reconnaître qu'ils ont peut-être été dupes de leur généreux emballement.

Voilà toute l'Affaire Dreyfus : je n'y reviendrai plus.

Mais, derrière l'Affaire, il y avait comme je l'ai dit, la dislocation et la désorganisation du parti du sol, gardé par l'armée, son appui et sa défense.

Malgré ce premier assaut, l'armée tenait bon : pendant tout le mouvement, il avait fallu faire

appel successivement à cinq ministres de bonne volonté.

Bons et fermes républicains, le général Billot,



Ils s'étaient empressés de s'esquiver.

MM. de Freycinet et Cavaignac, les généraux Mercier et Chanoine, à peine entrés dans la maison, s'étaient empressés de s'esquiver et de disparaître comme des gens que l'on a conduits

dans un lieu où ils n'auraient pas dû mettre les pieds.

Malgré tout, l'armée restait intacte, unie, en dehors des partis, simplement l'armée de la France.

Pour nous abattre, il fallait désorganiser cette armée, et c'est à ce but que, depuis lors, ont tendu les efforts des cosmopolites.

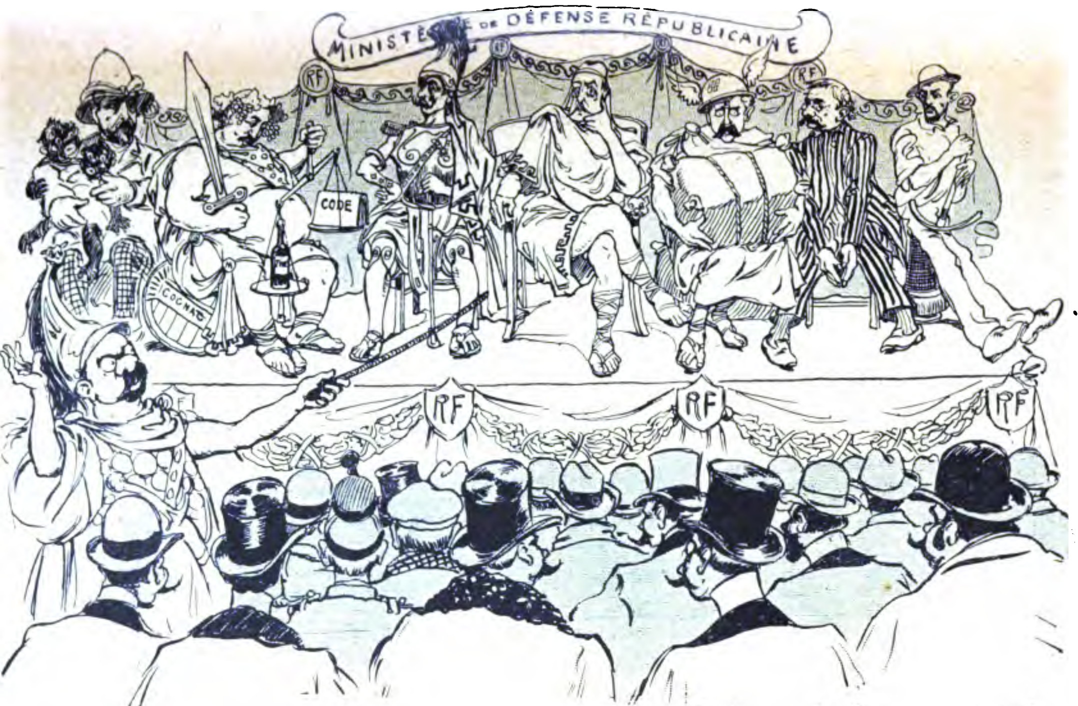
Lorsque, le 23 juin 1899, parut à l'*Officiel*, la liste bigarrée du ministère Waldeck-Rousseau, ce fut un effarement, un ahurissement général.

Réunir sur une même liste, M. Waldeck-Rousseau, adversaire constant jusqu'alors des collectivistes, républicain modéré, M. Millerand, un des chefs des collectivistes, amenant au Cabinet d'extraordinaires recrues, et M. de Galiffet dont l'origine, les relations, les fréquentations, faisaient plutôt un homme de réaction, cela parut si fantaisiste que les plus généreux ne donnaient pas à ce ministère trois mois de vie.

Seul M. Reinach, dans son coin, pensait qu'il devait durer plus longtemps, sachant combien certains secrets peuvent amener de compromissions.

Ce fut l'occasion de dire une fois de plus qu'en France, rien ne dure que le provisoire.

Au reste, du moment où le maître-homme



2

Ce fut un ahurissement général.


Les recrues de M. Millerand.

qu'est M. Waldeck-Rousseau avait dû consentir à constituer un pareil cabinet, ce cabinet devait vivre.

Et cependant réunir M. de Galiffet à M. Millerand paraissait tellement bouffon, que tous les journaux satiriques s'emparaient de l'idée.

Deux facteurs puissants contribuèrent à consolider ce ministère.

Tout d'abord, l'état de la Chambre élue l'année précédente.

Voici l'appréciation qu'en donne une étude publiée à la fin même de 1898 :

« Les élections ont été médiocres, ternes ;
« aucun courant politique...

« Aucune grande idée générale...

« Partout enfin un certain désarroi dans les
« esprits.

« Il est douloureux de constater que la
« France n'a plus d'esprit public (1). »

En second lieu, M. Waldeck- Rousseau, prenant dans son ministère l'un des chefs, alors incontesté, de la très extrême gauche, s'appuyait sur tout un côté de la Chambre, certain que si, par hasard, il avait, comme chef du Gouvernement, à repousser quelque projet trop violent, il regagnerait dans les voix qui se rap-

(1) ANDRÉ DANIEL. *L'Année Politique*, 1898.

prochent du centre, ce qui lui manquerait de sa majorité.

Mais comment M. Waldeck-Rousseau avait-il pu accepter de former ce ministère?

Dans un très amusant roman d'aventures, il y a l'histoire d'un brave commerçant qui, s'étant embarqué sur un bateau à son insu chargé de nègres, est pris par un croiseur et condamné à être pendu comme négrier. Son émotion est si vive qu'il a une attaque de cyanose et devient tout bleu, si bien qu'ayant échappé à la pendaison, il retrouve ses amis qui se refusent absolument à le reconnaître.

M. Waldeck-Rousseau, ayant été condamné par M. Joseph Reinach à être ministre, a tellement changé d'aspect que pas un de nous ne veut le reconnaître.

En 1898, à peine un an avant sa métamorphose, M. Waldeck-Rousseau prononçait quelques discours. (Il en a beaucoup prononcé dans sa vie.)

Dans l'un, il affirmait « l'absolue nécessité « pour les républicains de s'unir pour combat- « tre les collectivistes. »

Dans le second (1), il déclarait — je cite tex-

(1) Inauguration du grand Cercle Républicain, 22 mars 1898.

tuellement — « que la politique devait être *répu-* « *blicaine*, *libérale*, *modérée*, *tolérante.* »

Dans un autre (1), dont les journaux du centre comme *les Débats*, faisaient l'objet d'un premier article sous le titre, *une Politique de Gouvernement* (2), M. Waldeck-Rousseau réclamait « une politique d'apaisement ».

« Il faut, disait-il, un pacte de neutralité; nous « ne nous reconnaissons pas le droit de deman- « der à des Français s'ils sont catholiques, israé- « lites ou protestants, car il n'est pas de gou- « vernement possible en dehors du respect des « droits individuels. »

Il serait superflu de continuer les citations. Toutes les paroles, tous les actes de M. Waldeck-Rousseau jusqu'à la fin de 1898, sont conformes à ces déclarations.

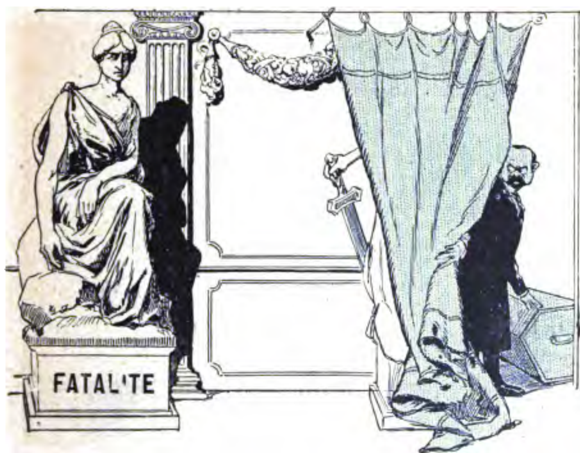
Avant l'Affaire, il avait été notre espoir à tous, sage, pondéré, vigilant, constant dans ses principes. Beaucoup d'entre nous voyaient en lui un futur Président de la République.

Il a fallu ou la Fatalité antique, ou une autre cause, encore inexpliquée, pour renverser à jamais nos espérances.

(1) Discours aux Comités gambettistes des 5e et 13e arrondissements, 21 avril 1898.

(2) *Débats*, samedi 23 avril 1898.

Mais, d'avoir renié ses principes, ses déclarations, ses amis, d'être passé dans le camp ennemi avec armes et bagages, il est resté à



Il a fallu ou la Fatalité ou...

M. Waldeck-Rousseau, une expression de tristesse sur le visage, qui fait peine quand on le regarde s'abandonnant à lui-même et se croyant seul.

C'est un curieux phénomène que l'on remarque souvent. J'ai là sous les yeux deux portraits de Pichegru, l'un après ses victoires à

l'armée du Nord, le second, de l'année de son arrestation et de sa mort. Tous les deux sont du même graveur. Dans le premier, le général regarde en face, l'œil souriant, la figure animée. Dans le second, le masque est inquiet, l'œil est dans le vide, presque atone.

C'est qu'à tous ceux à qui pareilles aventures arrivent, il reste un signe indélébile. Comme lady Macbeth, M. Waldeck-Rousseau a dans la main, une tache que ni le temps, ni l'histoire ne sauraient effacer.

C'est le commencement de « la justice immanente des choses » dont parlait Gambetta qui, lui, n'eût jamais accepté de compromission ou de pacte avec ceux qu'il appelait des « esclaves ivres » et qu'il parlait d'aller chercher dans « leurs repaires ». Car c'était le grand patriote pour qui la France était tout, une et indivisible, suivant l'expression des ancêtres.

Relisez les discours, voyez les actes de M. Waldeck-Rousseau jusqu'à fin de 1898.

Comparez ses actes et ses discours depuis cette époque.

M. Waldeck-Rousseau a renié Gambetta, son maître.

Je reviens à l'objet initial : L'abattement du parti du sol et tout d'abord l'affaiblissement et



La tache de lady Macbeth.

la dislocation de l'armée, gardienne de la France.

L'Affaire Dreyfus l'avait amoindrie, mais ne l'avait pas décapitée. Il avait fallu la merveilleuse vitalité de notre patrie pour résister à d'aussi terribles attaques.

Car le parti cosmopolite n'avait rien ménagé, ni hommes, ni argent, ni action.

Il s'était même assuré l'aide de l'agent le plus puissant qu'il pût trouver en France, la Franc-Maçonnerie.

Déviée de son origine et de son but, préparée et accaparée à son insu de longue main par le parti financier, la plus grande partie de la Franc-Maçonnerie marche à l'assaut des institutions françaises, armée, organisation sociale, propriété, avec une ténacité remarquable ; elle est devenue la cheville ouvrière de l'œuvre de démolition, sans paraître se douter qu'elle n'est pas la tête, mais seulement le bras employé par les fauteurs de l'état actuel.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « Quand on veut se débarrasser de son chien, on le lâche dans la rue et on crie au chien enragé. » Il se trouve toujours un bon naïf qui se dévoue pour le mettre à mort.

La Franc-Maçonnerie me fait actuellement l'effet de cet honnête gobeur.

Si jamais le parti cosmopolite en arrivait à ses fins, ce n'est pas elle qui, au jour du partage, mangerait les marrons qu'elle aurait tirés



Au chien enragé !...

du feu : tout au plus en aurait-elle les épluchures.

Cependant la Franc-Maçonnerie est d'autant plus puissante qu'il y a dans ses statuts, comme dans ceux de certains ordres religieux, des cas prévus où l'adepte doit une obéissance absolue. Quand un Frère .·., dûment qualifié, fait le *signe*

de détresse, tous doivent obéir et l'on a déjà vu deux fois M. Brisson, en pleine tribune fran-



Le *Signe de détresse.*

çaise, faire ce signe pour sauver le ministère Waldeck-Rousseau en péril.

Et tous les affiliés, même ceux dont les convictions étaient contraires, ont dû répondre à son appel, et voter contre leur conscience.

C'était bien la peine de me raconter à moi, Jacques Bonhomme, qu'une des raisons de supprimer les ordres religieux, était que l'homme y fait abandon complet de sa volonté : « *Perinde ac cadaver* », comme disent les Jésuites.

En ce qui me concerne je désire garder toute ma vie mes opinions et mon libre arbitre.

Mais alors, pourquoi la Franc-Maçonnerie reproche-t-elle aux autres ce qu'elle fait elle-même? Eternelle logique quand l'intérêt guide!

Moi qui ne suis d'aucune secte, qui n'ai juré de suivre aucun statut, je n'en trouve pas moins dangereux que M. Brisson ait pu arrêter dans leur vote certains de mes amis dont les opinions me sont connues, et je trouve dans ce « petit Etat dans l'Etat » qu'est la Franc-Maçonnerie, un danger au moins aussi grand que dans les ordres religieux.

L'attaque de l'armée continua donc.

Un jour, on en vint à ce point que M. de Galiffet, quoi qu'il dût arriver, refusa de se solidariser avec les autres, et donna sa démission.

M. Brisson avait, tout prêt, l'homme que ni mauvaise besogne, ni mépris, ni dégoût ne rebuteraient.

Le Frère ∴ André devint ministre de la guerre.

Ce qu'il a fait à ce poste, je le dirai en son lieu; car, après ces notes préliminaires, il va falloir étudier en détail la désorganisation des pouvoirs publics.

Ces détails ne seront pas souvent gais; mais il faut connaître son mal pour pouvoir le guérir.

Et le mal est bien plus profond qu'on ne pourrait le penser.

S'il plaisait à la femme de Sganarelle d'être battue, il ne saurait nous convenir de l'imiter, d'autant plus qu'en mai prochain, ce sont « les Battus qui paieront l'amende. »



II

A L'ŒUVRE

I

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil

A la remorque. — Bannières bleues et drapeaux rouges. — Un tas de champignons. — Pour faire un préfet. — Ah ! que Venise est belle ! — Mon dossier. — Vive l'armée ! — Gendarmes et grévistes. — Un curieux Procureur. — C'était ma mère! — Fouché. — Le Pot-au-lait. — Une loi d'exception. — Adieu vat !

A tout seigneur, tout honneur ! M. Waldeck-Rousseau, nouvelle manière, *modern style* suivant l'expression baroque qui nous est venue je ne sais d'où, M. Waldeck-Rousseau, dis-je, a droit à la première place quoique, souvent, il ne la tienne guère. Non pas qu'il soit à ce moment-là occupé à goûter les plaisirs d'une croisière sur le yacht d'un ami.

C'est lorsqu'il est à Paris, à son ministère de l'Intérieur, que, parfois, il ne peut diriger le Cabinet.

Si je ne craignais d'être irrespectueux pour le Président du Conseil, je le comparerais volontiers à un conducteur de bœufs qui,



L'animal s'emporte..

tenant à la corde le bœuf de tête, aurait passé cette corde à son poignet. L'animal s'emporte, le troupeau va tout de go, et le conducteur est entraîné sans avoir le temps de couper la corde.

Si la bande se jette à l'eau, le conducteur y passe.

D'ailleurs, M. Waldeck-Rousseau voulût-il couper la corde, qu'il en serait empêché par ceux qui l'ont mis là, et par ceux qui le guettent.

Il ne faut pas oublier les origines de son ministère : il a été choisi, désigné sans pouvoir refuser.

Président, il doit obéir à ses associés, on ne l'a pas chargé de se faire suivre, il doit suivre lui-même.

Il est attelé à une tâche dont il n'a pas élaboré le programme.

Cela ne va pas sans rancœur et sans résistance. Souvent il voudrait reculer au lieu d'avancer, s'échapper par la coulisse, se cacher derrière un portant.

Il jette un coup d'œil à droite, un à gauche : Personne, il va pouvoir partir, pouvoir respirer.

Vain espoir !

Dans les coulisses, M. Reinach, son protecteur, le guette avec une persistance de Peau-rouge, du côté cour. — Du côté jardin, l'*homme au signe de détresse*, l'assembleur de majorités, M. Henri Brisson, se dresse comme la statue du Commandeur.

Ces deux hommes le tiennent : il est leur chose. Qu'il prenne, s'il le veut, des airs de matamore. Ils sont fixés et savent à quoi s'en tenir.

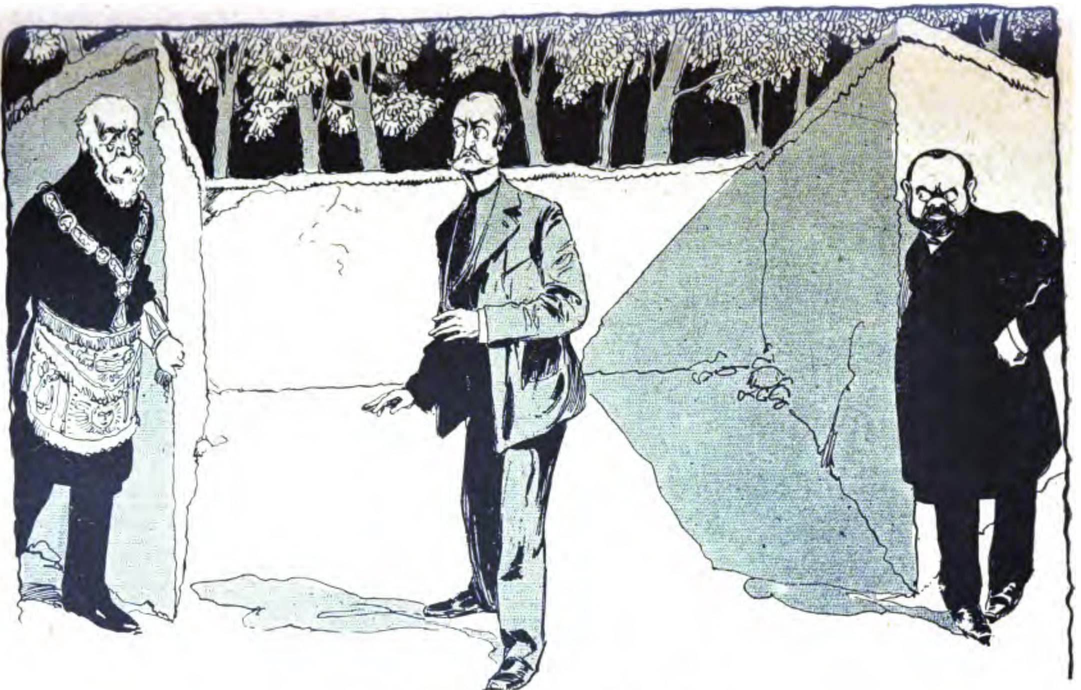
Au commencement de son ministère, cela lui a semblé dur.

Lui, l'un des plus remarquables orateurs de notre époque, ne parlait plus. Les mots lui restaient au gosier.

Peu à peu, grâce au merveilleux scepticisme dont il est doué, il a repris son aplomb, et il vous fait un discours parfaitement socialiste, il défend des théories hors de toute morale possible, ou même s'en prenant à l'armée, traite à la tribune de félon un de nos meilleurs officiers, comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie.

Car il doit, comme Président du Conseil, défendre à chaque instant un ministre en danger. Et c'est une vraie curiosité de lui voir soutenir qu'il n'y a rien d'extraordinaire à trouver un ministre de la Justice marchand d'eau-de-vie, ou que les drapeaux rouges qui ont défilé, place de la Nation, devant le gouvernement étaient des drapeaux rouges, sans être des drapeaux rouges.

Sans doute l'étoffe était rouge, mais il faut distinguer : Il y avait des inscriptions ; alors ces drapeaux n'étaient plus que des bannières de sociétés, et du moment où une société peut avoir une bannière bleue ou violette, pourquoi n'en aurait-elle pas une rouge ?



Pas moyen de s échapper

Voyez comme c'est simple :

Le drapeau devient bannière ; il est rouge, c'est comme s'il était bleu, et si on a cru lire sur l'inscription *Comité révolutionnaire international*, ou *Vive la Révolution sociale !* ce doit être une erreur ; ne pense-t-on pas qu'il y avait écrit : *Fanfare municipale* ou *Société de secours mutuels ?*

Ce n'est pas plus difficile que cela !

Vous croyez peut-être que la Chambre refusa de prendre pour argent comptant les explications embarrassées du Président du Conseil ?

Erreur ! elle se tint pour satisfaite, et vota l'ordre du jour pur et simple que lui demandait le gouvernement.

Néanmoins, tout n'allait pas seul à ce moment-là.

Quelques jours auparavant, M. Millerand, qui représentait comme je l'ai dit l'élément socialiste, avait dû, prenant position pour son parti, aller à Lille faire de la propagande collectiviste.

Ce fut l'occasion pour M. Eugène Motte, député de Roubaix, dont je dirai plus loin l'admirable énergie, de poser une question à M. Waldeck-Rousseau qui — voyez comment cela se trouve — alors qu'il n'était que républicain, *en 1898* (nous sommes en 1899), était venu à Roubaix, combattre les collectivistes.

Avez-vous vu un chat qui a commis quelque... irrégularité et à qui l'on met le nez... ; je m'arrête, j'allais manquer de respect à M. le Président du Conseil.



Avez-vous vu un chat?

M. Waldeck-Rousseau fit la grimace, gêné tout d'abord, puis se contenta de répondre que, depuis les élections de 1898... il s'était produit des évènements... qui avaient obligé le gouvernement à grouper *tous* les républicains... Ceux-ci..., les difficultés une fois disparues..., reprendraient chacun leur programme.

Mais alors, M. Motte, dont il avait défendu l'élection, n'était pas républicain ! Ni lui, ni toute la gauche progressiste, ni le centre gauche, ni tous ceux qui jusqu'alors avaient formé les Cabinets du gouvernement !



Les drapeaux rouges défilant devant le gouvernement.

Nous n'étions donc en république que depuis le 20 avril 1899 !

Et M. Waldeck-Rousseau ajoutait, qu'il y avait un péril plus imminent que le péril social, c'était le péril contre-révolutionnaire.

J'avoue que je ne m'en serais pas douté. Si, partout ailleurs que dans le petit cénacle dont M. Reinach est l'agent fidèle, on eût dit qu'il y avait un péril contre-révolutionnaire, cela eût paru une mauvaise plaisanterie.

Car enfin, de mai 1898 à juin 1899, cela ne fait qu'un an et M. Waldeck-Rousseau, jusqu'alors si perspicace, si enclin à la recherche, ne s'était jamais aperçu dans sa longue carrière politique de ce formidable danger.

A l'automne, à la campagne, vous êtes tout étonné de trouver un gros tas de champignons dans l'herbe, à un endroit où il n'y avait rien la veille. Il faut croire que la contre-révolution est comme les champignons, et qu'elle avait poussé dans une nuit.

Mais M. Waldeck-Rousseau n'était pas au bout de ses peines.

Il lui fallait mettre ses actes d'accord avec ses paroles.

Les affaires de la Haute-Cour, où MM. Déroulède et Marcel Habert, André Buffet et de Lur-

Saluces furent condamnés au bannissement, lui fournirent un très spécieux argument à l'appui de sa thèse.

Au fond, de ce procès, rien ne ressortit, sinon le besoin qu'avait le gouvernement de créer une agitation à côté, et de fournir aux hésitants de la Chambre un semblant de raison pour suivre docilement le pouvoir.

C'est par ces moyens et quelques autres du même genre, que M. Waldeck-Rousseau, patiemment, est arrivé à constituer sa *Chambre introuvable.*

Et dire que M. Waldeck-Rousseau, comme le lui a un jour rappelé M. Ribot, avait affirmé, pas bien longtemps auparavant, « *qu'un gouver-* « *nement qui vivrait grâce à la longanimité des* « *socialistes, ne serait pas un gouvernement* « *digne de ce nom !*

Quoiqu'il en soit, M. Waldeck-Rousseau était, et a été depuis constamment obligé de hurler avec les loups, et lorsque je parlerai de chacun des ministères, je suis sûr de le retrouver, toujours à la défense de son Cabinet hétérogène.

En prenant le pouvoir, il avait choisi le ministère de l'Intérieur auquel il a ajouté celui des Cultes, qui voyage de la Justice à l'Intérieur, et même ailleurs, sans demeure fixe.

Voyons M. Waldeck-Rousseau à l'œuvre dans ces deux spécialités.



Culture ministérielle.

Ayant à défendre la République qui n'était pas attaquée, il avait à constituer l'armée chargée de cette défense, puisque celle qui avait servi sous les ministères Méline, de Freyci-

net, Dupuy, était, dans sa grande majorité, suspecte de favoriser la contre-révolution.

Préfets, sous-préfets, commissaires de police, auxquels viendraient s'adjoindre les nouvelles recrues du ministre de la Justice, procureurs et substituts, devaient être prêts à tout, et ne pas laisser place au moindre soupçon.

Et alors on décima la légion ; tous ceux qu'avaient noté d'un trait rouge les hommes de l'Affaire, disparurent ou furent mis en disgrâce.

J'ai vu déjà quelques gouvernements se succéder, jamais je n'ai rencontré dans les représentants du pouvoir, à tous les étages de la hiérarchie, un esprit sectaire aussi féroce, aussi despotique, aussi néfaste.

L'âme de M. Brisson semble animer toute cette cohorte de tyranneaux.

J'avais toujours compris un préfet, comme un fonctionnaire chargé de gérer son département en bon père de famille, sans ostracisme comme sans faiblesse, mais demandant à ses administrés d'être Français et non d'être les adorateurs du pouvoir qui se lève, puisqu'en France nous changeons de ministres plus souvent qu'Isabelle de Castille ne changeait de chemise.

Le préfet idéal serait celui qu'on pourrait conserver à la tête d'un département, pendant

huit ou dix ans; on lui donnerait de l'avancement sur place; il visiterait au moins une fois l'an et toutes les communes et tous les maires; on ne lui ferait pas plus reproche de dîner un jour au château, que de déjeuner le lendemain avec le maire socialiste du chef-lieu voisin. Il connaîtrait, *par lui-même*, les besoins des moindres coins de son département et petit à petit pourrait y subvenir. Je vous réponds que ce préfet, du moment où la République ne serait pas en cause, ferait aimer le gouvernement; qu'il fût un peu plus à droite ou un peu plus à gauche, cela n'aurait aucune importance.

Mais me voilà parti dans le rêve; ce n'est point de ces préfets-là que nous a gratifiés M. Waldeck-Rousseau.

Voici actuellement la manière de procéder. Si le fonctionnaire ne se déplace pas, il agit :

Un de nos confrères de la Haute-Vienne a pu prendre une photographie du document suivant:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet de la Haute-Vienne

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Demandés à M. . . . .

Monsieur,

Je vous serais très obligé de vouloir bien me fournir, le plus tôt qu'il vous sera possible, sur M....... les renseignements confidentiels suivants :

Nom et prénoms. — Lieu de naissance. Que sait-on de ses ascendants?

Où a-t-il été élevé? — Dans quels établissements scolaires? — Est-il marié? Nom de famille et lieu de naissance de son épouse. — Quels parents ou alliés a-t-il dans le département? — Y a-t-il quelque chose de particulier à signaler relativement à son épouse ou aux autres membres de sa famille au point de vue privé, politique ou religieux? A-t-il des enfants? Combien? leur âge?

Où ses enfants sont-ils? Où ont-ils été élevés? — A-t-il occupé une ou plusieurs fonctions électives ou autres? — Quelle est sa conduite privée? — Quelle est sa situation de fortune? — Est-il propriétaire foncier? Dans quels départements et communes sont situées ses propriétés et quelle en est la valeur ?

Quelle est son attitude politique? — Exerce-t-il une influence dans son milieu? — Sur ses subordonnés? — Ou sur la population?

Dans quelles occasions a-t-il manifesté nettement ses sentiments républicains?

Veuillez agréer, etc.

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE.

Ainsi nous voilà, vous et moi, tout le monde, soumis aux fiches préfectorales.

Avec ce service de renseignements, on aura sous les yeux toutes les fois qu'on en aura besoin à la Préfecture, non seulement votre état civil — ce qui n'est que juste, mais votre état moral, ce qui me paraît être un peu en dehors de la *Déclaration des Droits de l'homme.*

Et encore ce ne seront pas vos opinions que

l'on connaîtra là-bas chez le préfet, ce seront les opinions que vous prêtera l'agent secret chargé des réponses.

Si vous êtes bien dans ses papiers, tant mieux pour vous. Mais si le contraire arrive, tant pis. Vous serez classé, catalogué comme un



Les notes chez le préfet.

homme mal pensant, et dangereux pour le gouvernement.

Notez encore que vous ignorez l'agent chargé de ce rapport. Il est là près de vous, peut-être lui avez-vous serré la main, bonne affaire — ou l'avez-vous quelque jour envoyé promener — mauvaise affaire !

Car, cet inconnu est près de vous, et comme au pays des doges la gueule de lion de Saint-Marc recevait les délations, chez le préfet, l'armoire aux dossiers s'emplit, s'emplit toujours.

4

Ce serait peut-être le moment de chanter, comme dans Haydée :

Ah! que Venise est belle!...

Mais je ne veux pas continuer à prendre la chose en plaisanterie; il n'y à vraiment pas de quoi rire.

Nous pouvons avoir à formuler quelque très juste réclamation, à adresser une utile demande et si notre fiche est mauvaise à la Préfecture, nous sommes flambés.



Ah! que Venise est belle!

Eh bien, M. Waldeck-Rousseau, interpellé au sujet de cette circulaire a répondu que le préfet qui en était l'auteur, représentait le préfet modèle.

Nous sommes donc en droit de conclure de l'unité à la pluralité et de prendre garde à nous.

Croyez-moi, lorsque vous sortirez dans la rue, ou même, vous irez au café, faites toujours comme à Venise.

« Chantez-y, mais n'y parlez pas »

Surveillés eux-mêmes, stimulés, actionnés, les préfets redoublent de zèle.

Tout dernièrement l'un d'eux *en a eu une bien bonne*, comme disait à l'ancien *Figaro*, le vrai, — son fondateur M. de Villemessant.

Aux fêtes de gymnastique de la Ricamarie, le préfet et le maire, par une pluie battante, se trouvaient sous le vestibule de la mairie.

Le préfet s'adressa au maire et lui dit vertement :

« Je m'étonne, Monsieur le maire, que, dans « une ville républicaine comme la Ricamarie, « on n'ait entendu aujourd'hui, sur mon pas- « sage et celui des généraux, presque que des « cris de « vive l'armée ! » plutôt que des cris « de « vive la République ! »

Celui-là est un grotesque à moins qu'on ne fasse décider par les tribunaux que le cri de : vive l'armée ! est une injure au général André, membre du gouvernement, et alors les commissaires de police auront mission de cueillir c'

d'emmener au poste tous ceux qui, en public, manifesteront leur sympathie au passage d'un régiment.

Tout cela nous mènera loin ! Jamais la crimi-



Vive l'armée!

nalité n'a été aussi grande en France; la sécurité publique est à ce point menacée que des députés socialistes, comme M. Berteaux, poussent un cri d'alarme; les routes ne sont pas sûres; on ne peut laisser sa maison seule sans courir neuf chances sur dix de la trouver cambriolée au retour.

Et comment en serait-il autrement ? Les gendarmes ne sont pas soutenus.

Dans les grèves, ils ne doivent plus, impartialement, maintenir l'ordre et la liberté du travail. Ils doivent agir de telle façon, que pas un gréviste n'ait à craindre de riposte, même



« Ne ripostez pas ! »

si la force publique est repoussée à coups de pavés ou avec des balles de revolver.

N'at-on pas vu sous la pression des collectivistes et de M. Millerand, le Cabinet ordonner des poursuites contre des gendarmes qui avaient résisté aux perturbateurs, et voilà ces braves gens en conseil de guerre.

Ils ont été acquittés, c'est vrai; mais ils auront eu, outre l'ennui de ce procès, leurs notes au ministère de la Guerre, et alors, si le général

André nous reste, adieu l'avancement, adieu la médaille militaire, au moment de la retraite !



Au conseil de guerre.

Un Procureur de la République fait mieux encore pour les encourager.

Quand je dis *un* Procureur, c'est bien *un* que j'entends dire.

Je ne veux pas renouveler l'histoire du farceur qui avait fait insérer dans le journal de sa localité, que si l'épicier qui lui avait fourni la veille du sucre en poudre avec de la farine dedans, ne lui envoyait pas immédiatement, cinq kilos de sucre, il publierait son nom.

Cette anecdote court les rues; vous savez la conclusion : Comme il y avait cinq épiciers dans le pays, il avait reçu vingt-cinq kilos de sucre. Tous s'étaient reconnus.

Non, il est possible que d'autres procureurs de la République se reconnaissent au fait que je vais citer, mais je pourrais dire le nom de

l'homme qui représente la *vindicte publique* de la manière suivante.

Lorsque des gendarmes d'une des brigades de l'arrondissement amènent à son parquet quelque vagabond rencontré sous une meule, au coin d'un bois, sans papiers, sans domicile, sans moyens d'existence, il dit aux gendarmes :

« Je vous ai déjà recommandé de ne pas



Procureur et vagabond.

m'amener ces gens-là. Nous avons bien assez à faire sans eux. »

Et au vagabond :

« Tenez voilà quarante sous, allez-vous-en de suite jusqu'à tel endroit (un endroit hors de son arrondissement) et ne remettez pas les pieds dans mon arrondissement. »

Si le Procureur de l'arrondissement voisin fait comme celui-ci, cela doit expliquer à M. Berteaux la sécurité générale du pays.

Car, je le répète, l'histoire n'est pas inventée. Elle est vraie de tous points.

Voilà la sécurité publique sous l'administration vigilante de M. Waldeck-Rousseau.

Les Procureurs de la République sont bien trop occupés à servir les intérêts politiques du gouvernement pour avoir le temps de penser à autre chose.

Au surplus, M. Waldeck-Rousseau, sûr de l'approbation de sa majorité radicale et collectiviste, défend très crânement ceux qui le servent ou veulent le servir.

Vous rappelez-vous dans « *Vingt ans après* », de Dumas, la condamnation de milady. Lorsque Mordaunt, son fils, à qui l'on détaille toutes les horreurs, tous les crimes que cette femme a commis, n'a qu'une seule réponse :

...C'était ma mère !...

Pour les siens, M. Waldeck-Rousseau est un vrai fils de milady !

Tout ce qu'ils ont fait, il l'excuse, il le couvre!

Préfets commettant des abus de pouvoir, maires qui ne respectent pas les budgets des communes, commissaires de police faisant des perquisitions illégales, tous, s'ils sont ses hommes, sont sûrs de son appui.

Mais que des républicains de la veille, des républicains de toujours, n'approuvent pas les

agissements de celui que l'Affaire et Reinach ont mis à la tête du gouvernement, ils seront



C'était ma mère!

destitués sans un motif allégué contre eux, sans explication, sans même en être avisés autrement que par la nomination de leur successeur.

Décidément Fouché n'était qu'un pygmée auprès du colossal ministre actuel de l'Intérieur, et comme on reconnaît, par comparaison les réputations surfaites.

La nouvelle conduite que M. Waldeck-Rousseau veut tenir ou qu'on lui fait tenir, est tout à fait ce qui convient aux radicaux, qui ne sont

pas fâchés de jouer aux Jacobins dont ils n'ont ni l'énergie, ni le courage, ni surtout l'amour de la patrie.

Cela ne leur a pas été désagréable de mon-



Fouché-Pygmée et Waldeck-Titan.

trer qu'au moment où l'on disait, il y a trois ans, que le parti radical n'existait plus, ils étaient encore quelque chose.

Oh ! bien peu de chose ! car ils font nombre tout simplement et comme je l'ai dit en commençant, ils ne sont que les ouvriers volontaires — ou même pour quelques-uns, mercenaires, — d'une mauvaise besogne.

Le plus curieux côté de ce petit tableau, c'est l'attitude des collectivistes qui soutiennent le Cabinet : ils sont en joie autant et plus qu'aux petits festivals où M. Jaurès chante la *Carmagnole*.

C'est assez naturel : ils ont été tant de fois empoignés par les gendarmes, qu'ils ne sont pas fâchés de faire savoir à ceux-ci que c'est à leur tour d'être les maîtres.

Et puis, il y a pour eux une autre perspective non moins agréable : le socialiste d'état ou collectiviste ayant pour théorie que tout sera à tous, et sera géré par l'Etat, — se voit déjà gérant de toute la chose publique.

Pensez-y donc : les propriétés, les usines, les magasins, la fortune publique, étant à l'Etat, chacun rétribué suivant une proportion à établir, et eux étant les répartiteurs !...

Oh alors ! les bourgeois n'auront qu'à bien se tenir ! Actuellement tous ces excellents collectivistes de combat ne travaillent pas, mais n'en sont pas encore venus à faire travailler les autres, en continuant à ne rien faire.

Ce sera un beau jour, quand drapeaux rouges déployés, — on aura même enlevé les inscriptions, — ils pourront s'installer en maîtres dans la maison.

Ils se figurent déjà sous l'égide de M. Waldeck-Rousseau, que c'est arrivé !

Mais le mois de mai approche :

Adieu veau, vache, cochon, couvée!

. . . .

Le récit en fable en fut fait
On l'appela le pot-au-lait.



Perrette et le pot au lait.

Avant de passer aux lieutenants de M. Waldeck-Rousseau, il me faut dire quelques mots de la question des cultes en France et de la loi dite « sur les associations ».

Je suis sans doute très arriéré, car je n'ai jamais compris la liberté que sous cette formule : « l'indépendance complète de l'individu si elle « ne contrarie pas la liberté des autres ».

Quant à donner à la *libre-pensée* ce sens qu'on est obligé de déclarer ne croire à rien, c'est pour moi une formule au lieu d'un dogme, ou pour mieux dire, sortir d'une église pour entrer dans l'autre.

C'était du reste l'opinion de Voltaire qui, chacun le sait, avait au moins autant d'esprit et de bon sens à lui seul, que tous les doctrinaires de la rue Cadet.

Cette déclaration faite, — et elle est l'expression de ma pensée, — je reconnais volontiers que lorsqu'une association quelle qu'elle soit peut devenir « un Etat dans l'Etat » comme je l'ai dit en commençant ces notes, elle est un danger et l'Etat a le droit et le devoir d'aviser, à cette condition que *la loi soit égale pour tous* et qu'il n'y ait ni partialité, ni injustice.

Mais la loi sur les associations était dans l'idée de ceux qui l'avaient inspirée à M. Waldeck-Rousseau, un moyen d'action presque aussi puissant que l'Affaire.

Comme ils nous connaissaient peu !

Ils comptaient que nous allions nous enthousiasmer. Pensez donc : ils avaient mis les jésuites à la porte !

Dites-moi, lecteurs, vous ou moi, nous sommes-nous enflammés sur cette question ?

Le ministère retarde de cent quarante ans, il

nous a servi là une histoire de sous Louis XV.

A cette époque, comme nous n'étions rien, et que la Révolution ne nous avait pas encore déclarés tous égaux, rien de plus naturel que de s'attaquer à tout ce qui était ou paraissait être un privilège. Aujourd'hui nous nous soucions de ces histoires du temps passé comme un poisson d'une pomme.

Quand je dis nous, j'entends l'*immense majorité des Français.*

Aussi les pétards *associationiques* ont-ils fait long feu et la gent officielle en a été pour ses frais de feu d'artifice.

Décidément M. Waldeck-Rousseau baisse !

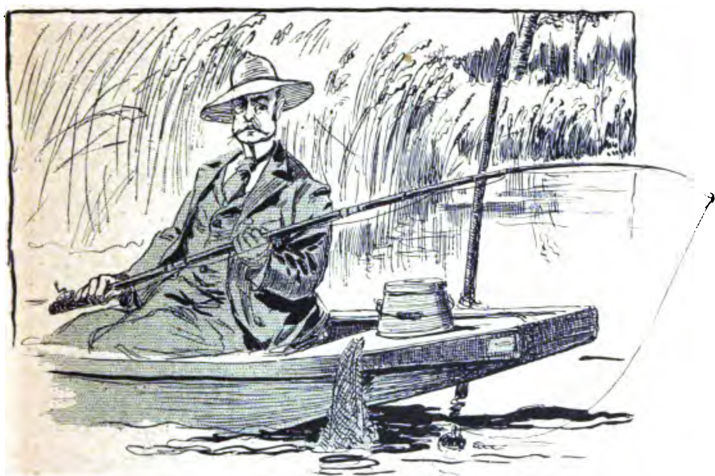
En pensant à lui, je me remémore le vers connu :

Tircis, il faut songer à faire la retraite

Nous demandions à M. Waldeck-Rousseau une juste répartition d'impôts, des économies faciles sur des gaspillages certains, des règlements qui auraient assuré le développement de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce, l'armée respectée, l'union au dedans, la force au dehors.

Prenez le rebours de tout cela, vous aurez la situation actuelle.

Et vous savez que j'écris ici la vérité. Vous le savez parce que vous souffrez vous-même de cet état de choses. De votre côté interrogez dix,



Loisirs de l'été prochain.

vingt, cent personnes que vous connaissez : tous vous feront la même réponse.

C'est pour que cela change, que j'écris.

Lorsque le Tircis du ministère sera rendu à sa pêche à la ligne ou à ses croisières sur les yachts de milliardaires, je lui souhaite de vo-

guer, sans remords, en se reposant de la peine qu'il aura prise à machiner notre ruine.

Car jamais homme n'aura fait en moins de temps plus de mal à la France.



Pendant la fermeture de la pêche.

Il me reste à passer en revue les hommes qui l'ont accompagné et aidé dans cette œuvre.

II

Au Ministère de la Guerre

Au temple de la rue Cadet. — Excuses au lecteur. — Vive l'Empereur ! — Changeant son fusil d'épaule. — Loi et décret. — Démolissons. — *Marseillaise* et *Carmagnole*. — Généraux espagnols. — Chez les Frères. — La tache originelle. — Anciens élèves des Jésuites : Waldeck-Rousseau, Caillaux, Monis. — Quelques couplets. — M. Cavard. — Les généraux Jamont, Delanne et Deloye. — Un grotesque. — Les *Pieds-devant*. — André musicien. — Une prophétie de M. Waldeck-Rousseau. — Conclusion.

Me voici arrivé au Ministre de la Guerre, le Frère .·. Louis André, général de division.

Dans un Ministre de la Guerre quand il est général, il y a deux hommes, le soldat et l'homme politique.

Comme soldat, je vois très bien le Frère .·. André en musicien composant une nouvelle *Marseillaise*.

Comme homme politique, il est un des ouvriers de la dernière heure sous la voûte d'azur du temple de la rue Cadet, et comme « les derniers doivent être les premiers », on l'a placé de suite en vedette.

Mon arrière grand-père à moi, Jacques Bonhomme, était comme chacun sait, un homme d'action: il avait pris la Bastille et s'était fait tuer comme volontaire à l'armée du Rhin, en défendant le sol de la France.



André musicien.

Je n'ai pas l'esprit ardent de mon ancêtre, mais il m'est resté de lui l'amour de la patrie. Si calme que je sois, réfléchissant et pesant

mes paroles, il me vient, quand on attaque mon pays, des colères et des indignations qui me font parler quelquefois plus vivement que je ne devrais.

Je prie donc mes lecteurs et amis de m'excuser si, au sujet du général André, je me laisse parfois aller à des mots qui, pour rendre mieux ma pensée, ne seront pas toujours de bonne société.

Sous l'empire, le lieutenant André, pour bien marquer ses opinions et ses préférences, avait, dans toutes les réunions, crié à étourdir les au-



Vive l'Empereur!

tres: « Vive l'empereur », et, comme pour entrer à la garde impériale, il fallait adresser une demande par lettre, il écrivit cette demande.

C'était alors un beau jeune homme plein d'avenir, déjà pratique et sachant que si, au loin il y a des coups à recevoir, près du pouvoir on a toujours chance d'attraper quelque bonne aubaine.

Le même homme qui criait : Vive l'Empereur, qui, sous le seize-mai allait à la messe, a suivi régulièrement les fluctuations du pouvoir, et M. Brisson l'a trouvé, cire malléable, se façonnant au gré des puissants du jour, prêt à toutes les besognes.

Nous allons le voir à l'œuvre de démolition.

Mais me direz-vous, qu'a-t-il pu démolir ? il y avait des lois, et s'il les a fait abroger par les Chambres et remplacer par d'autres, il a transformé, mais il n'a pas démoli.

Si ce n'était que cela, il n'y aurait qu'à regretter ces changements, il a fait mieux.

Nous avons en France un ordre immuable en législation, ordre qu'on ne peut changer sans violer la Constitution.

Une loi est, comme vous le savez, un règlement d'ordre public voté successivement par la Chambre et le Sénat et promulgué par le Président de la République.

Un décret est une application d'une loi, ou un règlement d'intérêt général non prévu par une loi, que peut prendre le pouvoir exécutif, à cette

condition que ce décret ne soit pas contraire à une loi non abrogée.

Je prends une comparaison :

Un préfet peut destituer un garde-champêtre.



Préfet et Garde-Champêtre.

Un garde-champêtre ne peut pas destituer un préfet.

Une loi peut abroger, c'est-à-dire détruire, un décret.

Un décret ne peut pas abroger une loi.

Quiconque, abusant de ce qu'il est au pouvoir, rend et met à exécution un décret contraire à une loi non abrogée, commet une forfaiture et devrait être mis en accusation.

Peu importe qu'une Chambre complaisante l'approuve et que la *Chambre introuvable* de M. Waldeck-Rousseau ait refusé de reconnaître la forfaiture de M. André.

Le droit est imprescriptible.

Grâce aux lois protectrices de l'armée, on ne

pouvait détruire notre organisation militaire, qu'en les violant ouvertement.

C'est ce qu'a fait le général André. Prenons une comparaison: vous avez construit un mur pour protéger votre propriété ; des bandits, sûrs de leur force et de l'impunité ont démoli le mur, mis tout au pillage; et vous avez dû assister impuissant à leur œuvre de destruction.

Tous les ministres de la guerre qui ont précédé le ministre dit *de Défense républicaine*,



alors qu'il détruit tout, ces ministres qui s'appelaient les généraux Campenon, Farre, Thibaudin, Billot, etc., et MM. de Freycinet, Cavaignac et Krantz étaient bons et fermes républicains.

Pendant leurs ministères, ils avaient tous travaillé au même programme de réorganisation.

En quelques traits de plume, *illégalement*



Rentrez!

MM. de Galiffet et André ont tout démoli.

L'avancement des officiers, réglé par les ordonnances de 1832 et 1838 et la loi du 5 janvier 1872, est maintenant au bon plaisir du ministre.

La politique a remplacé la discipline.

La délation, a fait place à la droiture et au silence.

Et, comme chant national, *la Marseillaise* est remplacée par *la Carmagnole!*

J'entends d'ici quelque lecteur se dire :

« Jacques Bonhomme exagère; il est monté, la moindre taupinée lui paraît une colline! »



Jacques Bonhonme exagère.

Non, mon cher voisin, je voudrais bien avoir tort, mais je n'exagère rien.

Laissez-moi vous conter quelques faits et vous jugerez vous-même.

J'ai dit que la politique a remplacé la discipline. En voulez-vous des preuves ?

Le Frère.:. André, par une circulaire, a décidé d'interdire l'entrée des casernes et des cercles militaires aux journaux qui ne seraient pas de son parti. Il a fallu dès lors qu'il signalât quels journaux on pourrait lire et recevoir.

Or, tous les journaux qu'il recommande attaquent chaque jour l'armée, et tous ceux qu'il interdit la défendent.

Voilà, n'est-ce pas, une étrange anomalie.

Pendant ce temps, des généraux, MM. Dessirier et Pédoya, tout comme s'ils étaient Espagnols, font des discours politiques à bouche que veux-tu, alors qu'ils devraient se rappeler que l'armée est la *grande Muette* et qu'un soldat n'a qu'une règle qui les contient toutes, la discipline.

Nous-mêmes, nous avons des enfants sous les drapeaux ; s'ils ne partagent pas les opinions politiques de leurs chefs, devons-nous accepter que ces généraux fassent des discours où l'on prêche des idées absolument opposées à nos propres sentiments et à ceux de nos fils ?

La haine des institutions actuelles en est arrivée à ce point que le général André a décidé que ceux qui auront été à l'école chez les Frè-

res, ne pourront plus avoir de bourses ni à Saint-Cyr, ni à l'école Polytechnique.

Pourtant il n'a pas osé cette fois prendre de décision immédiate, car la loi a donné aux conseils municipaux seuls le droit de statuer sur les demandes de bourses faites pour leurs enfants, par les parents qui habitent la commune.

Au reste rien de plus juste : nous nous connaissons entre nous et nous savons fort bien à qui nous accordons l'aide qui nous est demandée et ceux qui en ont vraiment besoin.

Dorénavant tout cela sera changé. M. André a déposé son projet de loi tendant à exclure du bénéfice des bourses dans les Ecoles militaires les anciens élèves des congréganistes.

Mais alors, et les enfants qui sont dans un pays où il n'y a qu'une école de Frères ? Cela existe encore. Comment feront-ils ?

Enfin, comme le lui a dit M. de Montebello qui pourtant est un bon républicain, « de quel « droit peut-on punir des irresponsables et frap- « per d'un péché originel des jeunes gens qui « n'étaient pas libres de choisir l'école qui les « a élevés ? »

Et s'il nous plaît d'envoyer nos fils à une école plutôt qu'à une autre, de quel droit veut-on nous en empêcher ?

Je ne dis pas cela pour moi ; mon fils va à

l'école de la commune et son instituteur est un brave homme qui me convient beaucoup.

Mais enfin je ne vois pas pourquoi, si je voulais le mettre chez les Frères, cet enfant se trouverait, de ce fait même, en condition d'infériorité vis-à-vis de ses camarades ?



Des élèves qui ont mal tourné :

C'est vraiment bête au delà de toute expression, surtout quand on pense qu'à la Chambre, on a pu crier aux ministres qui n'ont pas protesté et qui se sont contentés de paraître indifférents,

« Que *MM. Caillaux, Waldeck-Rousseau, Mo-*
« *nis étaient d'anciens élèves des Jésuites et*
« *que plusieurs ministres faisaient élever leurs*
« *enfants chez les congréganistes !*

Avec le général André, la politique est entrée dans les casernes mieux que dans un moulin.

M. Jaurès, le chef actuel des socialistes ministériels, dans une conférence à Lille chantait la *Carmagnole*, monté sur une table.



Crosse en l'air et rompons les rangs!

Voici quelques strophes de ce chant patriotique :

. . . .

Appliquons la grève aux armées
Crosse en l'air et rompons les rangs!
S'ils s'obstinent, ces cannibales
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

. . . .

Et qu'au jour ou la guerre éclate,
Si, sur d'autres encasernés,
On te crie feu ! Que dois-tu faire ?
Obéir au commandement ?
L'ennemi, ce n'est pas ton frère
L'Anglais, le Russe ou l'Allemand,
Qui, comme toi, sue la misère
L'ennemi, c'est le dirigeant !

Et les journaux recommandés par le ministre ont reproduit la conférence de M. Jaurès, et la chanson.

Ces faits ont été portés à la tribune ; l'orateur a même ajouté qu'on chantait cette *Carmagnole* dans plusieurs régiments.

Le Frère .·. André n'a pas démenti les faits.

Passons à la délation dans l'armée:

Il me faut citer ici le réquisitoire dont M. André n'a pas nié un seul détail et auquel il n'a même pas répondu.

Je prends le texte à l'*Officiel*.

M. Cunéo d'Ornano. — « Je crois que maintenant il n'y a plus rien : le bureau des renseignements n'existe plus, la police à l'égard des nations étrangères a été supprimée; vous avez retourné cette arme contre les officiers de l'armée française. Il y a certain fonctionnaire — c'est le seul nom que je prononcerai, vous reconnaîtrez que je n'en ai pas dit un seul, — qui est en quelque sorte le sous-ministre du Ministre de la Guerre, de sorte que votre ministère de la Guerre, est une succursale de la Préfec-

ture de police : je veux parler de M. Cavard. Voilà le dispensateur de l'avancement. On nomme maintenant les officiers de l'armée active comme les officiers de la réserve ou de la territoriale : ce sont les préfets et les sous-préfets qui vont être appelés à faire les nominations sous le contrôle supérieur de M. Cavard, chef de la police.

Oui, cette police, supprimée en ce qui concerne les armées étrangères sur lesquelles elle réunissait d'utiles renseignements et des avertissements destinés à organiser nos efforts pour l'avenir, vous l'avez retournée à l'intérieur contre les officiers qui sont sous vos ordres, dont vous épluchez les moindres paroles intimes......

M. Lasies. – Dont on viole même la correspondance.

M. Cunéo d'Ornano. — ... les moindres confidences faites à des amis, au cercle, au café, entre camarades. Lorsqu'une parole vous arrive, vous la recueillez. Il y a des officiers de notre armée française qui se voient frappés à la suite de confidences faites à un camarade, à un ami, parce qu'ils ont été victimes de cet espionnage dont ils ne se méfiaient pas......

M. Lasies.—Et, cè qui est plus fort, le général André a puni un officier pour une appréciation formulée dans une lettre privée.

M. Cunéo d'Ornano. — J'ai de nombreux dossiers. Je passe, car je crois que tous mes collègues sont édifiés sur cette situation (1).

Voyez-vous d'ici M. Cavard, l'homme de la

(1) Séance du 17 janvier 1902.



Ministre préparant la mobilisation générale.

police, confident et âme damnée de M. André, Ministre de la Guerre !

Ainsi actuellement nous avons, le Frère.·. André, l'homme à tout faire du Grand Orient, plus puissant qu'un souverain, ne tenant jamais au-



Départ du général Delanne.

cun compte de la loi, n'agissant que selon son bon plaisir, « *juge unique, juge inique* » comme le lui a dit M. de Montebello.

Et pendant les pantalonnades de M. André, tous ceux dont la valeur avait fait des chefs, s'échappent, écœurés. Le général Delanne, chef d'Etat-major général, démissionne ; le général

Jamont, généralissime désigné, s'en va avec lui ; le général Deloye suit leur exemple.



Rêvant à ses chameaux.

Enfin le général Brugère qui occupe aujourd'hui le plus haut commandement n'a pas trop de toute son énergie pour résister un peu au courant qui l'entraînera, si la digue provisoire

qu'il cherche à mettre n'est pas assez solide et se rompt, ce que je crains.

Malgré tout cela le général André, tout en exécutant admirablement la consigne qui lui est



Votre devoir est de préparer la victoire.

donnée au temple maçonnique de la rue Cadet, a un côté grotesque que je ne puis passer sous silence.

Grand parleur, il est aussi l'homme des plus formidables gaffes : son discours où il annonce qu'il ne sortira du ministère que les *pieds devant* a provoqué une hilarité générale ; et son orchestration de la Marseillaise, et l'histoire de ses trois mille chameaux dont il avait oublié de faire porter la dépense au budget, et son allocution à des jeunes filles à qui il dit gravement : Votre devoir est de préparer la victoire..., cent autres anecdotes encore, en ont fait un fantoche des plus réussis.

Pour conclure, il faut nous dire qu'actuellement, par l'œuvre du général André, le doute est partout dans l'armée, la confiance nulle part.

Quand on peut distribuer dans les casernes des journaux où s'étalent des opinions comme celle ci-dessous :

« Dé même que nous appelons traîtres tous les « patriotes, nous appelons patriotes tous les traîtres, « parce que l'ignominie de la caste militaire est de- « venue l'ignominie nationale, et la langue mili- « taire, la langue nationale (1). »

Quand on voit la dislocation de nos institutions militaires, les lois tenues pour lettre morte, les primes à la délation, le chambardement partout, on ne peut s'empêcher de se rap-

(1) L'*Aurore*, 26 décembre 1901.

peler ces paroles de M. Waldeck-Rousseau :

Je cite textuellement :

« Il y a dans l'œuvre socialiste, deux choses
« bien distinctes : le rêve, la chimère, l'utopie — ad-
« mirables sujets à mettre en discours français —
« et l'action habile, mesurée, oblique, par laquelle
« on affaiblit d'abord, et l'on fausse ensuite les
« institutions et les principes qu'on n'ose pas heur-
« ter de front. Il ne faut pas craindre ce que le
« socialisme peut fonder : il faut redouter les ruines
« qu'il peut faire. »

Quel avertissement et quelle prédiction à deux ans de distance !

Aussi tout en accordant au Frère.:.Louis André, général de division, ministre provisoire de la Guerre, la considération absolument spéciale qu'il mérite, tout en nous préparant par l'union à changer tout cela, il nous faut encore renvoyer à M. Waldeck-Rousseau, la juste appréciation que faisait de lui au sujet de ce général de malheur, Me Barboux, l'un des plus éminents avocats du barreau français et ami du président du Conseil :

« Libre à M. Waldeck-Rousseau d'accepter à
« la face du pays la solidarité des actes de gros-
« sière intolérance dont le souvenir s'attachera
« comme un stigmate au nom du Ministre de

« la Guerre. Ceux qui aiment M. le Président du
« Conseil peuvent regretter de voir son intelli-
« gence supérieure soumise aux calculs de
« cette *basse politique.* »



III

A la Marine

Quelques mots personnels. — Les randonnées d'un médecin auxiliaire. — Une révocation. — « Etc., etc. » — La ferme de l'opium et les *comptes fantastiques*. — Retour des Indes. — Chambardement. — L'affaire Philipp. — N'en jetez plus. — Encore le *signe de détresse*. — Dépenses personnelles. — Les amis d'Outre-Manche.

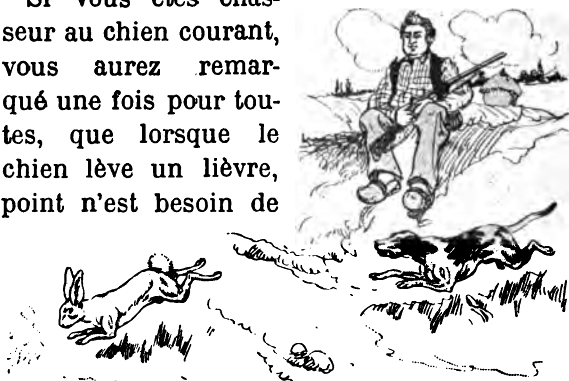
Avant de parler du ministère de la Marine, je dois vous aviser que, personnellement, je n'ai, comme la plupart de mes amis, qu'une notion personnelle vague — oh! très vague! — des choses de la mer. Sans doute, je sais bien qu'on ne fait plus les vaisseaux, comme dans la vieille chanson du Poitou « de telle et d'aubuchat », de toile et de bois, mais pour le surplus, je dois m'en rapporter aux gens compétents.

Cela m'est d'autant plus facile, que je vais laisser de côté l'opinion des amiraux et gens

de mer, qui, d'après ceux qui sont les soutiens du cabinet Waldeck-Rousseau, est suspecte de partialité. Je m'en rapporterai aux nombreux avis émis par des hommes de valeur dont nos adversaires ne nieront pas la compétence; car ces hommes sont au milieu d'eux, radicaux de gauche et d'extrême gauche, MM. Lockroy et Pelletan, par exemple, qui ont fait des choses de la marine leur spécialité.

Quant à la personnalité de M. de Lanessan, pilier intangible du temple maçonnique, je dois me rappeler que « tant vaut l'homme, tant vaut la chose, » et il reste dans le domaine de mes investigations.

Si vous êtes chasseur au chien courant, vous aurez remarqué une fois pour toutes, que lorsque le chien lève un lièvre, point n'est besoin de



se déranger ; on est sûr que malgré tours et

détours, après un temps plus ou moins long, l'animal viendra se faire tuer à l'endroit d'où il est parti.

Or, dans les *Archives de médecine navale*, tome XV, page 225, on lit :

« *Sur le rapport de M. le lieutenant de vais-*



Licenciement d'office.

seau Fournier, MM. de Lanessan et Gorgnos sont **licenciés d'office**. Dépêche officielle de Bordeaux, 20 janvier 1871.

Le M. de Lanessan, licencié d'office à cette époque est le même que celui qui est actuellement ministre de la Marine, tout comme le lieutenant de vaisseau Fournier est actuellement le vice-amiral Fournier.

Voilà, n'est-ce pas, un détail qui pourrait expliquer bien des petites avanies que fait subir le ministre à l'amiral.

Le petit médecin de marine auxiliaire de 2e classe a mis du temps à revenir au lancé. Espérons qu'après les élections, il n'aura plus l'occasion de faire de nouvelles randonnées.

S'il me fallait suivre M. de Lanessan dans sa carrière accidentée, j'aurais à écrire un volume entier, et je crois qu'on y pourrait trouver le sujet d'un curieux roman d'aventures.

Cela n'est pas dans mon sujet et m'entraînerait trop loin. Je le prendrai donc à son arrivée au ministère.

« D'où venait-il me demanderez-vous?

— De l'Indo-Chine dont il était gouverneur général.

— Mais alors, c'est un homme de valeur.

— Attendez ! il a été remercié !

— Et par qui ?

— Par M. Delcassé.

— Le ministre actuel ?

— Le ministre actuel, qui faisait déjà partie du ministère précédent.

— Alors, comment M. Delcassé a-t-il pu consentir à être ministre à côté de quelqu'un qu'il avait congédié ?

— Pour ça, mon voisin, vous m'en demandez trop long. Pour le savoir ne vous adressez pas non plus à M. Delcassé, il ne vous le dirait pas. Voyez plutôt au temple maçonnique de la rue Cadet, si l'on veut vous renseigner, ce dont je doute.

Car M. de Lanessan a eu dans l'Indo-Chine des histoires terribles et des *comptes fantastiques* suivant l'expression de Jules Ferry :

L'aventure de la ferme de l'opium cédée à M. Saint-Mathurin n'est certes pas encore oubliée.

Et la concession de chemin de fer de M. Soupe ? Il faut là-dessus lire le rapport de M. Verrier, inspecteur général.

Et l'affaire des docks de Haïphong !

Et les *comptes fantastiques* dont je parlais plus haut.

Dès la première année le conseiller-rapporteur à la Cour des Comptes, chargé du rapport sur la gestion financière de l'Indo-Chine était obligé de faire à la Cour les déclarations suivantes :

« Le compte administratif fait mention de dépen-
« ses qui ne sont pas portées dans le compte de
« gestion...

« Ainsi le traitement du directeur du cabinet
« figure dans le compte administratif pour
« 2.154 piastres 97, tandis qu'il ne lui a été réelle-
« ment payé que 1.777 piastres 22...

Et après avoir énuméré d'autres faits semblables, le Rapporteur ajoute : « *etc. etc.* ».

Que pensez-vous de ces « etc. ».

Comme en termes galants ces choses-là sont dites :

Commencez-vous à comprendre les raisons pour lesquelles on a changé le gouverneur général de l'Indo-Chine ?

M. de Lanessan, retour des Indes, comme le bordeaux, avait évidemment droit à une compensation.

On le nomma ministre de la Marine.

Ce qu'il y a fait, demandez-le, comme je vous le disais plus haut, à MM. Lockroy et Pelletan, amis du Cabinet.

Il n'est pas d'accusation technique qu'ils ne portent contre le ministre de la Marine : désorganisation des cadres, constructions d'unités inutiles ou inutilisables, errements dangereux pour la sécurité nationale, abandon de la construction des sous-marins qui, de l'avis presque unanime, doivent devenir notre plus précieux

moyen de défense des côtes et enfin, tout comme à la guerre, la suppression du chef d'Etat-major général.

L'amiral Bienaimé, qui occupait cette haute fonction, est parti en disant à ceux à qui il faisait ses adieux :

« Toutes les directions sont coalisées contre
« mon service. Je sors d'ici la tête haute : mais
« il n'y a plus de place ici pour un officier de
« marine ! »

Voilà pour le côté général.

Quant au favoritisme, aux dépenses exagérées, au manque de surveillance et à l'esprit de secte, M. de Lanessan continue à mettre à exécution les règles qu'il s'était tracées en Indo-Chine.

L'affaire Philipp est au point de vue de la défense nationale, un des plus curieux cas d'inconscience qu'on ait à reprocher à M. de Lanessan.

Ce Philipp était chef du bureau des Pêches au ministère de la Marine, et s'occupait en même temps d'affaires financières qui ont mal tourné. En même temps, il communiquait aux agents anglais les renseignements secrets du ministère. Tout le monde le savait, M. de Lanessan l'ignorait.

Interpellé, il a laissé au Philipp le temps de disparaître, puis il y a eu une longue enquête,



Au bureau des Pêches.

qui a abouti à la révocation de l'espion, et au renvoi du dossier au Procureur de la République.

Je n'affirmerais pas que depuis lors, le juge d'instruction ait déposé son rapport. Ce doit être une affaire classée, comme ils disent au Palais.

Pendant ce temps, de plusieurs côtés, on signalait des vols dans les arsenaux, des nominations scandaleuses et contraires aux décrets réglant la matière, des croix distribuées avec des passe-droits révoltants.

Citons au hasard : le chef du secrétariat du ministre a reçu la même année :

Les palmes académiques, le mérite agricole et la croix de la Légion d'honneur !



N'en jetez plus !

M. de Lanessan peut en prendre à son aise ; il est aujourd'hui complètement rassuré.

Cependant il n'avait pas été tranquille le jour où on l'avait interpellé à la Chambre.

Quelle triste figure il faisait au banc des ministres,

... Pâle, *suant la peur.*

suivant l'énergique expression du poète.

Ce jour-là a été un de ceux où il a fallu que M. Brisson vînt faire à la tribune *le signe de détresse* pour sauver l'infortuné.

Maintenant enfin, le ministre respire et nage dans l'abondance.

Je ne résiste pas au plaisir de raconter ce que coûte le simple cabinet d'un ministre de la Marine comme M. de Lanessan, mes lecteurs apprécieront eux-mêmes.

Voici ce budget tel qu'il a été établi pour 1900 et que je prends dans un journal de l'époque.

Ce texte, très détaillé, n'est pas le texte officiel, dans ses commentaires. Les observations sont du rédacteur qui m'a l'air d'être bien renseigné.

Je le reproduis dans sa simplicité austère :

Chapitre 1. Art. I. Traitement du ministre	60.000
— 39. — II. Harnais, voiture.....	10.000
— 46. — III. Fournitures de bureau	2.000
— 51. — V. Affranchissements de la correspondance du député de Lyon	2.000
— 54. Art. unique. Dépenses secrètes (!)	100.000
— 57. Art. unique. Frais de représentations pendant l'Exposition.........	60.000
Plus une somme de 6.000 francs, montant des dépenses faites sur le chapitre 47, article 3, mobilier d'administration pour les appartements privés du ménage de M. de Lanessan	6.000
Total	240.000

Cabinet civil :

Chapitre 1.	Art. I.	Bonhoure, chef du cabinet	12.000
—	—	Juttet, chef du secrétariat	7.500
—	—	Honorat, chef-adjoint du cabinet...........	7.500
—	—	Gaillard, 1er attaché.	4.500
—	—	Chevillon, 2e attaché.	3.600
—	—	Belhomme, 3e attaché	3.200
—	—	Desachy, 4e attaché (a été nommé successivement dans l'espace de *18 mois*, 1er soldat, caporal, sergent et adjudant, touche 300 fr. par mois sur le chapitre II, art. 2).	3.600
—	—	Crouchy, 5e attaché..	3.000
		Total	44.900

Déduisions du total de 284.000 fr., les 60.000 fr. de frais de l'Exposition ; ne nous demandons même pas quelles fêtes, quelles réceptions, le ministre a pu donner pour ces 60.000 fr.

Ne trouvez-vous pas que ce petit revenu de 224.000 fr. pour son simple service personnel, est assez coquet, et que vraiment, le ministère Waldeck-Rousseau, avec ses états-majors parti-

culiers, fait bien les choses... pour ses amis.

Voilà comme on est à la Marine !

J'oubliais un détail. M. de Lanessan, à l'instar de son ex-chef et actuellement collègue, M. Delcassé, fait l'impossible pour être agréable à leurs bons amis communs, les Anglais.

Il n'est pas d'attention qu'il n'ait pour eux.

L'escadre du Nord en grandes manœuvres, avait à se rendre compte de l'efficacité de la défense mobile et de la défense fixe, dans le cas où une escadre ennemie essayerait de forcer le port de Brest. Les forts de la côte Sud et ceux de la côte Nord prenaient part à l'action. Le commandant du 11e corps d'armée devait simuler des embarquements et débarquements de troupes.

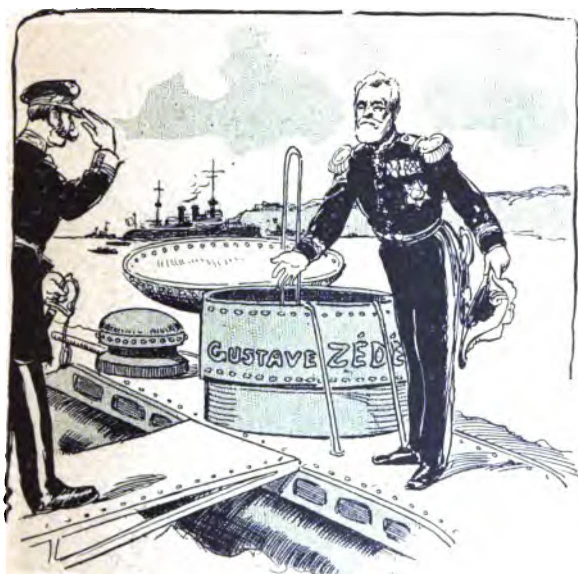
Il tombe sous le bon sens que ces manœuvres auraient dû rester aussi secrètes que possible, et qu'il n'aurait dû y assister aucun de ceux qui ont intérêt à connaître les points faibles de la défense et les points d'attaque.

A terre, dans les grandes manœuvres, une partie des troupes simule l'ennemi. Là, notre ennemi c'était l'Angleterre qui a tout intérêt à connaître dans ses moindres détails la défense de nos côtes.

Or, l'avant-veille de ces manœuvres, le minis-

tère de la Marine communiquait aux journaux amis la note officieuse suivante :

« Le capitaine de vaisseau D.-A. Gomble, attaché naval à l'ambassade d'Angleterre à Paris, est



Donnez-vous la peine d'entrer.

attendu à Brest, pour la manœuvre de forcement du Goulet par l'escadre du Nord. »

Après celle-là, on peut, je crois, tirer l'échelle !



IV

Au Ministère de la Justice

M. MONIS

Pour faire un civet. — Monis et Cie à Vinade-sur-Cognac. — Un élève qui a mal tourné. — Juge et partie. — En toute indépendance. — Les jurys, nouvelle formule. — Maître de chai. — Une drôle de médaille. — J'y suis, j'y reste. — Procès perdus. — Quel charmant jeune homme! — A la Légion d'Honneur. — Un départ. — D'autres suivent. — Vingt pour cent. — La riposte. — En mai.

Pour faire un ministre de la Justice, il semble assez naturel de prendre un avocat, comme pour faire un civet, *la Cuisinière bourgeoise* nous dit tout d'abord: prenez un lièvre.

Mais dans l'assaisonnement du civet, elle nous indique des condiments classiques, du thym, du laurier, du vin, etc.

Peut-être était-il inutile ou même contre toute règle de cuisine, que pour faire un ministre de

la Justice, on ajoutât à ses notions de droit, la formule suivante :

EAU-DE-VIE DES CHARENTES

Vente exclusive au commerce de gros

MONIS et Cie, Vinade-sur-Cognac

(CHARENTE)

Tel est en effet le libellé d'une photographie-réclame dans laquelle M. Monis déguste dans une splendide cave, un verre de sa propre eau-de-vie.

C'est, je crois, la première fois que, depuis 1789, nous voyons en France un ministre de la Justice être en même temps commerçant.

On comprend de reste qu'il avait toujours paru impossible, qu'un commerçant pût devenir le chef de ses propres juges en cas de littige avec des clients ou des correspondants.

Cependant M. Monis est sénateur et un règlement du Sénat en vigueur depuis le 20 juillet 1882 dit textuellement:

« Il est interdit à tout sénateur de prendre ou de laisser prendre sa qualité parlementaire dans des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

Le règlement étant resté lettre morte pour le sénateur de la Gironde, un projet de loi fut

déposé reproduisant les dispositions ci-dessus, et devenant applicables aux députés comme aux sénateurs.

Un ami du ministère, M. Odilon Barrot, fut chargé du rapport.



Littérature et philosophie mêlées.

Voici ce qu'il lance assez plaisamment entre les jambes de M. Monis :

Notre collègue (l'auteur du projet) croit devoir se montrer plus rigoureux à l'égard du Garde des Sceaux, détenteur du portefeuille de la Justice. Il signale la situation exceptionnelle de celui-ci et rap-

pelle notamment les dispositions des articles 510 et 514 du Code d'instruction criminelle, qui, sur un point spécial, consacrent cette exception.

Le Ministre de la Justice, en tant que président du Conseil d'Etat, est un magistrat. Or ne sait-on pas que lorsqu'il y a lieu de choisir même un suppléant de justice de paix, appelé bien occasionnellement à juger des affaires dont l'importance est des plus minimes, tout candidat se livrant à un commerce quelconque est scrupuleusement écarté et ne saurait être présenté à l'agrément de la Chancellerie? Ce qui est formellement interdit à ces très modestes magistrats, peut-on et doit-on le permettre à celui qui préside l'une de nos deux cours suprêmes, le Conseil d'Etat et peut-être appelé à présider le Tribunal des conflits?

Et il ajoute pour conclure cette phrase qui, s'adressant au personnage en cause, semble écrite par un adversaire en verve d'ironie :

Sans doute, étant donnée la droiture de ceux qui ont été jusqu'ici appelés à diriger la Chancellerie de France, *sous les régimes disparus comme sous le régime actuel*, il n'y a jamais eu à craindre que ses traditions constantes fussent perdues de vue ou négligées.

Vous croyez peut-être que ces considérations ont frappé notre garde des sceaux ?

Il aurait plutôt dit, comme ce personnage de Gondinet :

— « Or çà, monsieur, est-ce à moi que vous parlez.

Et l'autre de répondre :



Est-ce à moi que vous parlez?

— Vous croyez peut-être que je parle au Grand-Turc.

Mais de ces escarmouches parlementaires, M. Monis, savait bien qu'autant en emporte le vent et il fit *celui qui n'a pas compris.*

Pour compléter le ministère actuel et ajouter à toutes ses bizarreries, il fallait du reste un dernier personnage comique: le ministre de la Justice, marchand d'eau-de-vie.

Ancien élève du petit séminaire de Richemond — un élève qui a mal tourné, comme le lui a dit un de ses amis, M. Pascal Grousset — ancien camarade de M. Waldeck-Rousseau à l'Ecole de droit de Poitiers, M. Monis est dans

le cabinet, le garde des sceaux le plus fantaisiste qu'on puisse se figurer.

Il se promène sur les marges du Code, ou quelquefois en égratigne les feuillets avec une désinvolture qui est certainement la caractéristique d'un estomac solide et d'un *je m'enfichisme* dont on n'a pas idée.

Examinez sa figure : souriante, bien en façade, l'œil moqueur, double menton.

C'est à croire qu'un descendant de Frère Jean, ce merveilleux type de notre maître Rabelais, a été son professeur au petit séminaire où il a été élevé.

Quoiqu'il en soit, dans la haute magistrature qu'il occupe, rien ne l'émeut, rien ne l'étonne : les interpellations où on lui reproche certaines choses qui paraissent trop prouvées, le laissent indifférent. Il sourit toujours, certain que les *amitiés* ne lui feront pas défaut et qu'au besoin, en cas de péril extrême, le secours du Grand Orient, dont il est un des fils préférés, saura éloigner le danger.

En dehors de nominations extraordinaires de juges, de substitutions de juridictions encore plus extraordinaires, d'action pour ou contre les prévenus, — choses pour lui sans importance, — M. Monis a été mis en cause sur d'autres sujets dont il me faut parler.

Tout d'abord, c'est le *Courrier de la Vienne* qui nous apprend comment on compose actuellement les listes des jurys.

Voici une circulaire adressée par un Procureur de la République aux maires de son arrondissement.

Monsieur le Maire,

Je vous prie de me faire parvenir d'urgence tous les renseignements utiles sur la situation sociale, de famille, de fortune, sur le degré d'instruction, d'intelligence, de fermeté, sur la moralité et L'ATTITUDE POLITIQUE du sieur... qui fait partie du jury.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République.

Jusqu'alors la politique n'avait eu que bien peu de part au choix des jurés : maintenant les amis du gouvernement peuvent être tranquilles.

Quand il lui sera absolument impossible de déférer à la correctionnelle les délits justiciables du jury, l'affaire prendra, — du moins on l'espère — meilleure tournure, et on compte ne plus retrouver désormais, pour les adversaires du cabinet, de gênants acquittements.

Cependant un jour M. Monis se trouve quelque peu embarrassé.

Voilà qu'on l'accuse, lui, Ministre de la Justice « *de se servir de sa fonction publique pour*

le commerce d'alcools qu'il a créé depuis qu'il est ministre et développe avec le concours de



Ministère de l'alcool.

commerçants allemands contre le commerce français.

C'était grave. Quand M. Monis, ancien avocat, avait quitté la place de maître de chai, qu'il occupait à la maison Martell, il n'avait pas renoncé à l'idée de devenir patron à son tour.

Très entendu, paraît-il, à la fabrication de l'alcool, il avait même écrit la préface d'un volume « *La Distillerie* » où son portrait s'étale au frontispice.

Le temps lui parut propice pour passer des écrits aux actes, et voilà qu'un gêneur venait se mettre en travers de son chemin.

Ce ne fut pas un moment amusant pour lui.

M. Cunéo d'Ornano, auteur de l'interpella-

tion, avait déposé une motion ainsi conçue :

Article unique. — Une commission de vingt-deux membres sera nommée dans les bureaux à l'effet d'opérer une enquête sur les faits reprochés au



Ah ! partons vers une autre patrie !

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en ce qui touche l'usage que ce ministre aurait fait de sa fonction publique dans l'intérêt de la maison de commerce d'alcools qu'il dirige, et aussi d'une maison de commerce d'alcools allemands à laquelle il aurait fait accorder dans la classe 60 de l'Exposition

Universelle, sans intervention du Jury compétent, une médaille d'or publiée « par erreur » au *Journal Officiel* du 18 août 1900.

Le jour venu, l'affaire prit des proportions plus graves encore.

On accusait nettement le ministre « d'avoir commis une sorte de faux dans le *Journal officiel* qui avait annoncé, « qu'au titre de l'expo-
« sition, une médaille d'or avait été accordée



Les Correcteurs de l'officiel.

« par le jury à M. Buchholz, négociant alle-
« mand pour ses alcools. »

Or, ce M. Buchholz, de Grumberg, était le correspondant de la maison Monis ; et le jury ne lui avait accordé absolument aucune récompense.

Qui, de M. Millerand, ministre du Commerce,

ou du Garde des Sceaux, avait corrigé les épreuves de l'*Officiel ?*

Car, ni M. Gustave Kester, président, ni M. Raoul Chandon, secrétaire de la classe 60, ne voulaient reconnaître que *l'erreur* vînt de leur fait.

M. Chandon avait même conservé les épreuves d'imprimerie et, sur la liste, le nom de Buchholz était effacé.

L'enquête établit que *l'erreur* était *officielle.*

Le coup fut rude : les journaux de tous les partis annoncèrent la démission de l'avocat-distillateur.

On donnait même des détails, M. Waldeck-Rousseau avait mis, disait-on, M. Monis en demeure de se retirer.

Il paraît qu'il n'en était rien. M. Monis garda son portefeuille.

Aucune rectification ne fût même alors faite à l'*Officiel*, et M. Buchholz continua à se prévaloir de sa médaille.

Sur cet incident vinrent s'en greffer d'autres. Le syndicat des propriétaires de Cognac intenta à M. Gothman, directeur de la maison Buchholz un procès en radiation de dépôt de la marque Buchholz enregistrée à Cognac le 12 août 1900, sous le numéro 3.250 et obtint contre cette maison une condamnation en 200 francs

de dommages-intérêts, radiation de marque et insertion dans dix journaux français et étrangers.

Décidément l'alcool réussissait moins bien à M. Monis en pratique qu'en théorie.



Une entrevue amicale.

Je parle de la réussite morale bien entendu, non de la réussite financière.

Cahin-caha, le Ministre de la Justice continua son petit bonhomme de chemin et ce qui avait semblé un énorme scandale ne parut bientôt plus qu'un léger point à l'horizon.

Un clou chasse l'autre. D'autres questions aussi délicates furent soulevées pour d'autres ministères et M. Monis profita de ces diversions.

Entre-temps, comme le Ministre de la Justice est également Garde des Sceaux, et qu'il détient, en cette qualité, dans son ministère les services de la Légion d'honneur, il eut encore quelques curieux avatars.

Je n'en parlerais pas, si le gros incident du



Envoyez chercher sa nourrice !

départ du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, n'avait eu pour première cause une de ces amusantes histoires.

La Chancellerie avait déjà protesté, lorsqu'à peine à l'âge où l'on passe son bachot, le fils de

M. Monis avait été nommé officier d'académie.

Le ruban violet ne suffisant plus à ce très jeune homme, la Turquie, à la demande de M. Delcassé, lui avait à dix-neuf ans, conféré la croix du Medjidié.

Mais pour avoir le droit de porter cette décoration, il fallait obtenir l'autorisation de la Grande Chancellerie et le général Davout, d'accord avec le Conseil de l'Ordre, ne parut pas disposé à se soumettre ; finalement il refusa.

M. Monis le fit destituer quelque temps après, sans qu'aucun motif fût indiqué à l'*Officiel*.

Ainsi un général qui avait été l'un de nos plus remarquables commandants de corps d'armée, et dont la nomination comme Chancelier de la Légion d'honneur avait été le couronnement d'une vie entière consacrée à la France, fut congédié comme un domestique dont on est mécontent.

Le Conseil s'indigna ; les généraux La Veuve et Lebelin de Dionne, membres du Conseil, donnèrent leur démission ; d'autres auraient suivi, si le général Davout, fidèle jusqu'au bout au devoir qui avait été la règle de sa vie, ne leur avait demandé de ne pas se solidariser avec lui et de ne pas l'accompagner dans sa retraite.

Pour un gamin, fils de ministre, on *chambardait* la Légion d'honneur.

...Puis la terre continua à tourner et M. Monis à se moquer gaiement de tout et de tous,



Le général Davout quitte la Légion d'honneur.

à ce point qu'à la fin de 1901, le ministère de la Justice n'ayant pas assez d'argent pour payer

les juges de la Cour de Paris, le greffier-trésorier, dut faire sur tous les traitements une retenue de vingt pour cent.

On raconte qu'à l'une des chambres de la Cour,



L'audience est levée.

les Conseillers ont décidé de diminuer, pour un jour, leur séance du cinquième de sa durée, comme protestation à cette mesure régalienne.

Mais ont-ils eu assez d'indépendance pour riposter aussi agréablement ?

Avec 1902, rien ne change et des juges en sont réduits à conter leurs doléances aux journaux, ce qui a dû faire frémir dans leur tombe les mânes de Daguesseau comme disaient autrefois les classiques !

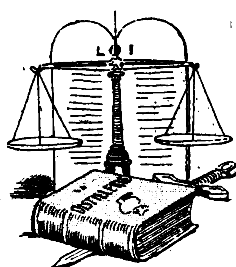
Ecoutez les lamentions de l'un d'eux dans le *Matin :*

« Le découragement est profond parmi nous ;
« beaucoup démissionnent ; les uns, il faut bien
« le dire, par famine ; les autres par dégoût. »

Et c'est un journal ministériel qui enregistre ces plaintes et y sympathise.

Pendant ce temps, M. Monis distille toujours, et le gachis et le désordre suivent leur cours.

Il en sera ainsi... jusqu'aux élections de mai.


LOI

V

Les Finances

Un impôt populaire. — Axiome financier. — Une différence de deux cents millions. — L'opinion de Jean-Baptiste Say. — L'avis de M. Caillaux. — Les succès de Jocrisse. — Lettre à « mon cher collègue ». — Une idée pas banale. — En Italie. — L'emprunt. — Le financier et le gamin. — Succès colossal. — De quoi passer l'hiver. — Une mesure originale.

Lorsque survint inopinément le ministère actuel, M. Caillaux choisi comme ministre des Finances fut obligé, beaucoup plus par son as-



Projet d'impôt sur le revenu.

sociation avec certains de ses collègues que par ses origines personnelles, — d'adhérer à un projet d'impôt sur le revenu.

Mais ce fut alors une telle clameur que l'on rentra bien vite la proposition dans un carton et que depuis lors, si quelque député, convaincu de l'utilité de ce genre de contribution se risque à le proposer comme amendement au budget, ou demande à la Chambre de fixer l'année qui servira de point de départ à cette transformation, tous les députés radicaux ministériels, mettant leur programme dans leur poche, votent contre.

Vous souvient-il du temps où ce brave Barodet avait réuni en un volume les professions de foi des députés élus, pour en faire une sorte de « cahier des Etats généraux », et mettre en pratique les promesses faites aux électeurs.

S'il revenait à la Chambre, ce qui n'est pas probable, il serait fort embarrassé d'expliquer les votes de ses anciens amis de l'extrême gauche.

Le 9 juillet 1900, M. Astier, député radical de l'Ardèche, reprenant la proposition d'impôt sur le revenu demandait que le départ de cet impôt fût fixé au 1er janvier 1902. On renvoya le projet à une commission.

La date est passée, le budget de 1902 voté et ce n'est certes pas cette commission-là qui déposera le rapport.

Malgré cela, M. Caillaux (Joseph) ministre

des Finances a si bien géré les deniers de l'Etat, que, depuis Maupeou, de triste mémoire, jamais homme ne fut, je crois, plus impopulaire en France.



M. Caillaux a froid.

Et cependant en y réfléchissant, je le trouve plus victime que complice.

« Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances », disait le baron Louis.

C'est aussi ce que pourrait répondre à ses collègues M. Caillaux.

Le résultat n'en est pas moins que le Cabinet a trouvé les finances en balance, et qu'il a clos l'année 1901 avec plus de **deux cents millions de déficit.**

C'est plus que jamais l'occasion de citer ce qu'écrivait, au sujet de la crise de 1812, le grand économiste Jean-Baptiste Say :

» Des contributions énormes, des privilèges désas-
» treux, des opérations de commerce faites par le
» gouvernement lui-même ; des tarifs de douane
» arbitrairement modifiés ; des confiscations, des
» destructions, des vexations et, en général, un sys-
» tème d'administration avide, hostile envers les
» citoyens, avaient rendu toutes les spéculations in-
» dustrielles pénibles, hasardeuses, ruineuses.

» Quoique la masse des capitaux allât probable-
» ment en déclinant, les emplois utiles qu'on en pou-
» vait faire étaient devenus si rares et si dangereux,
» que jamais l'intérêt ne tomba, en France, aussi
» bas qu'à cette époque; et ce qui est ordinairement
» le signe d'une grande prospérité devint alors le
» signe d'une grande détresse. »

Ces lignes semblent d'aujourd'hui : à une politique d'ostracisme a répondu le retrait des capitaux.

L'argent n'a pas confiance.

Tous les impôts indirects ont été progressivement en déficit, et savez-vous la raison qu'en a trouvée M. Caillaux.

Celle-là, si vous ne l'avez pas lue, je vous la donne en mille :

« La France se ruine parce que les récoltes « sont trop abondantes ; il y a trop de blé et trop « de vin, trop de tout... »

Déjà vers le milieu de 1901, M. Caillaux ayant vu venir et sentant grandir le déficit déclarait que l'excellence de la récolte nous privait des ressources des droits de douane à l'entrée.

Fin d'année, suivant toujours le même raisonnement, il accusait encore de la continuation de ce déficit, le rendement excessif des vignes.

Ainsi, si nous avions la disette en France, nous serions obligés de demander à l'étranger toute la production qui nous manquerait ; et alors l'excessive recette des douanes viendrait apporter au budget un excédent de recettes sur les dépenses.

M. Caillaux oublie de nous dire qu'alors aussi, l'étranger nous ferait payer sur le prix de ses exportations, la différence que lui causerait l'impôt réclamé à l'entrée.

Il le ferait d'autant plus facilement qu'il saurait que nous aurions un besoin absolu de ses produits.

Ce qui revient à dire que, comme c'est nous qui payerions en réalité ces droits de douane, on obtiendrait un excédent de recettes en nous faisant payer le double d'impôts.

Jocrisse avait des boniments de ce genre et a toujours obtenu un gros succès de naïveté sur les tréteaux, pendant la parade qui précède le spectacle.



On demande un ministre des finances.

Que M. Caillaux pense à ce rôle, lorsqu'il ne sera plus ministre.

Entre temps, l'Exposition nous avait apporté aussi son déficit au lieu du succès des précédentes.

Mais là encore le Cabinet, ami de l'Angleterre, avait trouvé pour raison que les Anglais, devant l'hostilité que nous leur avions montrée au sujet de leur guerre contre les Boërs, s'étaient abstenus d'apporter leur argent en France.

Vous voyez que le mobile était bien simple et n'avait pas demandé beaucoup d'imagination.

Pourtant, si cette raison ne vous suffisait pas, vous en trouverez peut-être d'autres dans l'étude consacrée au ministère du Commercc.



L'Exposition avait apporté son déficit.

Dès le commencement de cet effondrement, le ministre des Finances, affolé et voulant couvrir sa responsabilité, signalait à ses collègues, dans une lettre qui a été publiée, la situation menaçante.

Il leur demandait :

« *De gérer les crédits mis à leur disposition avec la plus rigoureuse économie et de ne faire*

appel à des crédits supplémentaires que dans des cas tout à fait exceptionnels ».

Ah bien ! ouiche ! la danse de nos écus n'en a été que de plus belle.



Des économies, mon cher collègue!

Allez donc raconter à un jeune homme qui « fait la fête », de changer du jour au lendemain son genre de vie. Vous aurez beau lui montrer à terme prochain les emprunts usuraires qu'il sera obligé de faire, les huissiers à sa porte, la ruine définitive. Il est sur la pente et finira toujours par rouler dans le fossé.

Comme je l'ai dit ailleurs, l'administration centrale des ministères et l'état-major des mi-

nistres, nous coûtent plus cher que jamais. On crée des places pour employés, des bureaux nouveaux pour collection de fonctionnaires ; on fait des dépenses dont on ne s'occupera que plus tard de régulariser le crédit, et de pierre en ornière, on butte, on se relève, on glisse et on finirait en continuant ainsi, par tomber dans la fondrière.

De plus en plus hors de lui, le ministre des Finances avait tout d'abord songé à diminuer l'amortissement de la dette de 25 millions et à émettre 25 millions de bons du Trésor.

L'idée n'était pas banale.

Voyez-vous un commerçant, pour faire face à ses échéances, réduit à émettre des billets de complaisance ; d'abord, l'opération coûte cher: les banquiers sérieux ont méfiance de ce papier; il faut commencer l'escompte au banquier véreux ou à l'usurier, en sorte qu'une partie de la somme souscrite y passe ; et puis il faut toujours payer à échéance : c'est reculer pour mieux sauter.

M. Caillaux n'était pas à bout d'idées.

Le ministère des Finances d'Italie communiquait aux journaux de Rome la note suivante :

Le bruit a été répandu que le Trésor italien songe à émettre de la Rente pour se couvrir immédiate-

ment des soixante-quinze millions constituant l'indemnité de Chine.

Ce bruit ne repose sur aucun fondement. Le ministre du Trésor n'a jamais songé à une émission semblable dont il n'a nullement besoin, les caisses de l'Etat étant abondamment pourvues pour tous les besoins ordinaires.

Deux jours après, en France, M. Caillaux déposait son projet d'emprunt de 265 millions, garanti, disait-il, par l'indemnité qu'en trente ans devait nous verser la Chine.

Comme garantie, c'était plutôt faible, mais on était acculé. Il fallait de l'argent.

L'emprunt est souscrit vingt-cinq fois, annonça le ministère et le lundi la rente *baissait* de 28 à 30 centimes.

Deux messieurs causent, sur la place de la Bourse ; l'un d'eux, financier, cherche à attirer les capitaux de l'autre, rentier. Auprès d'eux, devant un bureau de tabac, s'arrêtent deux gamins :

— Je fumerais bien une cigarette, dit le premier.

— Achètes-en pour un sou, répond l'autre.

— J'en ai pas.

— Moi, j'en ai bien un, mais si je te le donne, qu'est-ce que j'aurai.

— Toi, tu feras l'actionnaire, tu cracheras.

En entendant cela, le deuxième monsieur s'enfuit et court encore.

Quoiqu'en ait dit le gouvernement, nous avons fait comme le monsieur de la place de la



Je fumerais bien une cigarette.

Bourse; nous avons tourné le dos et gardé notre argent.

Dans le même numéro du *Matin*, le petit article de tête nous conte notre fait : « Qu'en pen-
« sent, dit-il en substance, nos adversaires, qui
« prétendent que l'argent n'a plus confiance.
« L'emprunt a été souscrit vingt-cinq fois. »

A la page trois, au bulletin financier nous

trouvons au contraire que les cours ont été très lourds, et que la baisse s'accentue : la raison en est, ajoute le rédacteur, *que les financiers*



La queue aux guichets de l'emprunt.

qui ont souscrit l'emprunt viennent d'être informés que la répartition sera environ de cinq pour cent (!) et DE BEAUCOUP SUPÉRIEURE A CELLE QU'ILS AVAIENT PRÉVUE.

Qu'en pense le rédacteur de la première note? Il n'a certainement pas pris l'inspiration de son texte près de son collaborateur financier.

Car, c'est la vérité qu'il faut dire et faire connaître à tous :

Le dernier emprunt de 265 millions est resté entre les mains de la haute Banque.

La meilleure preuve en est dans la lourdeur constante des cours.



Je n'avais pas do quoi payer le coupon de la rente!

Mais quel autre expédient aurait pu trouver le ministre des Finances ?

A la rentréc des Chambres, il avait déjà donné à entendre « qu'il n'aurait pas de quoi passer l'hiver ».

Devant les récriminations des banquiers que l'insuccès de l'emprunt avait surpris et atteignait dans leurs intérêts, et qui lui reprochaient d'avoir fait son émission à une mauvaise époque de l'année, il dut avouer « *que, sans cela, il n'aurait pas eu de quoi payer le coupon de la rente* ».

Avec de pareils procédés financiers et si l'on n'y prend garde, le crédit se resserrera de plus en plus et je crois que le temps n'est pas éloigné où l'on verra la rente au-dessous du pair.

C'est ce que comprend déjà le ministre des Finances.

Pour soutenir les cours, les Caisses d'épargne achètent et achètent de la rente, à ce point que, de temps à autre, la rente qui tend à monter sous la pression de ces achats, s'arrête brusquement.

Les comptes-rendus financiers disent alors : « La rente qui, au commencement de la séance, était montée à 101,35 est retombée à 101 fr., sous les achats faits pour le compte de l'Etat.

Pour tout autre acheteur, les cours se seraient soutenus et auraient conservé leur marche ascendante, expliquée facilement par les ordres d'achat supérieurs aux offres.

Pour les achats faits par l'Etat, ce n'est plus la même chose.

Et si les Caisses d'épargne n'avaient pas donné ordre de ne pas acheter au-dessous de 101 fr., la rente serait descendue bien au-dessous, par ce que *ce n'étaient pas les acheteurs véritables qui faisaient la hausse, mais le gouvernement qui se rachetait lui-même.*

Que diriez-vous d'une Société qui rachèterait ses propres titres pour créer un cours fictif ?

Cela se fait; mais les Sociétés qui usent de ce stratagème pour donner l'illusion d'un crédit qui n'existe pas, agissent avec l'idée bien arrêtée, ou de placer leurs actions dans les mains de naïfs et de... « s'enfuir après », ou de soutenir fictivement le crédit ébranlé de leur affaire.

Il est certain que si le Cabinet ne soutenait pas le marché, il faudrait voir la rente prendre son niveau exact, qui est bien loin du degré fictif à la hauteur duquel les mesures spéciales du Cabinet, la soutiennent... mal.

C'est toujours l'axiome du baron Louis qui est en cause.

A mauvaise politique, finances mauvaises.

Si nous n'y mettons bon ordre, cela ira encore de mal en pis.

Admettons pour un instant, que, par notre

négligence, notre abstention, par le manque d'union, nous laissions ce ministère au pouvoir.

Qu'arriverait-il ?

C'est alors que l'impôt sur le revenu reparaîtrait à l'horizon et, en moins d'une session, serait de suite, voté, appliqué.

Pensez donc que, pendant quatre ans, on n'aurait plus à nous consulter !

Il nous faut agir ; il faut nous dire que, si l'année 1901 que l'on peut considérer comme une bonne année moyenne, s'est soldée par un déficit de plus de deux cent millions, que deviendrons-nous avec une mauvaise année, si nous avons les gérants actuels ?

Et c'est pourquoi je me répète : Il faut *par l'union*, amener la chute du ministère.

Plaie d'argent n'est pas mortelle... à moins qu'elle ne dure !

VI

Au Ministère des Affaires Étrangères

M. de Talleyrand. — L'uniforme de M. Delcassé. — Douce franchise. — Nos bons amis les ennemis. — Egérie. — Un excellent voisin. — Le Concert Européen. — « Le coq Gaulois grattera le sable. » — « Mon cher ami ». — L'alliance. — La pipe du bohême. — Voyage électoral. — L'opinion en Russie et M. Delcassé. — Un mot de M. Chamberlain. — Pauvres Boers. — Lazarille et son camarade:

En paillasse, Talleyrand
S'avance, clopin, clopant,
Bleu, rouge, blanc.
Messieurs, leur dit-il,
Mes couleurs sont les vôtres;
Tenez, j'ai du fil
Pour en coudre bien d'autres
A mon habit....

Ce couplet qui date de 1830, s'il définit assez bien le diplomate que fut M. de Talleyrand, ne saurait s'appliquer à M. Delcassé.

Comme au Foreign Office en Angleterre, le

vieux ministre français avait pour règle de conduite « qu'en diplomatie, la parole a été donnée « à l'homme pour déguiser sa pensée ».

On ne fera pas à M. Delcassé le reproche d'imiter Talleyrand.

Pour ne pas être traité de paillasse, il s'est carrément montré vêtu de rouge. Mais ce n'est pas comme vous pourriez le croire, le rouge des drapeaux qui ont défilé un jour devant le Gouvernement sur la place de la Nation, — rouge nuance Millerand ; — ce n'est pas non plus l'aristocratique habit rouge des veneurs, — nuance Galiffet. — C'est mieux que cela ! Il a pris, sans barguigner, ouvertement, la petite veste rouge des gardes de la reine Victoria et actuellement du roi Edouard VII.

Etre ministre des Affaires Etrangères d'après lui, c'est dire d'avance tout ce qu'on fera ou ne fera pas, de façon à ce que les autres puissances n'aient plus à s'occuper de vous, et ne jamais oublier d'y ajouter l'éloge de l'Angleterre.

Dans tout son ministère M. Delcassé a été l'homme-lige de nos voisins d'Outre-Manche.

Quelles peuvent être les raisons qui l'ont guidé lorsque, dès le premier jour, adoptant une ligne de conduite absolument contraire à celle de tous ses prédécesseurs, il a pris une

position aussi désastreuse pour la politique française?

La loi de l'atavisme, chère à M. Zola, est-elle en cause ? Je ne le crois pas : M. Delcassé *est du Midi* et l'a souvent prouvé.

La raideur et l'impeccable correction du costume britannique l'ont-elles amené à aller se faire blanchir à Londres ? Ce qui serait vrai pour un de ses collègues ne saurait guère lui être applicable.



Lui !

Ne serait-ce pas plutôt que quelque Egérie, toute dévouée à l'Angleterre, le guiderait de ses conseils et lui dicterait ses décisions?

Car enfin, comme je ne me lasserai jamais de le répéter, il n'y a pas d'effet sans cause et si je vois les effets, je ne sais à quoi les attribuer, à moins d'écouter les racontars de gens qui se prétendent bien informés. Or en fait de racontars, je suis un peu comme Soubise à qui l'on reprochait d'avoir rendu deux fois mère une danseuse de l'Opéra, et qui répondait : « Il ne faut jamais croire que la moitié de ce que l'on raconte. »

Si j'ai dit plus haut que M. Delcassé nous avait conduit dans une voie néfaste, c'est que l'opinion unanime le répète, et que pas une voix ne s'élève pour protester.

Un des amis de M. Delcassé, M. Etienne, qui est en même temps un des hommes les plus compétents en la matière, a pu lui dire, dans un réquisitoire qui a duré près de deux heures, qu'il nous conduisait à la ruine.

La veille, tout fier, M. Delcassé était venu affirmer, avec quelque audace, à la tribune « que toute cause de conflit avec l'Angleterre « avait disparu et que nos relations étaient « excellentes... »

Je ne suis pas diplomate, mais il me semble



Évocation.

qu'il est difficile d'être mal avec son voisin quand on fait tout ce qu'il veut. Ce voisin, en labourant, prend chaque année une ou deux



Le réquisitoire de M. Etienne.

raies sur votre champ ; il met sa vache paître dans votre pré ; il vient pêcher sur la rivière qui vous appartient ; pour un peu il mangerait vos



Le concert européen.

poules et cueillerait votre salade. De son côté, il ne tolère aucune emprise sur son bien et si une branche d'un de vos arbres dépasse de quelques centimètres sa clôture, il vous la fait couper. Il vous ferait des observations même si elle ne penchait pas sur lui et vous la couperiez pour lui faire plaisir. Après cela, vous dites tout fier: « Je vis en très bons rapports avec mon voisin. »

Voilà le raisonnement de M. Delcassé, et M. Etienne, un des amis du cabinet, prenant point par point tous les sujets de plaintes que nous pouvons avoir contre l'Angleterre, a répondu vertement aux boniments du ministre, en lui prouvant que, même avec toutes ses concessions, il n'avait obtenu de l'Angleterre que vexations et injustices.

En somme, si j'ai bien compris, nous ne comptons dans le concert européen que parce que nous nous effaçons.

Nous sommes satisfaits d'affirmer que toutes nos actions ont pour but le bien général de l'humanité, la France devant toujours être la nation noble et généreuse qu'aucun intérêt ne guide.

Mon ami Thomas aurait-il raison et serions-nous bons à en être bêtes?

J'en ai peur quand je vois ce qu'on nous fait faire.

Il y avait un grand territoire au Sud de l'Afrique, le sultanat de Zanzibar. En 1862, un traité au bas duquel se trouvaient les signatures de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, en garantissait l'indépendance absolue. Pendant près de trente ans ce traité avait été fidèlement respecté; mais d'autres diplomaties que la nôtre se rappelèrent la maxime de Bismarck : « N'imi« tons pas les nations qui ne cessent de *coller*

« à des traités ne répondant plus à leurs inté-
« rêts. »

C'est ce qui nous est arrivé là-bas.

Tout à coup nous apprenons, sans que la convention conclue ait été dénoncée, que les deux autres puissances s'étaient partagé le pays. Ce n'est pas plus difficile que cela . . .

Nous protestons et le ministre anglais nous répond : « C'est vrai, nous n'avons plus pensé
« à vous et au traité de 1862. Pour vous dédom-
« mager nous allons vous donner, en toute pro-
« priété, et suivant une ligne de démarcation
« très avantageuse pour vous, tout le Nord de
« l'Afrique. Vous aurez-là un empire immense. »

Mais, comme disent ceux du Midi, dont est M. Delcassé, le bougre savait bien ce qu'il faisait.

Dumanet, dans un dessin du *Charivari*, définissait l'Afrique un pays « ousque la terre, c'est du sable! » Il ne connaissait que cette partie-là. Plus bas, beaucoup plus bas sont d'immenses contrées peuplées et fertiles ; les Anglais nous ont cédé le haut qui nous appartenait.

Comme l'a dit textuellement lord Salisbury, premier ministre d'Angleterre, ils ont donné « au coq Gaulois quelques sables à gratter ». Et le propos est authentique. Il a été répété à la tribune française ; il a même semblé tout naturel:

pas une protestation ne s'est élevée. Par contre ils ont gardé là-bas la région fertile ; et nous



Quelques grains de sable à gratter.

avons signé cela, lorsqu'ils y avaient de plus l'avantage de nous faire reconnaître leur droit de propriété sur des territoires où ils n'avaient jamais planté leur drapeau.

D'autres exemples: Nous étions les amis fidèles du Négus Ménélick. A Djibouti, nous pouvions réunir tout le transit de son empire ; le chemin de fer construit avec les capitaux français serait, sans une mise en demeure à M. Delcassé, entièrement aux mains des Anglais qui en auraient accaparé les actions comme ils ont fait autrefois pour le canal de Suez.

Avant peu, si l'on n'y prend garde, auprès de Ménélick, ils auront placé confidents et personnel. Adieu l'influence française !



Les bons amis
de M. Delcassé.

Et cela n'empêche pas l'Angleterre de nous chercher chicane partout, à Terre-Neuve comme en Abyssinie, au Maroc comme au Siam.

Cela n'empêche pas non plus M. Delcassé d'affirmer nos bons rapports avec l'Angleterre.

En cela il diffère d'opinion avec M. Etienne qu'il appelle « son cher ami ».

Voici la définition de la situation de la France vis-à-vis de nos voisins, d'après M. Etienne.

« Malgré les préoccupations qui assiègent en « ce moment l'empire Britannique, sa diplo- « matie ne cesse d'entretenir sur bien des « points, où nous avons des droits incontesta- « bles, des agitations et des contestations. »

Et M. Etienne le prouve en passant en revue depuis Fachoda les agissements des Anglais en Asie, en Afrique, à Terre-Neuve et dans nos possessions d'Océanie.

Comme nous voilà en bons termes avec l'Angleterre et que deviennent les affirmations vraiment trop osées de M. Delcassé, qui du reste n'a pu répondre un mot à ce réquisitoire.

Il est vrai qu'il nous reste l'alliance Russe. Il avait même été question d'un voyage de M. le Président de la République en Russie dans la quinzaine qui précédera les élections.

Lorsque les journaux annoncèrent cette nouvelle, je ne pus m'empêcher de comparer cette manœuvre aux manifestations de la fête du 14 Juillet. La première année j'ai personnelle-

ment acheté un nombre considérable de lampions ; c'était un enthousiasme général. L'année suivante fut encore très bien ; la troisième année bien, maintenant c'est un simple jour de fête.

Heureusement que l'empereur Nicolas II,



C'était un enthousiasme général !

mieux inspiré, a refusé de s'associer à cette pression électorale : le voyage est remis au mois de juin.

Comparant les entrevues Franco-Russes aux fêtes du 14 Juillet, je serais désolé qu'on me prêtât la moindre idée de médire de l'alliance que nous avons contractée avec la Russie, à une époque plus prospère que celle que nous traversons. L'alliance Russe, c'est notre sécurité et notre garantie. Préparée de longue main et cons-

tituée à son heure par d'autres hommes que notre Anglais du ministère, cette alliance nous garantit contre toute agression de puissances coalisées.

Mais le gouvernement que nous subissons en joue un peu trop, et me rappelle le bohème à qui l'on parlait de la laideur de sa pipe et qui disait fièrement : « On m'en a donné une plus belle pour aller dans le monde. »

Tel notre ministère : on lui reproche ses relations douteuses, ses actes à l'intérieur, sa veulerie à l'extérieur, il vous répond en redressant la tête : « Mais j'ai l'Alliance-Russe. »

Tout cela c'est peut-être très malin pour les très naïfs. Il ne faudrait cependant pas oublier que ce ne sont pas les hommes actuellement au pouvoir qui ont fait cette alliance, mais nos amis qu'ils ont renversés ; et on pourrait leur rappeller à presque tous que si l'alliance Russe a été conclue, cela a été malgré eux. Ces messieurs préféraient l'alliance Anglaise et même Allemande. A ce point, que depuis leur arrivée au pouvoir, ils l'ont constamment prouvé par leurs paroles et par leurs actes.

Aujourd'hui dans un but électoral, ils voulaient envoyer promener le Président de la République en Russie.

Nous pouvons être certains que, du fond du

cœur, l'Empereur de Russie et son peuple n'aiment pas notre cabinet actuel.

Ils lui font bonne mine, parce que, si l'on a un véritable ami, on a de la peine à le voir mal entouré ; mais on ne lui retire pas pour cela son affection. Pourtant on ne l'aborde plus avec la même cordialité.

M. Waldeck-Rousseau peut être tranquille : nous ne nous serions pas laissés prendre à la manœuvre sentimentale de l'entrevue.

Si l'on veut du reste savoir l'opinion de la presse russe sur notre ministre des Affaires Etrangères voici ce qu'en dit l'un des plus grands journaux de Saint-Pétersbourg, et l'on sait qu'en Russie les journaux sont soumis à la censure et ne se permettraient pas d'émettre une opinion absolument contraire à celle de l'Empereur.

« Les diplomaties anglaises et allemandes « sont à la hauteur de leur mission; *si les diplo-* « *maties du reste de l'Europe avaient la même* « *énergie, bien des choses seraient chan-* « *gées...* »

Je ne crois pas qu'il s'agisse là de l'Italie, de l'Espagne, ou même de l'Autriche ; et c'est bien nous qui devons être en cause, ou plus personnellement M. Delcassé.

Et si notre Anglais voulait feindre d'en douter

encore, il devra se rappeler que M. de Witte, ministre des finances de Russie dans un entretien qui n'a pas été démenti, s'est exprimé plus sévèrement encore sur notre politique étrangère depuis l'arrivée au pouvoir du ministère Waldeck-Rousseau.

Au reste l'inquiétude a été assez forte à certains moments à la cour de Russie pour que le comte Mouraview se déplâçât et vînt en France et pour que M. Delcassé dût aller à Saint-Pétersbourg.

Les rapports ont repris d'une façon régulière et le *modus vivendi*, tant que durera ce ministère, paraît définitivement réglé.

En attendant, M. Chamberlain n'en continue pas moins ses vexations et ses rodomontades ; et il y a quelques jours, oubliant comme d'habitude les services de son ami, M. Delcassé, il pouvait s'écrier avec emphase :

« L'Angleterre a vaincu les flottes Hollan-
« daises et Françaises à Campredon et à Abou-
« kir; que l'on s'en souvienne! »

Il nous reste à constater au passif de M. Delcassé bien des choses; mais ce sont moins fautes ou crimes de son ministère particulier que du cabinet tout entier.

Cependant, au sujet des Boers, à l'indifférence du gouvernement, M. Delcassé, grand ami des

Anglais, a ajouté quelque chose de personnel et dont il me faut parler.

C'est une chose vraiment curieuse de voir que tous les peuples, France, Allemagne, Russie, Italie, ceux du Nord et ceux du Midi, ont eu un élan d'indignation lors de l'agression des Anglais contre le vaillant petit peuple Boër. Tous se sont levés: manifestations populaires, protestations à toutes les tribunes parlementaires, énoncées et appuyées par l'unanimité des représentants, de l'extrême droite à l'extrême gauche, rien n'a manqué.

En France, de M. Sembat à M. Etienne, de M. Etienne à M. Ribot, de M. Ribot à M. de Cassagnac, pas un n'a hésité à déclarer que cette guerre était la plus monstrueuse des infamies.

Et pourtant pas un gouvernement n'a bougé, tant sont grandes les défiances qu'à su faire naître l'Angleterre entre les grandes puissances.

Mais il manquait un dernier abandon, abandon purement moral, qu'on aurait dû épargner à la vaillante petite nation qui, depuis trois ans, lutte et meurt pour son indépendance.

A la Chambre française, trois députés de nuances bien différentes, MM. Georges Berry, et Clovis Hugues et M. l'Abbé Lemire demandaient au gouvernement bien peu de chose. Devant l'épouvantable mortalité des camps de

concentration où les Anglais ont parqué les femmes et les enfants Boers; ils désiraient que le gouvernement « s'entendît avec les puis- « sances signataires de la conférence de La « Haye, pour que l'application en fût étendue « aux républiques Sud-Africaines. » C'était bien peu de chose, un simple vœu.

« Tâchez, lui disait Clovis Hugues, de créer la « concentration de l'Europe dans la justice et la « pitié, pendant que l'Angleterre crée la con- « centration de la mort dans la barbarie. »

Qu'a répondu M. Delcassé deux jours avant la démarche qu'entreprenait la petite reine de Hollande ?

Il a plaidé la cause des Anglais, moins inhumains qu'on ne le pense, a-t-il dit.

Et il a, par là même, donné une approbation à des actes infâmes, alors que les signataires de la Convention de la Haye s'étaient engagés à ne faire la guerre que « selon les principes du droit « des gens, tels qu'ils résultent des usages éta- « blis entre nations civilisées, des lois de l'hu- « manité et de la conscience publique. »

Et lorsque l'on reprochera à l'Angleterre cet assassinat journalier d'enfants et de femmes, M. Chamberlain pourra dire : « Mais je ne fais « rien d'extraordinaire, demandez plutôt à « M. Delcassé. »

Dans « *Lazarille de Tormes* », il y a un chenapan qui, lorsqu'il est accusé de quelque méfait, jure ses grands dieux qu'il n'est pas coupable,



Demandez plutôt à Lazarille.

et, se tournant vers son complice, s'écrie ; Demandez plutôt à Lazarille !

M. Delcassé est le Lazarille de M. Chamberlain.

Plus tard, lorsque l'on écrira l'histoire de ces deux années, on constatera que jamais ministre ne fut plus plat valet de bourreau.

VII

A l'Instruction Publique

Voyages d'agrément. — Le chariot de Thespis. — L'argent des autres. — Contre la liberté. — Une plate besogne. — Brisson régnant. — M. Aynard et M. Ribot. — Pauvre homme ! — Ce qu'il faut conclure. — Le tambourinaire.

A l'Instruction Publique, M. Georges Leygues. qui est du midi autant et plus que M. Delcassé, ne se sera pas ennuyé jusque dans ces derniers temps.

On parlera longtemps là-bas — au pays — des nopces et beuveries, des excursions à travers la contrée et des incursions dans le domaine de la haute fantaisie que se sont offerts les félibres sous la direction de M. Leygues, grand maître de l'Université et ministre des Beaux-Arts.

Je ne rappelle que pour mémoire le décret où, Napoléon de la rue de Grenelle, il a traité

de si belle façon la Comédie Française ; les notes où, sous la dictée de M. Caillaux, il déclarait vouloir empocher les revenus de la Société des Artistes français, et vingt autres affaires de ce genre. Ce sont là choses secondaires.

J'aurais même passé sous silence bien des injustices, bien des erreurs : en cela encore, il n'avait qu'imité ses collègues.

Je crois même que j'aurais oublié de parler de lui, si dans une question vitale pour la France, il n'avait, derrière son chef M. Waldeck-Rousseau, accepté une position qui ne lui sera pas pardonnée.

Depuis deux ans, la Commission de l'Enseignement avait étudié la réforme de l'enseignement secondaire.

Elle avait chargé M. Ribot, son président, d'apporter à la tribune un projet sérieux, discuté dans ses moindres détails.

Avec sa haute autorité M. Ribot avait exposé le projet et le gouvernement pour cette fois était d'accord avec lui. Du reste à la Commission de l'Enseignement tous les partis de la Chambre étaient représentés.

On allait donc avoir une loi votée presque à l'unanimité.

Mais M. Henri Brisson était là.

La loi Falloux, qui a établi en France la liberté de l'enseignement, a permis aux pères de famille de choisir l'établissement où il leur plaît de faire élever leurs enfants : dans un lycée ou



« **Les tenant par le col, il leur dit : allez !** »

dans un collège, dans un établissement libre laïque ou congréganiste, peu importe la maison. Ce qu'on demande à l'élève, qui aspire à l'entrée des écoles spéciales, que ce soit l'Ecole Polytechnique ou Saint-Cyr, l'Ecole Normale, Centrale ou les Arts et Métiers, c'est de se clas-

ser aux examens d'admission, de façon à prendre rang dans le nombre de candidats à recevoir, arrêté par le ministre chaque année.

Mais M. Brisson et avec lui les sectaires radicaux et socialistes, voudraient qu'on ne pût entrer dans une école du gouvernement qu'après avoir passé par un établissement de l'Etat pendant plusieurs années.

C'est toujours le même ostracisme et la même tache originelle dont je parlais au sujet du projet du général André avec cette aggravation que l'exclusion s'étendrait à toutes les écoles spéciales et à tous les emplois publics.

Je sais bien que M. Brisson n'avait pas dit en termes formels, qu'il visait directement la suppression des établissements concurrents.

Il avait dit « *Je ne me prononce pas* ». Ce qu'il voulait cependant, c'était à n'en pas douter la destruction de l'enseignement libre et personne à la Chambre, malgré cette réticence, n'a eu d'illusion à ce sujet.

C'était, dans sa pensée intime, l'acheminement vers le monopole de l'Etat.

Si cette théorie était du reste mise à application, ce serait l'effondrement de notre Université de France, qui jusqu'à ce jour a tenu un si haut rang parmi les Instituts de l'univers entier.

Sans concurrence, il n'y a plus d'initiative, plus de luttes généreuses, plus d'émulation possible : le monopole c'est la ruine !

Ce jour-là, les radicaux qui l'ont déclaré toute leur vie, ont passé outre, et M. Brisson a proposé un ordre du jour où il était dit que la Chambre :

« Adhérait au principe de la proposition



Université Brisson.

faite au Sénat et déjà favorablement accueillie par cette Assemblée. »

Ainsi la Chambre des députés, alors qu'elle avait constitué une commission pour étudier cette question capitale de l'enseignement, et que cette commission lui apportait le résultat d'un travail de deux ans, allait consentir, sous la direction de M. Brisson, à enregistrer après

une discussion de deux minutes, une opinion émise au Sénat et qui ne lui avait même pas été notifiée.

Et ce vote était demandé par ceux mêmes qui avaient seuls, et pendant de nombreuses années, réclamé la suppression du Sénat ou tout au moins sa situation réduite à celle d'une Chambre d'enregistrement.

Et ces mêmes députés, renversant leurs opinions premières, demandaient à devenir eux-mêmes de simples enregistreurs des avis du Sénat.

Le gouvernement qui jusqu'à ce moment avait marché d'accord avec la Commission, devait donner son avis.

La situation n'était pas commode. Elle eût été impossible pour tout autre que M. Waldeck-Rousseau.

Que fait le Président du Conseil? Sans perdre le nord, et n'oubliant pas qu'il était lui-même élève des Jésuites, il s'était tenu ce raisonnement.

Voilà une affaire bien inopportune. Il me faut, malgré mes déclarations, voter avec M. Brisson qui me l'ordonne; mais serais-je suivi par la majorité. Ce projet est tellement contraire à toute notion de justice et de liberté, que certains vont lâcher pied.

C'est la chute !

Et alors que fait M. Waldeck-Rousseau ?

Tournant vers le centre des yeux langoureux, il commence par déclarer « qu'il ne faut pas « d'équivoque et que le *gouvernement n'accep-« tera jamais l'établissement du monopole de « l'Université.* »

Vous croyez peut-être qu'il a lâché M. Brisson et que l'affaire est enterrée ?

Pas du tout! il ajoute en terminant: « Comme « nous sommes partisans d'autres réformes, le « gouvernement n'a pas d'opposition à faire à « l'adoption de l'ordre du jour de M. Brisson. »

La conclusion était tellement contraire au commencement de la déclaration, que malgré la gravité exceptionnelle de la question, la moitié de la Chambre ne put s'empêcher de rire de pitié.

Ainsi, c'était là le Waldeck des temps passés!

Eh bien oui ! mes amis, c'était lui, toujours sceptique, toujours malin, toujours en équilibre.

Le gouvernement n'a pas d'opposition à faire, cela voulait dire: si l'amendement Brisson n'est pas voté, le Cabinet n'est pas atteint puisqu'il n'a pas fait *sien* cet amendement ; s'il est voté,

tout est bien puisque moi, Waldeck, je ne m'y oppose pas.

Voyez-vous cette malice cousue de fil blanc ?

Mais nos amis, n'acceptant pas cette échappatoire, revinrent à la charge.

Dans une magnifique improvisation, M. Aynard essaya de lutter encore. Résistant à cet



M. Aynard à la tribune.

étranglement de la liberté par les sectaires de la gauche radicale, il s'écriait :

— Je rappellerai à mon tour une interruption, partie en 1850 de la Montagne, l'extrême-gauche d'alors, pendant une tirade éloquente de M. Thiers où il définissait la République : « La République, s'écria l'interrupteur de votre parti, c'est la liberté donnée à tout le monde ! » Je vous somme de tenir votre promesse.

Et de son banc, M. Ribot, dominant le tumulte lançait à nos adversaires cette riposte :

C'est la démission de la Chambre devant le Sénat. Vous pouvez voter cet ordre du jour. Le pays jugera ce qu'il vaut. Au nom du régime parlementaire, j'ai le droit de protester et de constater que vous, qui êtes le parti qui a toujours demandé la suppression du Sénat, vous êtes arrivés à ce degré d'humilité vis-à-vis de l'autre Chambre, de déclarer votre adhésion, non à une loi librement discutée à la tribune, mais à quelques mots tombés dans le mystère d'une commission de cette assemblée.

Je dis que cela n'est pas digne de la Chambre !

Malgré ces appels à la dignité, cette évocation de liberté, 266 députés ont voté l'ordre du jour sectaire de M. Brisson et dans ce nombre *se trouvent les noms de tous les ministres qui font partie de la Chambre.*

De nos représentants, 242 ont repoussé avec indignation la proposition.

Retenez bien ces noms, mes chers amis ; car jamais le ministère n'a mieux tranché la question et séparé la Chambre en deux partis :

Les *oppresseurs*, qui, après s'être prévalus autrefois des grands principes de liberté qui depuis 1789 sont la base de la société française, ont renié leur origine, une fois arrivés au pou-

voir, et ont voulu qu'il n'existât plus en France, d'autre possibilité de penser que de penser comme eux.

Et les *défenseurs de la liberté individuelle* pour qui le droit de penser et de vivre comme il convient individuellement à chacun, n'est soumis qu'à cette obligation de ne pas entraver la liberté du voisin.

Rappelons-nous toujours que quiconque touche au voisin, nous touche : Aujourd'hui moi, demain vous !

En 1898, vous souvenez-vous que nous avons rejeté pas mal de candidats à cause de l'Affaire ? Demandez plutôt à M. Reinach ! D'autres, qui ont varié depuis, n'ont été élus que parce qu'ils se sont déclarés alors pour la France et l'armée contre l'étranger.

Le vote du 14 février sera de même un moyen sûr de juger nos candidats :

A ceux qui sont actuellement députés, nous demanderons :

« Avez-vous voté l'ordre du jour de M. Brisson ? »

S'ils nous répondent : *non*, acceptons-les de toute confiance.

De même pour les nouveaux candidats : nous leur dirons :

Auriez-vous voté cet ordre du jour ? Et suivant leur réponse nous les accepterons ou les rejetterons.

M. Henri Brisson nous a fourni là le meilleur moyen de nous reconnaître d'une façon certaine.

Nos adversaires ont oublié un instant cette maxime, et les voilà pris à leur propre piège.

Ils auront beau nous en conter de toutes les couleurs et essayer de se rattraper aux branches. Il est trop tard !

Sur cette question moins que sur toute autre nous n'accepterons d'excuses et de raisons.

Mais me voilà bien loin de M. Georges Leygues qui, de son petit vote, contraire à ses déclarations, a appuyé cette énorme infamie.

Le pauvre homme ne pouvait faire autrement. N'était-il pas solidaire du Cabinet ? Lorsque M. Brisson le tenait dans sa poigne ainsi que M. Waldeck-Rousseau, je vous assure que les deux ministres n'en menaient pas large.

Quand mai sera venu, et l'aubépine en fleurs, après les élections, nous leur aurons rendu un peu de repos et créé des loisirs.

On m'assure que M. Leygues n'en est pas fâché, et qu'il préférera ce calme à la férule du pédagogue de la Franc-Maçonnerie.



Tu ! tu ! pan ! pan !

VIII

Au Ministère de l'Agriculture

Tout le monde descend. — Les bagages. — Le Crédit agricole. — Une excellente loi et une très mauvaise circulaire. — Nul, excepté nos amis.... — De l'argent pas cher. — Je déposerai.... — Dévoré par lui-même. — Les ouvriers agricoles. — Maréchaux et vétérinaires. — Débiteur et créancier. — Conclusion. — La reconnaissance est une vertu.

Quand débarquera en mai prochain, le cabinet Waldeck-Rousseau, regardez les bagages de chacun de ses membres.

Ceux de M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, seront des plus volumineux, mais à part quelques petits objets très lourds où seront enfermés les actes néfastes, le reste ne sera qu'outres remplies de vent, paroles en l'air et vains engagements.

Pour que mon dire ne paraisse pas être

affirmé à la légère, je vais prendre quelques faits qui en diront plus.

Une des plus grosses gênes de la petite culture a toujours été de n'avoir pas en réserve d'argent d'avance.



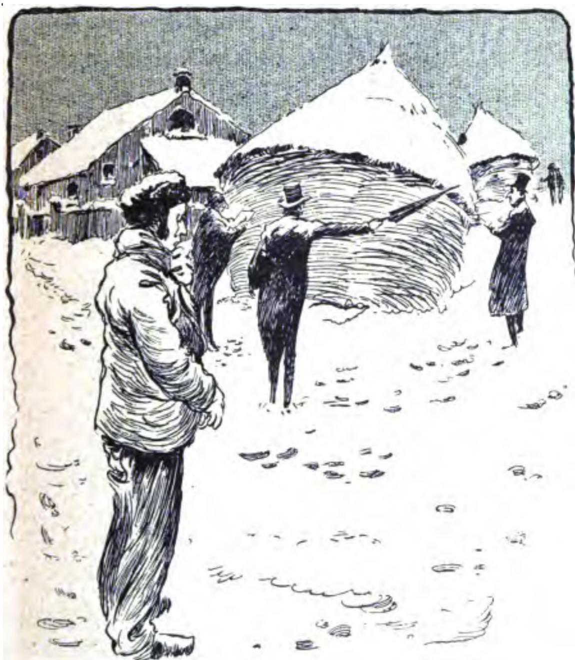
Les bagages de M. Dupuy.

La terre étant de moins en moins productive au petit cultivateur et au vigneron, il leur faut battre son blé, vendre son vin, sa paille ou son foin, en un mot réaliser sa récolte sitôt faite parce qu'il faut de l'argent pour le propriétaire, les impôts, la semence, les travaux de préparation des vignes, et dès lors, ils ne peuvent attendre le moment plus propice où le blé, le vin, la paille ou l'avoine étant à un plus haut cours, son bénéfice en serait augmenté d'autant.

Jusqu'en avril 1899, le cultivateur avait dû,

lorsqu'il se trouvait gêné, emprunter de ci, de là, en payant un intérêt très lourd, l'argent dont il avait besoin.

Par la loi du 31 mars 1899 qu'avait fait adopter



Les corbeaux s'abattent sur les meules !

M. Viger, alors ministre de l'Agriculture, l'Etat mettait une somme de 40 millions, à la disposi-

tion des caisses régionales de Crédit agricole, et cela à titre purement gratuit, sans intérêt.

Enfin on allait pouvoir respirer, trouver de l'argent facile, et ne plus être à la merci des corbeaux qui s'abattent sur les meules.

Et l'on ne devait pas s'arrêter en chemin.

Les amis de l'agriculture, disait un des nôtres,

«...n'auront le droit de se reposer qu'après que tous les arrondissements de la France auront leurs banques mutuelles locales et que celles-ci seront partout reliées entre elles par de puissantes banques régionales. Quand cela sera fait, l'agriculture aura en mains l'instrument de son émancipation et elle sera maîtresse de ses destinées ; elle sera en situation de conjurer toutes les crises qui viendraient s'abattre sur elle et son avenir ne dépendra plus que de son initiative et de son courage. »

Le but de la loi était précis mais il était loin de faire partie du programme du parti cosmopolite et le ministère de *Défense des intérêts étrangers* était là.

La loi acceptait au prêt gratuit à la culture, toutes les sociétés sans distinction d'origine.

Il suffisait, disait la circulaire ministérielle, que toute société encaisseur « soit régie par la « loi de 1867 ou par la loi de 1894, pour coopérer « à la constitution d'une caisse régionale de Crédit agricole mutuel. La seule condition imposée est qu'elle soit mutuelle et exclusivement « agricole ».

C'était du reste l'application des commentaires qu'avaient donnés de la loi les orateurs pendant la discussion au Sénat.

Qu'a fait M. Jean Dupuy?

Vous chargez une personne de la distribution de fonds que vous lui remettez : cette distribution est parfaitement déterminée et lorsque vous lui demandez compte de l'emploi de ces fonds, vous trouvez que si Jean, Jacques et Pierre auraient dû recevoir ce que vous leur aviez réservé, Jean seul a touché le tout parce que Jacques avait plaisanté votre distributeur et que Pierre ne l'avait pas salué dans la rue.

Voilà comment a agi, pour les cultivateurs, le ministre de l'Agriculture.

A celles des sociétés qui étaient soupçonnées d'être composées de membres hostiles au Cabinet, on a refusé toute subvention.

Pensez comme nous, appuyez-nous et vous pourrez compter sur notre aide.

Mais si vous voulez conserver votre indépendance, bonsoir, je ferme ma porte.

Et la loi ?

Ah bien oui! la loi!

M. Jean Dupuy a fait plus :

Des syndicats spéciaux d'amis politiques, plus ou moins agricoles — plutôt moins que plus — se sont immédiatement formés.

Il suffisait pour cela d'une déclaration sur papier timbré remise à la mairie, et on leur déposait de suite à titre absolument gratuit, des fonds que certains d'entre eux ont prêtés à intérêt.

Tout cela n'a cependant pas été sans plaintes ni récriminations. La circulaire du ministre de l'Agriculture qui contredisait la loi même et excluait du prêt agricole les syndicats formés sous la loi de 1867, était un abus de pouvoir.

Le Ministre, pour gagner du temps, a annoncé qu'il allait consulter la Commission de l'Agriculture.

Mais, ni M. Méline, ni M. Ribot qui faisaient partie de cette commission, ne partageaient l'avis de M. Jean Dupuy.

Se souvenant des maquis de la procédure, du temps où, huissier rue Montmartre, il exploitait toutes les ambiguités ou les obscurités de nos lois, il attendit, promit, et, finalement, à fin janvier 1902, il annonça qu'il allait déposer un nouveau projet de loi très explicite, alors qu'on était à moins de deux mois de la période électorale et qu'il sait qu'on arrivera tout juste à voter le budget.

Voilà déjà, dans les bagages dont je parlais tout à l'heure, un petit paquet assez lourd de

vilenies, accompagné d'une outre gonflée de vent.

S'il n'y avait que celle-là !

Voulez-vous qu'avant de passer à une autre, je vous raconte une anecdote amusante.



Les maquis de la procédure.

M. Jean Dupuy est tout à la fois ministre de l'Agriculture et journaliste.

A son journal, le *Petit Parisien*, il a joint une publication hebdomadaire, l'*Agriculture nouvelle* qu'il a exposée en 1900 dans la classe 68.

Là, M. le Ministre a décerné à son journal une médaille d'or !

Je ne puis, en pensant à cette situation gro-

tesque, m'empêcher de rappeler un souvenir de jeunesse.

Le maire d'une petite commune de Normandie, — j'ai le nom sur le bout de la langue — avait à adresser comme particulier une demande à la préfecture. La signature devait être légalisée par le maire.

Il prit sa meilleure plume, fit sa pétition, la signa : Garnier. C'était son nom ; et au-dessous, il écrivit : « Vu pour légalisation de la signature Garnier ci-dessus.

Le Maire, *Signé* : Garnier. »

Avec le cachet de la commune, tout lui semblait en règle.

M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, a décerné à M. Jean Dupuy, publiciste, une médaille d'or.

Si les ministres avaient encore un uniforme, mon ami Graind'Orge aurait là à nous dessiner un joli maître Jacques !

Voulez-vous savoir maintenant ce qu'a fait le ministre de l'Agriculture pour les ouvriers agricoles.

La loi de 1898 sur les accidents du travail, ne visait pas les accidents agricoles, puisqu'elle ne spécifiait que « les accidents occasionnés par l'emploi de machines agricoles ou de moteurs inanimés ».

M. Boucher, alors ministre du Commerce, avait annoncé d'accord avec son collègue de l'Agriculture, qu'un projet de loi allait être déposé.



Médaillé par soi-même.

Mais les événements se précipitèrent, l'Affaire survint. D'autres prirent le pouvoir. Bien des fois depuis 1899, on réclama à M. Jean Dupuy, le dépôt d'un projet.

Il promit, promit toujours; le 30 janvier il promettait encore. On pense qu'il déposera ce pro-

jet la veille de la clôture et à la fin des pouvoirs de la Chambre actuelle, ne serait-ce que pour servir d'argument ou de réponse aux amis du ministère.

Encore une outre remplie de vent !

Continuons :

Une corporation agricole, celle des maréchaux ferrants n'a pas été défendue, mais a été attaqué par M. le ministre de l'Agriculture.

Tout le monde sait que, dans nos campagnes, les vétérinaires diplômés d'une école du gouvernement sont très clairsemés.

Les maréchaux ferrants, — patrons et ouvriers — deviennent en beaucoup d'endroits, de précieux auxiliaires du cultivateur.

Par des soins immédiats, souvent ils ont sauvé une bête qui serait morte, le temps d'aller chercher le vétérinaire qui habite à une ou même à deux lieues de là.

Désormais, il va leur falloir laisser crever les animaux de leurs clients, sous peine d'une forte amende, et même de prison en cas de récidive.

L'exercice, sans diplôme, de l'art du vétérinaire va être assimilé à l'exercice illégal de la médecine.

Qu'en pensent les maréchaux ferrants et qu'en pensent les cultivateurs ?

Mais quels bons agents électoraux va avoir le ministère avec certains vétérinaires ! Cela ne vaut-il pas la peine de défendre aux maréchaux de faire profiter les cultivateurs de leur prompt secours en donnant les premiers soins aux animaux en cas d'accident.



Maréchaux et vétérinaires.

On pourrait continuer ainsi pendant vingt pages.

La question des vins, le régime des sucres, l'élevage, l'écrasement des départements producteurs de cidre, toutes les questions vitales de l'agriculture ont été traitées par M. Jean Dupuy avec la même désinvolture ou la même partialité.

D'autres actes ont même un côté odieux qu'il me faut signaler.

L'Etat alloue chaque année des primes à certaines cultures pour les encourager et conserver nos industries nationales.

Telle est la prime des chanvres.

L'année dernière, des cultivateurs ont été poursuivis par leur percepteur pour non-paiement de leurs impôts, alors que l'Etat leur devait une somme de beaucoup supérieure au montant de ces impôts !

Je suis cordonnier, j'ai fait à mon voisin le boucher, une paire de chaussures de 18 francs. De mon côté, je lui dois 12 francs de viande qu'il m'a fournie à crédit ; il est évident qu'il ne peut rien me demander puisque je lui remettrais sa note, et qu'il aurait six francs à me verser.

La compensation s'établit lorsque les dettes sont reconnues, au commerce comme dans la vie civile.

Il paraît, qu'avec M. Jean Dupuy, ce n'est pas la même chose.

Payez d'abord le peu que vous me devez,je vous paierai moi-même, quand j'aurai le temps, la forte somme que je vous dois.

C'est peut-être légal, parce que l'Etat est le maître ; mais moralement, c'est souverainement injuste.

En résumé, quelle a été sous le ministère

de M. Jean Dupuy la prospérité de l'agriculture?

Demandez-le aux cultivateurs du Nord, aux éleveurs de l'Ouest, aux vignerons du Midi, demandez-le à tout et à tous, à la statistique officielle et à ceux de la campagne.



Payez d'abord.

La réponse sera unanime.

Quant aux vexations ou passe-droits, faveurs ou décorations — monnaie courante du ministère —, M. Jean Dupuy a fait à peu près comme ses collègues.

Pourtant si un poète officiel voulait lui dédier un sonnet, je lui signale les quelques lignes ci-après qui valent tout un poème :

Prenez le *Journal officiel du 31 décembre 1901*, page 8181, deuxième colonne, numéro 7, vous y lirez aux promotions du Mérite agricole.

VADECARD (Narcisse-Amédée), *secrétaire général du Grand-Orient* à Paris.

Qui donc accusait M. Jean Dupuy d'ingratitude et disait qu'il avait mal fini son année ?



IX

Au Ministère du Commerce

Les frères siamois. — Transformation. — Le programme de Saint-Mandé. — Socialisme et collectivisme. — Théorie et pratique. — Les purs. — Socialistes de *profession.* — « L'Exposition est prête ! » — Débâcle financière. — Les souverains à l'Exposition. — M. Millerand dîne chez le ministre du Commerce. — M. Bérenger. — Un vote hostile. — On décore. — On ne décore plus. — Rue des Saussaies. — Le *Collectiviste-gentilhomme.* — Un beau costume. — Pour Coquelin cadet.

Me voici arrivé au véritable chef du Cabinet, M. Millerand, ministre collectiviste du Commerce.

J'ai dit en commençant que le parti socialiste était le maître du pouvoir, puisque M. Waldeck-Rousseau était obligé de le suivre, s'il ne voulait pas tomber en quelques jours, — ce qu'on lui avait défendu.

Lui et M. Millerand étaient donc soudés l'un à l'autre comme les frères Siamois.

En effet, que l'un meure et l'autre disparaîtra. Il n'y a pas d'opération chirurgicale qui puisse



Les frères Siamois de la *Défense républicaine*.

amener la séparation de ces deux hommes : ils vivront ensemble et mourront ensemble.

Or voyez l'effet de ce rapprochement : dans les commencements du ministère, M. Waldeck-Rousseau, très collet monté, affectait une

sorte de fatigue lorsqu'on lui opposait les déclarations de son ministre du Commerce en lui demandant ce qu'il en pensait.

M. Millerand, farouche, protestait, lui, qu'en entrant au ministère, il n'avait fait abdication d'aucune idée, d'aucun mot de son programme, et qu'il préférait s'en aller que de céder.

Bon gré, mal gré, le Président du Conseil finissait par appuyer son collègue et obtenir l'approbation de la majorité.

Aujourd'hui, M. Waldeck-Rousseau s'est si bien habitué aux idées de M. Millerand, qu'insensiblement il a adopté l'allure d'un auditeur de Saint-Mandé tandis que le ministre du Commerce s'est affiné et s'est assimilé la distinction personnelle du Président du Conseil.

Voilà les rôles complètement intervertis.

Le Président est devenu aussi sectaire que le plus socialiste des radicaux et le ministre du Commerce a comme un certain vernis d'opportunisme.

Cette transformation s'est opérée de la façon la plus simple.

Au contact de M. Waldeck-Rousseau, M. Millerand a compris, qu'il lui fallait, après ses déclarations énergiques de la première heure, faire aboutir petit à petit les desiderata du parti collectiviste.

Quant au Président du Conseil, aigri par l'obligation où on l'avait mis, de prendre le pouvoir dans d'aussi étranges conditions, attristé de voir tous les amis d'antan s'éloigner, ou — si l'amitié survivait à cette évolution, — ne l'abor-



1899.

der que d'un air de reproche, il s'est de plus en plus associé à cette extrême gauche qu'il avait tant combattue.

Cela se voit tous les jours; quelqu'un à qui vous portez intérêt fait une grosse sottise : vous lui faites d'amicales observations, pour ne pas paraître avoir tort, il s'enfonce de plus en plus

dans la boue de son erreur, et il en a bientôt jusqu'au cou.

La situation respective de MM. Waldeck-Rousseau et Millerand me paraissant ainsi exac-



1901.

tement définie, revenons au ministre du Commerce.

A Saint-Mandé, en énonçant son programme, M. Millerand avait déclaré que le socialisme ne pouvait être rendu pratique que par le collectivisme et que *quiconque n'est pas collectiviste, n'est pas socialiste.*

Pour résumer en un mot, le socialisme, c'est le projet; le collectivisme, c'est l'application.

Quiconque accepte la propriété individuelle et n'accepte pas l'internationalisme, n'est pas collectiviste.

En pratique, avec cette doctrine, tout devra appartenir à l'Etat, propriétés, travail, revenu, etc., et les gérants de la Chose publique distribueront à chacun ce qu'ils estimeront être la rémunération de leur part de collaboration.

Cela vous semble un songe creux, ou le projet d'un aliéné.

Vous, mon voisin, autrefois ouvrier serrurier, vous avez pu à force de travail et d'économie monter un petit commerce de serrurerie : il s'est agrandi, vous avez acheté un petit terrain, vous y faites construire une maison et bientôt vous serez complètement chez vous.

Votre cousin qui avait pris à bail une petite métairie, a pu, toujours grâce à son travail continu, mettre de côté de quoi acheter quelques petits lopins de terre, et le voilà propriétaire.

Et ainsi de tous ceux qui travaillent, les Français de France.

Eh bien! il vous faudra déchanter.

Tôt ou tard, si les doctrines collectivistes de M. Millerand, votre ministre du Commerce,

étaient appliquées dans leur intégralité, vous deviendriez de simples salariés de l'Etat qui accaparerait toute la somme de production et de revenu.

Ne vous dites pas que cela n'arrivera jamais : l'application de ces théories viendra plus tôt qu'on ne le pense, si le ministère n'est pas renversé aux élections.

Sans doute on ne commencera pas par les petits : il faudra paraître s'intéresser à eux pour les avoir dans son jeu. Mais leur tour viendra; ils peuvent en être sûrs.

Tout d'abord on s'attaquera aux propriétés qui paraissent d'un ordre plus général.

On commencera par le rachat des Chemins de fer par l'Etat : en étudiant les Travaux publics, je tâcherai d'expliquer quel en serait le résultat.

Puis viendront les mines de charbon ou autres, puis les carrières, puis les grandes industries, etc., et de fil en aiguille, on continuera par les moyens et les petits. Tout le monde y passera.

Déjà, à la fin de la législature actuelle, en 1902, on a soulevé à la Chambre la question du rachat des Chemins de fer de l'Ouest et du Midi, et les députés radicaux et socialistes ont voté ce ra-

chat. — Ce n'a été qu'un vote de pure forme ; mais les collectivistes ont pris position.

Si nous n'y prenons garde, la goutte d'eau fera son trou.

L'entrée de M. Millerand au ministère n'avait pas été sans créer une scission dans le parti socialiste.

Parmi les chefs, *quelques-uns*, ceux qui estiment qu'on ne saurait transiger avec ses principes, et que suit cependant encore aujourd'hui



Un pur.

la majorité du parti socialiste, avaient rompu avec le ministère; pour eux, on ne pouvait se réclamer du socialisme et appartenir à un gouvernement bourgeois.

Ils restent contre M. Millerand, intègres et incorruptibles.

D'autres, *le grand nombre à la Chambre*, après avoir tout d'abord excusé le ministre du Commerce d'avoir accepté de faire partie du Cabinet, ont, petit à petit, accentué la note et se sont mis à chanter ses louanges à tout propos.

Pourtant ceux-ci ne sont suivis que par une moindre troupe d'agitateurs qui s'intitulent *Sans-patrie* ou *Sans-travail*, parce que la patrie leur est une charge et le travail une bien plus grande encore.



Les autres.

Qu'importait au ministre : Les socialistes *de profession* sont le nombre à la Chambre, et c'est avec le nombre qu'on fait les majorités.

Voilà M. Millerand et sa petite cohorte à l'œuvre. Mais il y avait plus loin de la théorie à la pratique que de la coupe aux lèvres.

Pourtant le ministre du Commerce avait la partie belle : c'était à lui que revenait le droit d'organiser et de diriger l'Exposition.

Ce qu'aurait pu être l'Exposition de 1900, celle de 1889 l'avait fait espérer.

Ce qu'elle fut, nous l'avons encore tous présent à la mémoire.

Au point de vue de l'organisation, ce fut un fatras et un pêle-mêle des arrangements les plus incohérents. Si quelqu'un voulait étudier, par exemple, les progrès de l'horlogerie, il lui fallait courir du Champ de Mars aux Invalides, revenir dans un autre coin, repartir encore.

De même pour les machines, de même pour tout.

Vous examinez un objet dont vous voudriez faire l'achat : outil, objet d'agrément ou mécanique. Vous ne pouvez en voir les avantages et les défauts que par la comparaison avec les produits similaires. S'il vous faut pour chaque pièce de cet objet, vous déplacer, courir dans tous les coins parce que, pour faire du nouveau et ne pas suivre les anciens errements, on a semé ces produits aux quatre coins de l'Exposition, vous renoncerez à votre projet.

Voilà pour le côté sérieux.

Pour le côté agrément, ce fut bien autre chose, on avait construit tout le long d'un quai,

une grande rue à laquelle on avait donné le nom de rue de Paris, — rien que ça ! — et on y avait accumulé toutes les banalités de la fête de Neuilly.

Ce que fut le résultat financier : demandez-le au service de comptabilité de l'Exposition qui n'a pas encore rendu ses comptes à fin février 1902.



Avant, pendant e. après l'Exposition.

Demandez-le également à tous les industriels que l'on avait leurré par des adjudications dont le cahier des charges n'a pas été suivi par l'Etat.

Qu'en est-il résulté ?

Perte pour le trésor, désastre des restaurants,

faillite judiciaire de la plupart des établissements de plaisir, la débâcle générale.

Ajoutez à cela que l'Etat, n'ayant pas exécuté les propres conventions qu'il avait imposées a été condamné à payer des indemnités à ceux auxquels il avait causé de si graves préjudices.

A la fin de l'Exposition, personne n'avait envie de rire, je vous l'assure.

Cela avait été triste et bête à en pleurer. Si au moins nous avions eu quelques visites de souverains étrangers qui eussent animé la fête et donné une apparence de vie à cette foire manquée.

Mais l'empereur de Russie, notre ami et allié, ne se souciait pas d'y venir plus que les autres.

Officiellement nous avons eu Ranavalo et le shah de Perse !

Cet insuccès a tenu, non seulement à la mauvaise organisation, mais aussi à l'outrecuidance du ministre du Commerce, qui, lorsqu'on lui demandait à la Chambre de reculer l'ouverture, déclarait que

« Le 13 avril au soir, tous les palais seraient prêts » et que « Jamais il n'y avait eu d'Exposition aussi prête que celle de 1900 ».

Elle était jolie, la préparation ! Un mois plus

tard et même à fin mai, les trois quarts des rues n'étaient que des fondrières, l'éclairage



Nous avons eu Ranavalo et le Shah de Perse.

manquait dans plus de la moitié des bâtiments; dans les restaurants, on s'éclairait avec des bougies sur les tables; et le service électrique était si mal organisé que même en juin, juillet et août, lorsqu'on voulait faire jouer les eaux lumineuses, tous les établissements voisins étaient privés de lumière.

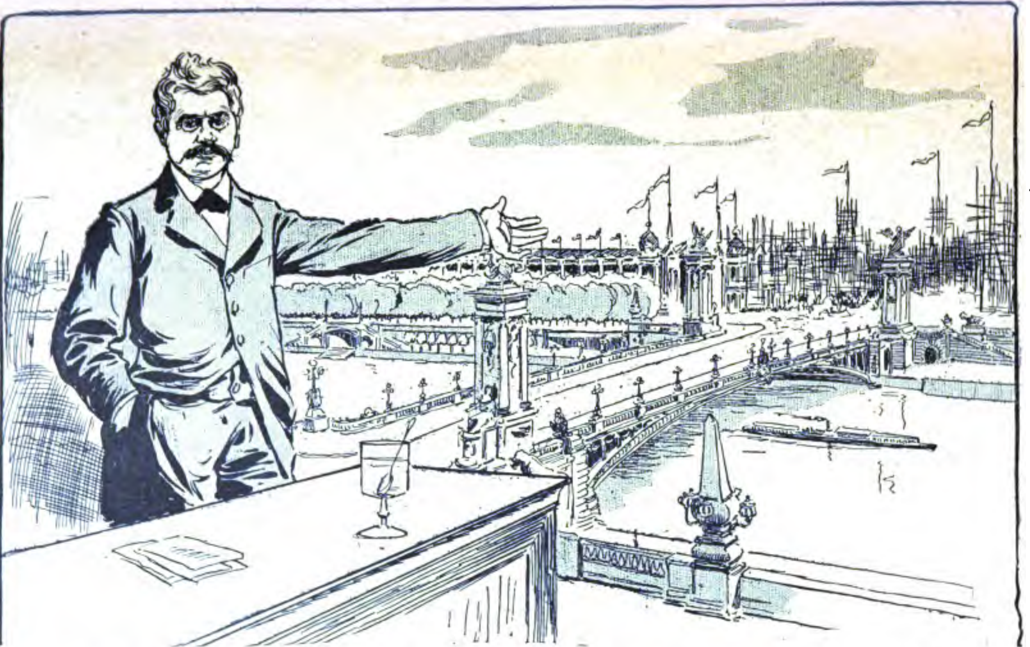
Qu'est-il arrivé ?

Les visiteurs du premier mois ont emporté de leur visite une impression tellement navrante que leur réclame à rebours a arrêté l'exode vers Paris.

Pendant ce temps, le ministre banquetait quand même et affirmait à qui voulait l'entendre que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il voulait sans doute parler du monde officiel, car Exposants à leurs risques et périls ou exposés comme visiteurs à patauger dans la boue, ne trouvaient pas la chose aussi drôle.

Mais les collectivistes doivent être contents. Semblables à celui qui avait mangé des huîtres parce que sa cousine était cuisinière chez un banquier à la table duquel on en mangeait quelquefois, ils peuvent nous raconter les détails des festins qu'ils ont fait par procuration.



M. Millerand.— Jamais il n'y a eu d'exposition aussi prête ! (17 avril 1900.)

Notons-en un au passage, dont voici le menu.

Potages
Crème de volaille Renaissance, Tortue claire
Croustades d'anchois, canapés de kilkys
Œufs Monselet
Filet de barbue au vin de Sauternes
Selles d'agneaux parisiennes. Canetons de Rouen bigarrade, Turbans de homard Lucullus
Noix de jambon périgourdine
Granités au marasquin, Spooms au cherry-brandy
Poulardes de Bresse truffées rôties. Truffes
Asperges en branches sauce mousseline
Suprême d'abricots aux cerises
Glace Olga
Condés grillés

Il y a des gens mal intentionnés qui prétendent qu'au même moment de pauvres diables qui avaient bonne envie de travailler et n'avaient rien à se mettre sous la dent, ne pouvaient entreprendre d'ouvrage, empêchés qu'ils étaient par quelques meneurs qui, de divers côtés, avaient fait déclarer des grèves.

Ces mauvaises langues ajoutent que les gens qui jeûnaient ainsi étaient de bons soldats du conquérant Millerand.

Croyez-vous que cela soit possible ?

Je viens de parler des grèves et il semblerait, qu'un des leurs étant au gouvernement, — les collectivistes dussent croire qu'aucune grève n'aurait lieu. Mais voilà l'ennui : les collecti-

vistes croyant être appuyés, se sont attaqués à l'infâme capital et à ceux qui dirigent les grandes exploitations.

Voyez à quoi tient le gain d'une bataille. La discipline n'étant pas la force de l'armée socialiste, il y a des régiments qui ont pris l'initiative de partir sans ordre, et le général en chef, M. Millerand a dû les désavouer.

Quand je dis les désavouer, c'est certainement un euphémisme.

En certains endroits, on a été un peu plus loin. La force publique a résisté, et voulu protéger la liberté du travail tout comme à la Ricamarie et à Aubin sous l'Empire.

C'était bien la peine...

(Air connu.)

Croyez-vous que M. Millerand ait violemment protesté? Il a voté à la Chambre l'ordre du jour qui approuvait l'intervention de l'armée sur le champ de grève. (Séance du 18 janvier 1900.)

Et lorsqu'il eut fourni l'appui de son vote à la majorité, le ministre du Commerce accepta sans barguigner que les gendarmes qui avaient résisté aux grévistes à Chalon, par exemple, fussent envoyés en Conseil de guerre.

Ce deuxième acte était tout de convention et sans sanction possible. On savait fort bien que

l'on ne pouvait condamner des soldats pour avoir fait leur devoir.

Le Conseil de guerre les acquitta.

Puis vint la mise en demeure, signifiée par les mineurs au gouvernement.

Menaçant de se mettre tous en grève, ils se flattaient de forcer la main au Cabinet, en arrêtant par la non-production tout le travail industriel en France.

Avec des histoires à dormir debout, de savantes et captieuses divisions dont se chargèrent ses lieutenants de la Chambre, M. Millerand parvint à remettre le danger aux calendes grecques.

D'autres importantes questions étaient à l'étude. Harcelé par les demandes de ses amis, le ministre du Commerce dut s'offrir, tout comme ses collègues du Cabinet, nombre de petites ou de grandes illégalités.

Les Conseils du travail avaient été créés par une loi.

De sa propre initiative il les modifia par un décret auquel il donna pleine exécution quoique M. le sénateur Bérenger, un des soutiens du ministère, eût déposé un projet de loi à ce sujet, projet absolument opposé au décret Millerand.

M. Millerand y a donné, entre autres, aux

seuls syndiqués, le droit de vote. Tu entreras dans un syndicat, dit-il au travailleur, ou tu n'existeras pas.

C'est tout simplement le retour aux corps de métiers et aux privilèges abolis par la Révo-



M. Bérenger et M. Millerand.

lution, avec cette différence qu'alors il fallait pour faire partie d'un corps d'état avoir été apprenti, fait son *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire fait un travail établissant que l'apprenti avait bien terminé son apprentissage; et pour passer maître compagnon faire un nouveau chef-d'œuvre.

Aujourd'hui le syndicat n'est rien de tout cela : vous êtes d'un syndicat comme vous êtes membre d'une société quelconque et huit fois sur dix, dans les grèves, les meneurs ne con-

naissent pas un traître mot du métier pour lequel ils se disent syndiqués.

Pour en revenir au décret des Conseils du



L'amère pilule,

travail, en d'autres temps, M. Bérenger eût interpellé le Cabinet et n'eût transigé à aucun prix, sur une question de cette importance. Mais voilà! Il y a toujours cette diablesse d'*Affaire*, qui vous a lié ensemble les gens aux idées généralement droites à des individus à théories plus élastiques.

Il faut soutenir le ministère. Le droit, la légalité et la justice attendront.

Un jour M. Millerand eut à avaler une amère pilule.

Il fut interpellé par MM. Rispal et Julien Goujon à propos des théories émises par lui dans un nouveau discours à Sens et la majorité lâcha le ministère et désapprouva M. Millerand.

M. Waldeck-Rousseau ne reconnaissait plus sa *Chambre introuvable !*

Tout autre Cabinet eût démissionné après l'échec d'un de ses membres.

Avec le Président du Conseil actuel, le régime parlementaire a trouvé une nouvelle formule.

En cas de blâme, on se contente de rattraper dans la nuit, entre le jour du premier vote et le lendemain, ceux qui ont mangé le mot d'ordre, et ce lendemain on se fait interpeller par un de ses amis au sujet de l'incident : la majorité vous vote comme un seul homme un bel et bon ordre du jour de confiance.

Si Machiavel au lieu d'écrire *Le Prince* avait fait un ouvrage sur *Le Parlement*, je parie qu'il n'aurait pas trouvé celle-là.

M. Millerand a, dans son service, en dehors du Commerce, le ministère des postes dont M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat, a la direction.

De cette administration, une des plus importantes de France, je n'aurais pas parlé, si je n'avais à signaler à mes lecteurs l'intérêt tout

passif, que porte à ses employés M. Millerand.

On a proposé :

De donner aux facteurs ruraux un congé de quinze jours par an;

M. Millerand a voté *contre*.

D'accorder une allocation de secours aux employés des postes chargés de famille et ayant moins de deux mille francs de salaire ;

D'alléger les charges des courriers convoyeurs, etc., etc.

M. Millerand a voté *contre*, toujours contre.

Ce n'est pas tout :

M. Millerand s'est renseigné sur les journaux que lisaient les employés de son ministère, et mal en a pris à ceux qui ne ramaient qu'à regret sur la galère gouvernementale.

Le même ministre du Commerce fait ouvrir, retenir ou distribuer d'une façon ultra-fantaisiste la correspondance de ou pour ses adversaires.

Où sont nos indignations de sous l'Empire ?

Il est décidément plus facile qu'autrefois pour un ministre comme M. Millerand de parler d'une façon et agir d'une autre.

Voilà des choses qu'il avait demandées, au nom de son parti, avant d'être au pouvoir.

M. le ministre, tant qu'il était pauvre, au temps déjà oublié, avait commis pas mal d'en-

fants naturels. La richesse venue, il refuse de les reconnaître.

Si je n'y prends garde, je vais m'indigner pour une pauvre petite question de droiture !



(Officiel du 23 mars 1900.)

J'ai cependant, tenu à ce que ces faits ne soient pas ignorés de mes lecteurs, afin que, le jour du vote, chacun soit récompensé selon ses œuvres.

De temps à autre, M. Millerand a la note gaie.

Il choisit pour décorer, comme commerçant, un couturier qui a encouru au jour de sa déco-

ration, cent trois condamnations pour infractions à la loi sur le travail.

Croyez-vous que la majorité proteste ?

On trouve cela drôle; on blague, on passe, et l'on oublie.

D'autres décorations sont même faites d'une façon plus habile.

Sentant venir le moment où il est probable qu'il sera rendu à ses chers dossiers, M. Millerand, ministre du Commerce, s'est souvenu de M. Millerand, avocat.

Il y a, au Tribunal de Commerce, des agréés défenseurs dont le rôle est tout officieux, puisque la loi ne reconnaît pas leur charge. Ce sont personnes très honorables dont le ministre de la Justice, chef suprême des Tribunaux en France, avait jusqu'à ce jour, récompensé la dignité en les comprenant dans ses promotions à la Légion d'honneur.

Ce ne sont pas des commerçants.

Docteurs en droit, ayant fait de la législation commerciale l'objet spécial de leurs études, ils ne vendent et n'achètent rien.

M. Millerand s'est souvenu qu'un agréé a souvent d'importantes affaires qu'il confie à des avocats.

Il a demandé à son collègue, M. Monis, de lui céder les agréés et M. Monis a acquiescé.



...Donnez-moi l'indigo, je vous cède les nègres !...

C'est toujours le cas de dire comme Ruy Blas :

Oh ! ministres intègres ! Conseillers vertueux !...

. . . .

M. Millerand se souciait bien de l'indignation de Ruy Blas, quand il décorait et redécorait les agréés du Tribunal de Commerce de la Seine !

Puisque j'en suis aux décorations, et que pour tous ceux qui ont accompli trente ans de travail dans une maison, une loi a accordé à juste titre, une récompense honorifique, j'ai à parler encore de la façon dont M. Millerand entend interpréter la loi.

Trois ouvriers ayant le premier, trente-sept ans de service, le deuxième quarante-six, le troisième quarante-huit, avaient, après enquête, reçu les médailles et diplômes auxquels ils avaient droit.

Depuis lors aucun acte irrégulier de leur part n'est venu motiver le retrait de ces médailles et cependant le ministre a eu la prétention de les leur enlever.

Le patron de ces ouvriers, quoique excellent républicain, n'est pas un des admirateurs du ministère!

Ainsi d'après M. Millerand, on peut vous retirer une décoration, sans qu'aucune cause personnelle vous soit reprochée.

C'est à croire que les décorations sont appelées à remplacer les emblèmes au moyen desquels se reconnaissent, dans les grandes réunions publiques, les adeptes du ministère et les salariés de la rue des Saussaies.

Ailleurs, c'est encore plus drôle!

Un monsieur arrive dans l'arrondissement d'Espalion. Il apporte à des ouvriers leurs rubans, et se dit délégué par le ministre pour leur annoncer la bonne nouvelle.

En fait de délégation, c'était tout bonnement un monsieur qui prenait sur ses cartes le titre

d' « avocat du ministère », et n'avait aucune qualité officielle (1).

Mais de plus, c'était le futur concurrent en avril de M. Massabuau, l'honorable député actuel.

Préparation de candidature officielle.

Croyez-vous que M. Millerand a protesté.

Ce serait bien peu connaître nos gouvernants.

Pour la dignité des travailleurs, il est temps de renvoyer à ses occupations ce *collectiviste gentilhomme* qui, après avoir toute sa vie débla-



Renvoyé à ses occupations.

téré contre les croix et les honneurs, a trouvé moyen, pendant son ministère, d'accepter de

(1) Voir *Journal officiel* du 4 fév. 1902. p. 435 et suiv.

tous côtés, pour lui-même, ordres et décorations.

Je vous recommande une des dernières ; elle n'est point banale.

M. Millerand toute sa vie — avant le ministère, avait tout comme l'austère M. Brisson, déclaré qu'il ne pourrait jamais accepter lui-même, une décoration de quelque souverain que ce fût.

J'écris *souverain ;* M. Millerand prononçait *vil tyran.*

Or en moins de trois ans de ministère le voilà un des hommes les plus décorés de France.

La Russie, l'Italie, l'Allemagne lui ont offert leurs ordres les plus recherchés.

Je vous recommande le dernier :

L'empereur d'Autriche a conféré à M. Millerand le grand cordon de la Couronne de Fer avec le titre de baron.

Voici le costume de l'ordre pour les grands dignitaires :

Etoffe de soie jaune, bleue et blanche, avec bordures et galons d'argent. Au col, un collier d'or massif. Enfin, le costume est encore rehaussé d'une couronne de fer surmontée du double lion héraldique ailé avec, au-dessous, cette inscription : « *Dieu me l'a donnée ; gare à qui y touchera.* »

Saluez citoyens collectivistes !

C'est égal, quel descendant de Molière nous mettra à la scène ce personnage vieux comme le monde et toujours nouveau dont Coquelin cadet rendrait admirablement le rôle.



X

Aux Travaux Publics

Les deux chanteurs. — M. Baudin neveu. — Est-ce un naïf ? — Circulaires. — Le colis récalcitrant. — Les heures de travail. — Un arrêté de 1849. — « La Chambre invite le Gouvernement... » — Toujours l'étranger. — La goutte d'eau. — On rachète les Chemins de fer. — Le charretier et les gendarmes. — Le « *Temps* » pousse un cri d'alarme.

Aux Travaux Publics, je trouve un ministre qui vient doubler son ami M. Millerand, le chef collectiviste du ministère ; le doubler d'une façon bien terne sans doute, M. Baudin étant à M. Millerand ce qu'une image d'Epinal peut être à une charge d'artiste.

N'empêche que M. Millerand, à chanter seul, se serait cassé la voix, si la basse qui l'a accompagné en sourdine ne lui avait permis de tenir la scène jusqu'au baisser du rideau.

En tant que personnalité, M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, est le neveu de



Chanteurs des rues.

Baudin, représentant du peuple tué sur la barricade en 1851.

Il est vrai qu'il est né douze ans après la mort de son oncle ; mais le nom sonnait bien, et c'est peut-être la raison pour laquelle M. Waldeck-Rousseau a accepté l'homme des mains de M. Millerand et en a fait un ministre des Travaux Publics.

Quand ce nom parut à l'*Officiel*, je le croyais ingénieur, il paraît qu'il est avocat.

Cela m'explique les nombreuses circulaires de lui que publie à chaque instant mon journal; je les ai lues attentivement et j'en ai trouvé quelques-unes qui partaient d'un bon naturel.

Maïs ou M. Baudin neveu est un naïf, ce dont je doute, ou c'est un malin qui veut nous amorcer avec de belles paroles. Il sait fort bien par exemple, ayant sous sa surveillance les Compagnies de Chemins de fer, que pas une de ses circulaires ne sera observée ; car ce sont boniments de parade, sans portée ni sanction.

Prenons d'abord au hasard une circulaire concernant le public, où il recommande l'exactitude et l'obligation d'affichage dans les gares du retard des trains.

Jamais, au grand jamais, quand il y a un



retard, cette recommandation n'est suivie. Vous voyez le commissaire de surveillance se promener gravement sur le quai de la gare ; les voyageurs affairés interroger le sous-chef de service ; le sous-chef lève les bras en l'air, et ne répond rien.

Suivant l'aimable expression d'un gros bonnet d'une grande Compagnie, le voyageur étant un « *colis récalcitrant* », notre sous-chef, si on lui rappelle à ce moment la circulaire du ministre des Travaux Publics, lève les bras encore plus haut et court s'enfermer dans son bureau. Voyant cela le commissaire, pour s'éviter tout ennui, s'empresse d'imiter celui qu'il devrait rappeler à l'observation du règlement.

J'ai cité cette circulaire au hasard ; prenez-en une autre quelconque, ce sera toujours la même chose. Voilà pour les voyageurs.

Et la réglementation des heures de travail des employés que M. Baudin neveu avait si bien organisée ; comment est-elle suivie ? Exactement de même.

Nous avons décidément perdu notre caractère national ; on disait autrefois qu'en France tout finissait par des chansons, maintenant tout finit par des circulaires.

Au contraire, quand le document ne doit pas être publié, le ministre des Travaux Publics

n'agit pas de même et va au besoin à l'encontre des recommandations qu'il rend publiques.

Il me souvient, entre autres faits, qu'à Paris pour les Compagnies de tramways dits de pénétration, le Conseil général de la Seine, en approuvant le Cahier des charges, avait fixé la journée de travail à dix heures. Le cabinet du ministre a modifié cela et a porté la journée à douze heures. Si les employés ne deviennent pas collectivistes, c'est qu'ils entendront bien mal leur intérêt.

Passons aux ouvriers. Voulez-vous savoir comment le ministre actuel s'occupe d'eux ? Un fait au hasard fera juger du reste. En 1849, le ministre d'alors avait pris l'arrêté suivant :

Le Ministre des Travaux Publics considérant qu'il importe dans l'intérêt de la santé des ouvriers peintres de substituer le blanc de zinc au blanc de céruse dans les travaux de peinture exécutés par l'Etat;

Arrête ce qui suit :

A l'avenir le blanc de zinc sera exclusivement employé dans les travaux de peinture à l'huile exécutés dans les bâtiments de l'Etat par les ordres du Ministre des Travaux Publics.

Fait à Paris, le 24 août 1849.

Le Ministre des Travaux Publics,
T. LACROSSE.

Tout le monde sait le danger de l'emploi de la céruse ; chaque année les coliques de plomb

provoquées par l'emploi de cette peinture font de nombreuses victimes. A quelqu'un qui lui demandait d'appliquer cet arrêté qui n'a jamais été abrogé, M. Baudin neveu, a répondu que l'original de l'arrêté était égaré, que l'on n'en connaissait l'existence que par les citations seules des journaux de l'époque, mais que cela ne pouvait constituer une pièce officielle.

Vous ou moi, nous nous serions dit, qu'il n'y avait qu'à prendre un nouvel arrêté. M. Baudin n'a rien fait et en février 1902, un député, de son initiative privée, a déposé un projet de loi qui aboutira... peut-être.

Pour s'occuper de cela, le ministre est bien trop occupé à rédiger des circulaires ou à assister à quelque banquet; car assister à des banquets officiels est sa deuxième et dernière spécialité.

Passons aux grands travaux. Chaque année les Compagnies de chemins de fer ont besoin de renouveler une partie de leur matériel. Depuis plusieurs années elles avaient pris l'habitude de commander ce travail pour une bonne partie à l'étranger.

La Chambre s'émut et le 16 janvier 1900, à l'unanimité, vota l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le Gouvernement à user de ses pouvoirs sur les Compagnies de Chemins de fer

pour les obliger à faire construire tout le matériel nécessaire aux exigences du trafic et à répartir leurs commandes de façon à éviter les crises de chômage parmi les ouvriers spéciaux. »

Dans l'espèce le gouvernement, c'était le ministère des Travaux Publics ; il a dû, quoique je l'ignore, envoyer encore aux Compagnies une circulaire à ce sujet.

Voyons le résultat.

Les Compagnies avaient commandé à l'étranger :

En 1897, 65 locomotives d'une valeur approximative de 7.200.000 de francs.

En 1898, 44 locomotives d'une valeur approximative de 5.000.000 de francs.

En 1899, 36 locomotives d'une valeur approximative de 4.300.000 francs.

En 1900, pour tenir compte du vote de la Chambre et des instructions du ministre, les Compagnies ont commandé à l'étranger:

Cent soixante treize locomotives d'une valeur approximative de *vingt millions cinq cent mille francs.*

Ces chiffres sont officiels.

Avouons que pour accepter qu'on se moque de lui aussi bénévolement, M. Baudin neveu doit être un homme de bonne composition.

Mais en dehors de ses circulaires, M. Baudin

préfère les étrangers aux Français. Et en cela il suit la règle de conduite que lui dictent ses convictions internationales. Car je ne saurais trop le remarquer, le plus grand danger d'avoir mis M. Baudin neveu aux Travaux Publics, c'est



Etrangers.

de lui permettre d'appliquer ses opinions collectivistes. Quoique seigneur sans importance dans le défilé ministériel, M. Baudin n'en a pas moins joué un rôle qui n'était pas à l'intérêt de la France.

Si l'on considère le chemin parcouru par le parti collectiviste depuis quelques années, on peut se rendre compte de sa puissance, due à

son organisation, à sa ténacité et à sa discipline.

Il propose souvent une mesure qui applique ses théories à un moment où, loin d'être au



...et Français.

point, la question semble ne pas devoir être soulevée.

Il n'obtient qu'une protestation générale, ce qu'à la Chambre ils appellent la question préalable ; parmi nous, on dit un enterrement de première classe.

Sur 500 votants, dix collectivistes ont été seuls ce jour-là.

Eh bien ! le mort ressuscite : l'année suivante, ils ont trente voix.

La troisième, ils en ont cinquante.

Depuis qu'ils ont deux des leurs au ministère, on est tout étonné de voir entrer parfois dans notre législation une loi qui paraît venir du pays d'Utopie.

Le collectivisme est en réalité le socialisme d'Etat.

Dieu sait pourtant ce qu'un monopole peut être désastreux pour un pays.

Où il n'y a plus concurrence, il y a mauvaise fabrication, il y a exagération des prix et quand c'est l'Etat, il n'y a plus même de responsabilité.

Voyez les allumettes.

A l'étranger, il y a plus de vingt types d'allumettes différents, toutes meilleures les unes que les autres et d'un bon marché extrême. A Bruxelles, achetez un cigare de cinq centimes : on vous donne gratis, en plus, une boîte d'allumettes du type des nôtres, dites suédoises. C'est que la grosse (douze douzaines de boîtes) coûte là-bas *quarante centimes* et qu'en France on nous la vend quatorze francs quarante centimes ! Quatorze francs de plus seulement !

Et encore, en Belgique, si une marque est mauvaise, le consommateur n'a que l'embarras

du choix et tous les producteurs ont intérêt à livrer une bonne marchandise.

En France, il vous faut prendre ce que l'Etat vous vend, et ce qu'il vous vend sera toujours mauvais, puisqu'il n'a aucun intérêt à mieux faire.

Je crois même qu'il a intérêt à mal fabriquer, puisque plus d'allumettes rateront, quand on cherchera à les enflammer, plus il en vendra.



Les allumettes.

Rappelez-vous l'aventure de ce brave charretier qui avait acheté une boîte d'allumettes à un bureau de tabac. La nuit venant, il voulut allumer la lanterne de sa voiture, comme le prescrivent les règlements. Impossible: la boîte y passa.

Deux cents mètres plus loin surviennent les gendarmes. Contravention. De bonne foi, il les conduisit à l'endroit où les allumettes gisaient à terre et de là au bureau de tabac où il avait fait son achat. C'était très bien ; mais il n'en fut pas moins condamné pour n'avoir pas allumé sa lanterne.

Ce qui est arrivé à ce charretier menace de nous arriver pour d'autres choses beaucoup plus importantes.

Passons à un autre des services du ministère des Travaux Publics, les canaux.

Depuis deux ans M. Baudin n'a rien fait, absolument rien. En janvier 1902, le parti radical, voyant approcher les élections, se réveille et en une séance, presque sans discussion, il vote plus de sept cents millions de travaux pour la création, l'agrandissement et la réparation des canaux.

Notez qu'il n'y a pas un sou dans les caisses de l'Etat, que nous avons sur l'exercice 1901, plus de 200 millions de déficit et qu'il a été impossible de prévoir de nouvelles ressources.

Que direz-vous si le Conseil municipal de votre commune, alors que vous payez déjà en impôts, le maximum de centimes autorisé par la loi, votait pour trois ou quatre cent mille francs de travaux pour la voirie, l'eau, le gaz,

la mairie, etc., alors que vous savez parfaitement qu'il sera impossible de trouver un sou pour mettre ces travaux à exécution.

C'est pourtant ce qu'a fait le ministre des Travaux Publics, accompagné de la majorité socialiste et radicale de la Chambre.

C'est que les élections approchent et qu'il faut pouvoir vous dire combien on s'est préoccupé de cette question vitale.

Mais nous ne nous laisserons pas prendre à cette comédie.

Voilà encore, comme disait Rabelais, une *viande creuse*, qui ne saurait nous convenir.

Autre chanson, toujours sur le même air :

Cette année, le 24 janvier, le parti socialiste est venu demander à la Chambre le rachat et l'exploitation des Chemins de fer par l'Etat. Il a commencé par l'Ouest et le Midi, et la Chambre a voté ce rachat. Je sais bien que ce vote sera tout *de forme* et qu'il n'a aucune sanction possible pour le moment ; cependant qu'arriverait-il si, ne restant plus lettre morte, la chose venait à exécution ?

Actuellement, le chemin de fer de l'Etat est soumis à la loi des autres grandes Compagnies. Si vous avez subi un dommage, les tribunaux réguliers l'apprécient. Le jour où tout sera à

l'Etat, ce sera le tribunal administratif qui décidera. L'Etat sera à la fois juge et partie. Toujours l'histoire des allumettes !

Au point de vue financier, ce sera bien simple; actions et obligations de chemins de fer, deviendront rentes de l'Etat, et avec moins de rapport et pas plus de sécurité ; c'est encore nous qui paierons de nos revenus cette transformation socialiste.

Car il ne faudrait pas croire que l'Etat transformera les actions de chemin de fer en titres de rentes de compensation au cours du jour où se fera la conversion.

Voici le raisonnement que tenait M. Pelletan, le lendemain du jour du vote, dans le *Matin :*

« Prenez les cours de la Bourse : multipliez
« par le nombre des actions du Nord, de l'Est,
« de l'Orléans, du P.-L.-M., et du Midi et vous
« verrez que les 1470 millions versés par les ac-
« tionnaires pour la construction des chemins
« de fer, valent aujourd'hui en Bourse quatre
« milliards 470 millions. C'est un cadeau
« de 3 milliards fait, en vertu des contrats, par
« les contribuables, aux divers financiers qui
« les ont fondés depuis 1840. »

M. Pelletan ne se dit pas que si les chemins de fer n'avaient pas réussi, comme le croyait

au reste M. Thiers, les actionnaires auraient perdu leur capital, sans que l'Etat les indemnisât de leur perte.

Ce qu'il fait miroiter aux yeux, c'est le bénéfice, l'appât pour socialistes et collectivistes.



J'avais donc raison d'affirmer que si le rachat des chemins de fer par l'Etat était chose faite, sous un ministère socialiste, les porteurs d'actions perdraient plus des deux tiers de leur capital et de leur revenu.

Car, je ne saurais trop le répéter, M. Waldeck-Rousseau est à la traîne de MM. Millerand et Baudin.

Le jour de ce vote qui fera date, le 24 janvier 1901, tous les ministres, depuis M. Caillaux jusqu'à M. Millerand, ont voté, *pour la forme* contre le projet. Ils ont été mis en minorité par leurs propres troupes, les socialistes et les radicaux.

Battus sur une question de cette importance, question vitale pour la France, ont-ils donné leur démission ?

Qu'arrivera-t-il s'ils restent au pouvoir avec une majorité radicale plus compacte après les élections de mai ?

Et que deviendrons-nous, si alors (je cite les expressions du « *Temps* »), *la situation paraît « plus propice aux aventures et si le gouvernement semble plus enclin à les affronter ?*



XI

Au Ministère des Colonies

Colonies françaises. — Fonctionnaire ou forçat. — Est-ce un mot d'ordre ? — Anglais et Allemands. — Même guitare. — Garde civique. — Comment on empaille un singe. — Les blanchisseries mécaniques. — Faux départ. — Le défilé des figurants.

Nous avons des colonies, nous n'avons pas de colons ! Avec une immense étendue de territoires, avec les plus patients et les plus énergiques explorateurs du monde, avec des pacificateurs et organisateurs comme le général Galliéni, l'intègre et regretté M. Ballay, et avec M. Doumer, nous ne colonisons pas.

Nous avons encore un Conseil supérieur des Colonies où se réunissent des hommes de haute compétence. Malgré tout cela, nos colonies non seulement ne se suffisent pas à elles-mêmes, mais coûtent très cher à la métropole.

Je me souviens d'une anecdote déjà ancienne qui n'a pas vieilli.

En 187..., un ingénieur de talent, ancien con-



Au Conseil supérieur.

seiller municipal de Paris, était allé en Guyane chercher s'il existait des gisements aurifères assez importants pour pouvoir être exploités.

Il revint de là-bas, neuf ou dix mois après. A Paris on oublie vite. C'était un disparu.

Passant sur le boulevard, il s'approcha d'une table où étaient assis quelques anciens amis.

Stupéfaction. Reconnaissance. Et l'un d'eux de lui dire :

— D'où diable ! venez-vous, mon cher ?

— J'arrive de la Guyane.

— Ah ! vous étiez fonctionnaire ?

— Mais non.

— Alors vous étiez forçat ?

Et toute la table de partir d'un éclat de rire.

Ainsi des gens instruits, lettrés, ne voyaient de place à la Guyane que pour des fonctionnaires ou des forçats.

Voilà le premier motif de notre mauvaise colonisation.

Qu'un parent ou ami d'homme influent ait besoin de disparaître, on lui trouve toujours dans quelque coin éloigné, une résidence ou une sous-résidence, ou quelque autre poste.

Lorsque le colon arrive, c'est le gêneur qui pouvait bien rester chez lui, et il n'y a pas de misères ou d'ennuis qu'on ne lui crée.

J'entends le colon français, parce que, par une sorte d'intuition, ou peut-être à la suite d'un mot d'ordre chuchoté discrètement au Pavillon

de Flore, Anglais et Allemands sont généralement accueillis à bras ouverts.

Nous avons en France, de très importantes sociétés de colonisation : à leur tête se trouvent des administrateurs de haute valeur, appartenant à toutes les opinions politiques.

Demandez-leur ce qu'ils pensent des difficultés qu'il leur a fallu lever jusqu'à ce jour ou contre lesquelles ils doivent combattre sans repos.

Faites-leur dire aussi combien les sociétés anglaises et allemandes s'implantent avec facilité sur nos territoires.

Ils vous raconteront également que telle concession qu'ils avaient étudiée, pour laquelle ils étaient préparés, qu'ils demandaient parfois depuis de longs mois, leur a été enlevée et donnée à quelque société anglaise en moins de temps que je ne mets à l'écrire.

Car notre ministre des Colonies M. Decrais est anglais, comme M. Delcassé est anglais, comme tout le ministère penche du côté de l'Angleterre.

Le réquisitoire qu'a fait M. Etienne dans son discours sur les Affaires étrangères, nous a montré l'action de l'Angleterre partout et M. Delcassé acceptant avec sérénité les vexations les plus odieuses.

Chez M. Decrais, c'est la même guitare avec des variations sur le même motif. Seulement le récitatif de M. Delcassé doit être joué *lamento* et celui du Pavillon de Flore, *amoroso*.



Les deux guitaristes.

Au fond, c'est toujours nous qui sommes joués et de cette triste comédie, il n'y a pas à tirer de moralité, car c'est la chose qui manque le plus.

Après avoir décrit en ces quelques mots la

situation extérieure : fonctionnaires qui expient leurs péchés de jeunesse, colons français molestés, étrangers accueillis à bras ouverts,



A son banc.

voyons ce qui se passe à l'administration centrale de M. Decrais.

Là encore on applique avec une variante le mot de Beaumarchais.

M. Decrais dit : « Nul n'aura de faveurs hors moi et mes amis. »

L'école coloniale est presque désorganisée, les passe-droits sont partout.

On a parlé aussi de traite des nègres, d'excédents de dépenses sur le budget prévu pour le cabinet du ministre, du suicide d'un haut fonc-



J'en ai vu bien d'autres !

tionnaire, de grattages d'écritures, d'enquêtes compromettantes, etc.

Qu'on ne se dise pas qu'en tout cela il y a plus de fumée que de feu.

A la dernière discussion du budget, en février, MM. Chautemps, Le Hérissé, de Montebello, ont précisé des faits de toute sorte.

On a montré à M. Decrais ses violations de la loi; il a opposé aux critiques un mutisme absolu, seule réponse qu'il pût faire.

La Chambre a exprimé les sentiments d'estime qu'elle a pour le ministre en votant à l'unanimité contre lui.

Un cahot relève l'autre ; cela n'a pas d'importance; et puis le Cabinet est comme le militaire de la garde civique de Bruxelles : il en a bien vu d'autres !

Terminons cependant par quelques notes plus gaies sur le ministère funèbre que dirige M. Decrais.

Savez-vous comment on empaille un singe ?

Si vous l'ignorez, n'allez pas pour cela chez un naturaliste; passez simplement au Pavillon de Flore.

En juillet 1899, dans une de nos possessions d'Afrique, on avait à envoyer au Jardin des Plantes un singe de je ne sais quelle espèce.

Toujours est-il que le singe étant mort on le fit empailler, et comme il n'y avait pas de crédit au budget extraordinaire, on dût en créer un, qui, de cinquante francs, la première année, est arrivé en trois ans à la somme de deux mille francs.

Dans cette colonie, lorsqu'on a fait une dépense inacceptable, on l'inscrit sous une autre

forme au budget. On appelle cela « empailler un singe ».



Les blanchisseries mécaniques.

Nous avons décidément de jeunes résidents qui n'ont pas oublié leur boulevard.

Les anecdotes amusantes abondent : Vous parlerai-je de cette avant-dernière circulaire du ministre des Colonies où il recommande aux gouverneurs et résidents d'étudier l'établissement de blanchisseries mécaniques dans leurs postes : (Inutile d'ajouter que tous les renseignements à ce sujet seront donnés par le ministère aux fonctionnaires qui les demanderont.)

Dans un pays où la main-d'œuvre ne coûte presque rien, voilà encore une idée peu banale ! monter des blanchisseries mécaniques pour nègres !

Souvent, les choses en ont été à ce point, qu'à un moment tous les journaux, même les plus modérés, ont parlé du départ de M. Decrais comme d'une chose faite.

La nouvelle avait été annoncée tout d'abord par une revue amie du ministère.

S'il n'y avait pas la consigne et les deux guetteurs il y aurait eu plusieurs fois des coups d'éclat.

Bref tout s'est arrangé et je préfère pour moi ces scandaleuses temporisations.

M. Waldeck-Rousseau après réflexion a gardé M. Decrais, il a bien fait. Le ministre actuel des Colonies aurait manqué à la collection ministé-

rielle, et nous aurions regretté qu'il ne fût pas à sa place dans le défilé final.



Tout s'est arrangé.

M. Pelletan a eu du reste un joli mot au sujet de M. Decrais lors de la dernière discussion du budget des colonies.

Rappelant le mot de M. Thiers :

— Saluez, disait-il, vous ne le reverrez plus.

Certains prétendent qu'il voulait parler du budget.

Il est bien capable d'avoir parlé du ministre.



III

CE QU'IL NOUS RESTE A FAIRE

Au feu. — L'union. — Les suites d'une promenade et d'une partie de pêche. — Ça vous embête ? — A Roubaix. — Débâcle collectiviste. — Déclarations d'un prisonnier. — *Nolens, nolens*. — Au coin du bois. — La dynamite. — Attention au mot d'ordre. — Le *Bloc*. — Succès final.

Voilà la situation !

Et maintenant, me direz-vous, qu'y pouvons-nous ?

Ce que vous y pouvez, mon cher voisin, c'est agir et ne pas laisser faire.

Vous habitez un pays, où vous avez deux voisins avec lesquels, sans être faché, vous êtes un peu en froid, souvent pour bien peu de chose; l'un, c'est pour une question de mur mitoyen, l'autre, parce qu'il a été votre concurrent au Conseil municipal !

Vous entendez crier au feu ! Le feu est chez votre voisin de gauche. Vous pensez bien, à ce

moment-là à votre mur mitoyen, ou au prochain conseil municipal !

Vous prenez tous les seaux disponibles; vous vous précipitez dehors, et vous vous mettez à la chaîne.

De tous les coins du pays, on accourt, tout



Au feu!

le monde apporte ses seaux et vient offrir ses bras.

L'incendie éteint, bien souvent on oublie les petites rancunes, et tels qui se parlaient à

peine la veille, sont heureux de se serrer la main le jour suivant.

C'est exactement ce qui se passe en France aujourd'hui.

Une main criminelle a mis le feu à l'édifice public.

Il faut que tous ceux qui sont du parti du sol s'unissent dans un suprême effort pour éteindre ce feu.

Et ne vous dites pas qu'il y aura bien assez de monde sans vous pour arrêter l'incendie, c'est-à-dire que le jour du vote, une voix de plus ou de moins n'aura pas grande importance.

Nous sommes en France douze millions d'électeurs. Savez-vous combien il y en a qui se tiennent ce raisonnement, que leur voix ne changera rien au résultat ?

Quatre millions ! Le tiers des votants.

Notez que tout ce qui est collectiviste, ou radical vote sans abstention.

Nous seuls, cultivateurs, commerçants, travailleurs sérieux, rentiers, etc., nous n'allons pas régulièrement au scrutin.

Pourquoi ?

Aux dernières élections de mon Conseil municipal j'avais personnellement un voyage à faire; Jean, mon voisin, qui est un des meilleurs ou-

vriers de l'usine d'à-côté avait projeté d'aller déjeuner à la forêt avec sa petite famille et ils sont partis à six heures du matin ; M. A était à la chasse et M. B à la pêche; tous nous nous som-



L'un va en voyage, l'autre à la pêche.

mes dit qu'une voix de plus ou de moins ne ferait rien et le résultat en a été que la liste radicale socialiste a passé à trois voix de majorité.

J'ai vérifié le vote : sur 402 électeurs que nous sommes, il y avait eu 85 abstentions, toutes de notre parti, sauf 3 voix d'électeurs radicaux qui étaient malades et n'avaient pu sortir pour aller à la mairie.

Voilà comme nous sommes et tout le mal vient de notre indifférence ou de notre négligence.

A présent nous voilà, pour plusieurs années, avec un Conseil municipal socialiste qui vote à tort et à travers des dépenses absolument inutiles.

J'ai fait une observation très calme à un con-



Çà vous embête?

seiller avec lequel je suis en assez bons termes.

Savez-vous ce qu'il m'a répondu :

— Ça vous embête, hein ? Eh bien ! ce n'est pas fini, vous en verrez bien d'autres.

Je le crois que ça m'embête, comme il dit si agréablement; mais la leçon n'est pas perdue

et aux prochaines élections, ce ne sera pas ma faute si la liste socialiste passe à nouveau.

Le raisonnement que je me suis tenu pour les affaires de ma commune, il nous faut le tenir pour les affaires de la France.

Voyez ce qui s'est passé à Roubaix :

Il y avait une municipalité socialiste qui croyait être maîtresse du pays.

Quand M. Motte, député républicain de la circonscription, parlait à la Chambre sur les questions ouvrières, avec la compétence d'une vie entièrement consacrée au travail, les socialistes lui criaient ironiquement : « Allez donc dire cela à Roubaix ! »

Le hasard a voulu que, furieux de voir repousser à la Chambre une demande qu'ils avaient faite, les conseillers municipaux de Roubaix ont donné leur démission, sûrs qu'ils étaient d'être réélus et comptant par ce moyen, exprimer leur mécontentement.

M. Motte est allé à Roubaix. Il a pressé les uns, harcelé les autres, supplié tout le monde de ne pas s'abstenir, et de comprendre qu'une voix de plus est toujours importante.

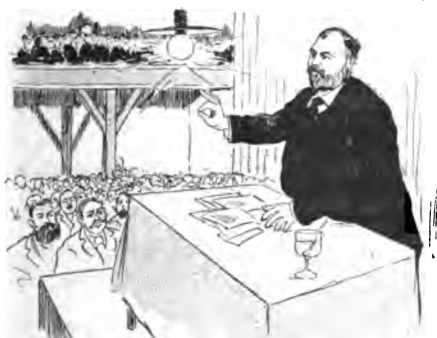
Son conseil a été suivi : tout le monde a voté et... les collectivistes sont restés sur le carreau.

Ce que M. Motte fait à Roubaix, il faut que nous le fassions partout. Pas de promenade le

jour du vote, pas de pêche, pas de voyage. Tout le monde au scrutin.

Si nous ne nous abstenons pas, le parti ministériel sera battu.

— Mais, allez-vous me dire, je sais bien, Jacques, que vous êtes un bon républicain, et que



M. Motte à Roubaix.

vous l'avez toujours prouvé. Mais votre voisin est conservateur, comment votera-t-il avec vous ?

— Il votera parce que, comme je vous l'ai dit, la maison brûle et qu'il faut éteindre le feu.

Voilà encore en effet un des arguments que viendront vous lancer dans les jambes vos adversaires.

« Le gouvernement est républicain, et ce sont

tous les ennemis de la République qui sont réunis contre lui ? »

Halte-là ! ces gens-là mentent et ils le savent fort bien.

Le 14 novembre 1899, à la rentrée des Chambres M. Waldeck-Rousseau, à la question qu'on lui posait, en l'accusant d'avoir renié ses opinions anciennes, faisait la réponse suivante :

« *Les événements obligent le gouvernement*
« *à réunir devant le danger tous les républi-*
« *cains.*

« *Ceux-ci, une fois les difficultés disparues,* **reprendront chacun leur programme** ;

« *Enfin, à l'heure actuelle, il y a un péril plus*
« *imminent que le péril social, c'est le péril*
« *contre-révolutionnaire.* »

J'ai dit ailleurs la bouffonnerie de cette idée de contre-révolution. Elle est loin, si elle court encore.

Mais ce que je sais fort bien, c'est que les doctrines collectivistes, que M. Waldeck-Rousseau déclarait alors être « *idées personnelles de M. Millerand* » ont quitté le domaine de la théorie pour passer dans la pratique.

Et il en est résulté que si le cauchemar contre-révolutionnaire n'a existé que dans l'imagination de M. Waldeck-Rousseau, l'attaque *contre-sociale*, programme de ceux qui ont amené le

Président du Conseil au pouvoir, est une parfaite réalité.

Que M. Waldeck-Rousseau ait inventé la contre-révolution, c'est déjà très imaginatif, mais qu'il s'illusionne sur ce qu'on lui fait faire, qu'il le veuille ou non, c'est une autre affaire !

N'avait-il pas déjà eu l'extraordinaire audace, dans sa déclaration ci-dessus, de prétendre exclure de la République plus de deux cents députés tous républicains et qui l'étaient avant lui!

Pour moi, je crois que le scepticisme est la seule opinion de M. Waldeck-Rousseau et que sa principale conviction consiste à n'en point avoir.

Au pied du mur, on connaît le maçon : aux paroles et aux actes, je crois aujourd'hui connaître M. Waldeck-Rousseau.

A Saint-Etienne, en janvier, lorsqu'il a voulu faire l'apologie de son ministère, où nous a-t-il prouvé qu'il avait sauvé la France de la contre-révolution ?

Par contre, je vois très bien le péril social où nous entraînent les doctrines collectivistes appliquées.

J'en vois les résultats tout le long des années, sous le ministère actuel.

J'y vois la sécurité des routes et des chemins troublée à ce point qu'un député radical, M. Ber-

téaux, questionne à ce sujet le gouvernement.

Je vois le pillage de l'église Saint-Joseph et l'amnistie des anarchistes qui avaient commis ces déprédations, votée avec l'approbation du ministère.

J'y trouve les grèves infiniment plus nombreuses qu'avant le Cabinet actuel et moralement favorisées par le ministre du Commerce, M. Millerand.

A Chalon, à Montceau-les-Mines, au Havre, à Marseille le sang a coulé, et la cartouche de dynamite a fait son travail.

Si *révolutionnaire* veut dire *l'homme qui démolit*, nous sommes tous *contre-révolutionnaires*, car jamais autant de ruines, de faillites, de désastres n'ont existé, que sous la direction collectiviste actuelle du ministère.

Où sont les réformes ?

Les quelques lois utiles votées pendant ce ministère étaient prêtes à son arrivée.

La loi sur le régime hypothécaire et celle des successions ont été contresignées par les ministres actuels lors de leur promulgation; elles ne provenaient pas de leur initiative.

Je me trompe : une seule réforme aurait été vraiment démocratique dans la loi sur les successions ; l'impôt progressif qui est, pour un héritage entre frère et sœur, par exemple, de



L'émeute à Châlon.

8 fr. 50 s'il s'agit de 1.000 francs à recevoir et de 12 francs pour cent si l'on hérite d'un million.

Au-dessus de ce million, qu'il y en ait trois, dix ou vingt, on ne paiera jamais que 12 francs pour cent, sans progression ascendante.



Le pillage de l'église Saint-Joseph.

Toucher aux millions du parti cosmopolite, M. Millerand n'y songeait pas plus que M. Waldeck-Rousseau : M. Reinach, l'agent du parti, aurait bien voulu voir cela!

Et M. Berteaux, conseiller financier du ministère, laissera quelques millions à ses héritiers en mourant.

Enfin dans son discours de Saint-Etienne après de vagues affirmations, M. Waldeck-



Laissez cela !

Rousseau glisse doucement sur le terrible passif dont le Cabinet est responsable ; il passe sous silence l'agriculture, le commerce et l'industrie à bout de forces, et il laisse à M. Caillaux le soin de chercher d'extraordinaires paradoxes pour expliquer le déficit de deux cents millions que nous trouverons à leur départ.

Déjà, cette année, il faut nous attendre à une majoration certaine de 15 pour 100 d'impôts et ces impôts ne viendront pas du fait de la com-

mune que nous habitons, ni du fait du département à la suite de votes du Conseil général.

Non ! nos conseillers municipaux et nos conseillers généraux ont géré nos impôts sans se lancer dans les aventures et se sont bien gardés, connaissant nos besoins et notre peu de prospérité pour le moment, d'aggraver encore cette situation désastreuse. Beaucoup même ont cherché à l'atténuer dans la mesure du possible.



Non, Monsieur le Président !

Seul l'Etat, faisant de mauvaise politique, a mal géré ses finances.

Aussi, devant nos institutions menacées, la propriété de plus en plus grevée, devant l'armée qu'ils veulent avilir, devant les impôts grandis-

sants et l'insécurité publique, nous renverrons à M. Waldeck-Rousseau le paroles qu'il a prononcées en novembre 1899 et nous lui dirons :

Vous nous avez trompés ! Il n'y avait pas de contre-révolution en jeu lorsque vous avez pris le pouvoir.

Pour une cause inconnue, *vous avez renié, et vos amis, tous bons républicains, et les déclarations, et les actes de toute votre vie.*

A notre tour, les événements que vous avez créés nous obligent à nous réunir contre vous.

Lorsque le péril social sera passé, et la France sauvée, **chacun de nous reprendra son programme.**

Ce sont vos propres paroles, M. Waldeck-Rousseau !

Et si parfait que soit votre aplomb, si extraordinaire que soit votre ascension vers le sommet de la Montagne, vous n'allez peut-être pas prétendre sans rire que M. Allemane et sa suite sont meilleurs républicains que M. Ribot, que M. Cavaignac, ou cent autres qui vous ont honoré de leur amitié et que vous avez reniés !

Donc, mes amis, aux urnes! En bloc! Pas d'abstention. Il s'agit pour nous cette fois de vie ou de mort. Ne demandez pas à votre candi-



La débâcle.

dat s'il est républicain progressiste, rallié ou conservateur.

Demandez-lui s'il veut éteindre l'incendie, s'il veut mettre à bas le ministère Waldeck-Rousseau!

Tous au scrutin et nous sommes sûrs de la victoire !



QUELQUES FABLES

A CEUX

qui vont disparaître

SOUVENIR

DE

JACQUES BONHOMME

et

THOMAS GRAIND'ORGE

I

L'Ours et les deux Compagnons

Pour M. WALDECK-ROUSSEAU.

Reinach avec Waldeck, toujours outrecuidants,
A monsieur Zadock-Kahn vendirent,
Les voix des gens de ville, et de nos paysans;
Le marché tenait ferme, au moins à ce qu'ils dirent.
Ainsi leur grand Rabbin n'aurait plus désormais
A créer de nouvelle Affaire,
Pouvant tout démolir, à son gré, sans jamais
Craindre le vote populaire.
Mais le Suffrage Universel,
Leur à leur compte et non à celui plus réel,
De Ceux dont il rend la pensée
Sur les deux malandrins se précipite au trot
Pour en faire une fricassée.
D'intérêts, à ce temps, point ne dirent un mot..
Monsieur Joseph Reinach grimpe au faîte d'un arbre;
Waldeck plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent,
Ayant quelque part ouï dire,
Que le Peuple bien peu souvent
S'acharne sur un corps qui ne vit ni respire.

L'Universel Suffrage entre dans ce panneau :
Il voit ce corps gisant, le croit privé de vie,
Et de peur de supercherie



Le tourne, le retourne, approche son museau
Flaire aux passages de l'haleine.
— C'est, dit-il, un cadavre. Otons-nous, car il sent.

Lors il s'en va, croyant être tiré de peine...
Sitôt Reinach de son arbre descend



Court à Waldeck-Rousseau, lui dit que c'est merveille
Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal.
— C'est vraiment, je le vois, un vilain animal!

Mais que t'a-t-il dit à l'oreille?
Car il t'approchait de bien près,



Te retournant avec sa serre.
— Il m'a dit qu'il ne faut jamais
Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre.

II

La Cigale et la Fourmi

Pour M. MILLERAND.

Les Syndicats ayant chanté
        Tout l'été
Le Ça ira, la Carmagnole
— (Un rude chant qui n'est pas gnolle) —



Se trouvèrent au dépourvu
Quand le mauvais temps fut venu.
Bien qu'on sentît venir la gêne,
Pourtant, ils n'étaient pas en peine
Leur ami, Monsieur Millerand,
Un vrai, presque « sorti du rang »,
Avait dû faire une réserve;

Les grands projets, la rente ouvrière et la loi
Des accidents, semblaient garants de bon aloi,
Et les délégués, pleins de verve,
S'en allèrent, sans plus demander au baron
Millerand, quelque argent : « Ils n'avaient plus le rond,
« Et comptaient sur son Excellence,
« Parlant au nom des Syndicats. »
Mais le baron, toujours régence,
De leur répondre : « Avant d'examiner le cas
« Que faisiez-vous en saison automnale? »
— « Tous nous avons chanté l'Internationale ! »
Répondent-ils en rayonnant.
— « Citoyens, ne vous en déplaise
« Vous en preniez trop à votre aise,
« Eh bien! crevez maintenant!



III

Le Coq et la Perle

Pour M. Caillaux

Delcassé qui n'est pas diplomate à demi,
Apporta triomphant à Caillaux, son ami,
Tout fier et redressant l'échine
Un superbe papier de Chine,
C'était un bon traité, où l'on nous promettait
De nous payer... un peu plus tard, — la forte somme ;



Et notre ministre, en somme,
Sur l'apport du papier comptait
Pour dérider Caillaux, qui, de ce ministère
Etait le trop pauvre argentier.
Mais l'autre s'écrie : « O misère!
Je crois, tout comme toi, que ce papier est bon,
Mais le moindre ducaton
Ferait bien mieux mon affaire.

IV

Le Loup et le Chien

Pour M. BAUDIN neveu

Un mineur qui n'avait que les os et la peau,
Tant la peine était dure et la misère grande,



Rencontre un gros monsieur, aussi dodu que beau,
Bas de soie, et vêtu de riche houppelande.
Le dévaliser à merci.

Le voyageur l'eût fait sans le moindre souci.
        Mais il fallait livrer bataille,
        Et le monsieur était de taille
        A se défendre hardiment,



        Aussi le mineur, poliment,
Entre en propos, et lui fait compliment
        Sur son embonpoint qu'il admire.
L'autre, se rengorgeant à ces mots, de lui dire :
— « Il ne tiendra qu'à vous d'être aussi gras que moi,
Mais il faut pour cela vous trouver un emploi.
        Vos pareils sont tous misérables
        Menant un train de pauvres diables,

Mal vêtus et crevant la faim.
Suivez-moi! vous aurez un bien meilleur destin. »
Le mineur dit : « Que faut-il faire?
— Il faut entrer au ministère;
Alors vous aurez à foison
Des reliefs de toute façon,
Sans vous parler de mainte aubaine. »
Et le mineur déjà se croyait hors de peine
Quand sous l'habit du sire, il vit un grand collier,
D'un superbe et brillant acier.
— « Q'est-ce là? lui dit-il. — Rien! — Quoi, rien?
[— Peu de chose.
— Mais encore? — Je vais vous en dire la cause :
Au ministère, ami, comme premier huissier
Je suis attaché : mais je pense
Avoir là-bas quelque importance
Près de Monsieur Monis, notre grand justicier. —
— Attaché, dit l'autre! Elle est forte!
Vous n'allez pas où vous voulez?
— Non fit le gros monsieur, qu'importe!
— Il importe très fort et si vous appelez
Cela vivre dans l'abondance,
Point ne me remplirai la panse!
Vous pouvez conserver, mon vieux, votre trésor! »
Cela dit, le mineur s'enfuit et court encor.



V

Les Loups et les Brebis

Pour mes Parents et Amis.

Après pas mal de temps de guerre déclarée,
Dans une très prochaine et charmante contrée,



Les coquins firent paix avecque les Bourgeois.
— Je parle des coouins qu'on appelle anarchistes

Et d'autres noms encore qui finissent en istes; —
Citoyens de partout, sans patrie et sans lois.
La paix se conclut donc : on donna des otages
Le Coquin ses enfants, l'autre sa garnison,
Puis l'on but à la paix, et plus que de raison.

L'échange en étant fait par ces moyens peu sages,
Au bout de quelque temps, les petits coquinots
Se virent francs coquins et friands de tuerie :
Des bourgeois imprudents, ils firent boucherie
    Sans oublier d'emporter leurs magots.



Chargés de leur butin, alors ils se retirent :
Ils avaient averti les leurs secrètement.
        De bonne foi, naïvement,
La garnison se vit étranglée en dormant.
Cela fut sitôt fait qu'à peine ils le sentirent.
Tout fut assassiné. Pas un seul n'échappa.

        Nous pouvons conclure de là
Qu'il faut faire aux méchants guerre continuelle.

        La paix est fort bonne en soi,
        J'en conviens; mais, de quoi sert-elle
        Avec des ennemis sans foi.

VI

Le Satyre et le Passant

Pour M. le Président du Conseil

Monsieur Waldeck, dans mon gîte
Un jour étant survenu,
Soufflait dans ses mains très vite,
Et, n'étant pas parvenu



A chauffer de son haleine
Ses pauvres doigts engourdis,
— (Pourtant comme une baleine
Il soufflait!) — sous l'appentis,

Près du feu de cheminée,
Il s'approcha tout d'abord
Et, la flamme ranimée,
Se réchauffa plus encor.



Puis il dit : « Qu'est-ce qu'on mange? »
Je réponds : « Asseyez-vous ;
A côté, près de la grange
Mijote une soupe aux choux. »

Et voilà sur le potage
Qu'il souffle encore une fois,
Comme il soufflait avec rage
En arrivant sur ses doigts.

Et moi, pensant à la fable
Du Satyre et du Passant,
Je lui dis d'un air affable :
« Veuillez sortir à présent !

Ne plaise aux Dieux que je couche
Avec vous sous même toit :
Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid. »



VII

Le Coche et la Mouche

Pour M. Delcassé

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,



Cinq voyageurs poussaient un coche.
Du berlingot tout était descendu ;
L'attelage suait, soufflait, était rendu.
Delcassé vient et des chevaux s'approche
Prétend les animer par son bourdonnement,

S'imaginant à tout moment
Qu'il fait, lui seul, avancer la machine.
Cahin-caha, le char chemine
Et sur le tard arrive en haut.
Delcassé s'écrie aussitôt :
Voilà le coche dans la plaine!
Je puis donc respirer; ces gens sont hors de peine!

Morale: Il faut toujours vous adresser
Quand vous n'aurez pas besoin d'aide
A notre excellent Palamède
Sir Theophilus Delcassé.



VIII

La Chauve Souris

Monsieur Waldeck, très correctement mis
Suivait un chemin creux, s'en allant à la ville.
Il venait de chez des amis
Et regagnait son domicile.



Je suis oiseau, voyez mes ailes!

Voilà qu'au coin du bois survient un malandrin
Qui, sans plus tarder, vous l'arrête.
Mais l'autre, sans perdre la tête,
Lui dit d'un air de spadassin,

En lui montrant large ceinture rouge :
« Mon ami, vous n'y pensez pas !
Je suis à vous, et vais suivre vos pas,
Et ne craignez pas que je bouge ! »
Il faut conter que l'homme était armé
Et Waldeck point, c'est ce qui nous explique
Qu'il ne pouvait donner d'autre réplique.
On le conduit au lieu très inaccoutumé
Où les brigands avaient leur gîte.



Je suis souris, vivent les rats.

Le sire leur conta bien vite
Que jamais il n'était allé
Chez les bons bourgeois que pour faire
Quelque coup, quelque bonne affaire !
On l'acclame ! Il est installé
Chef des brigands, et dans cette besogne
Il travailla sans souci ni vergogne.
Mais voilà les coquins battus
Et pris par les soldats. On instruisit la cause ;
Waldeck tâcha d'abord d'atermoyer ; la chose
Valait que tous, sauf lui, fussent pendus !
Mais lui n'était resté qu'afin de mieux défendre

Les gens du pays, ses amis,
Et s'il s'était tant compromis,
C'était pour le seul bien de l'affaire publique.
On ne dit pas s'il reçut la réplique :
Je crois que par pitié, peut-être indifférent,
Le juge le chassant, vous le mit à la porte.
Waldeck partit, de telle sorte
Qu'il erre depuis lors comme le Juif-Errant.



Quelques
Proverbes
expliqués

Le général André affectionne les Rébus :
C'est son passe-temps favori.
(*Les Journaux.*)



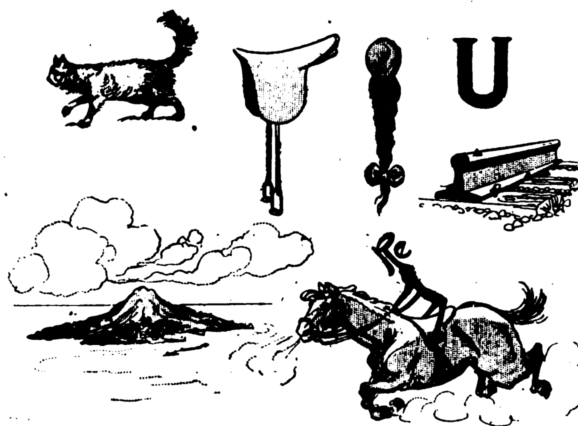
Pour les loisirs du

FRÈRE .·. ANDRÉ

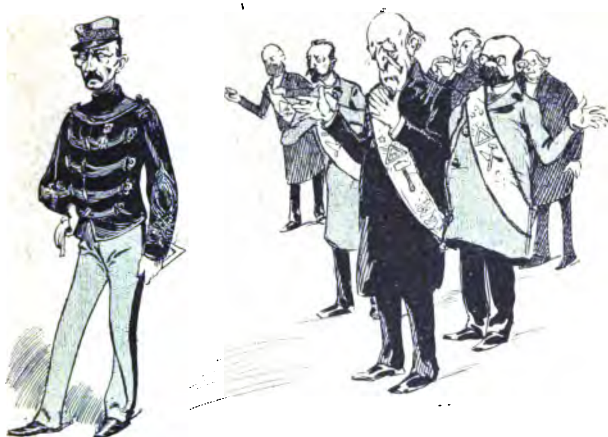
GÉNÉRAL DE DIVISION
MINISTRE PROVISOIRE DE LA GUERRE

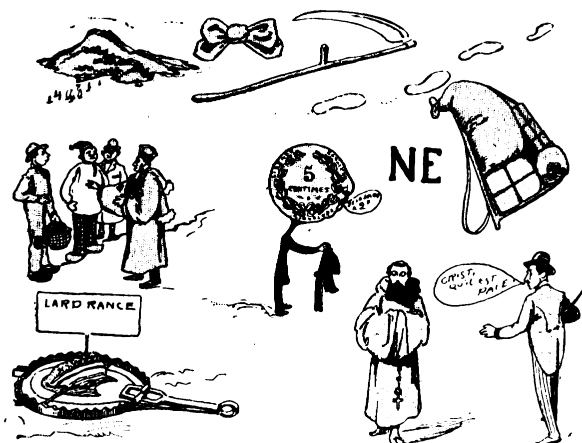
THOMAS GRAIND'ORGE





Chassez le naturel, il revient au galop.

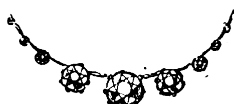




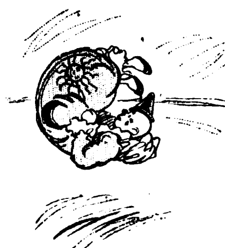
Il ne faut pas juger les gens sur l'avvarence, souvant l'habit, ne fait pas le moine.





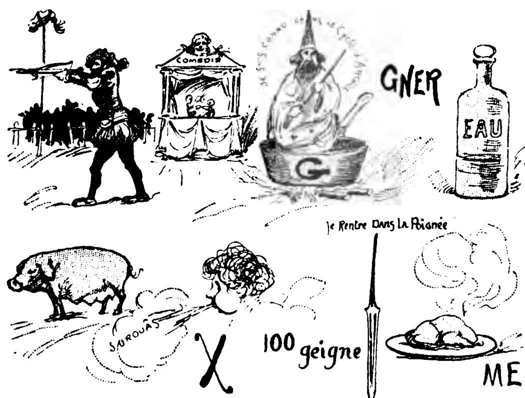






Au bout du fossé la culbute.

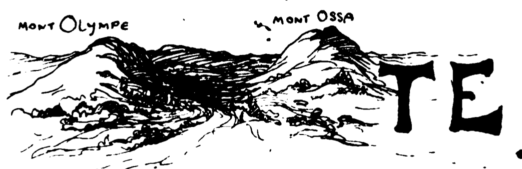




Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui, qui souvent s'engeigne soi-même.

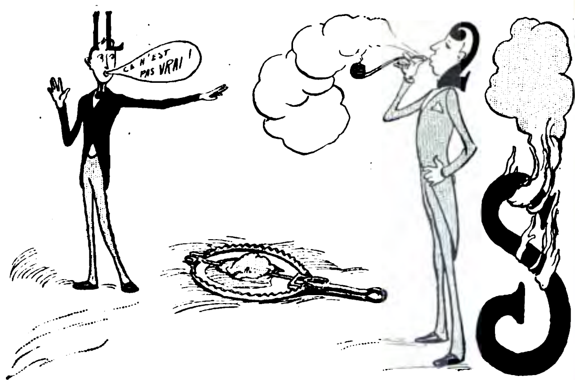




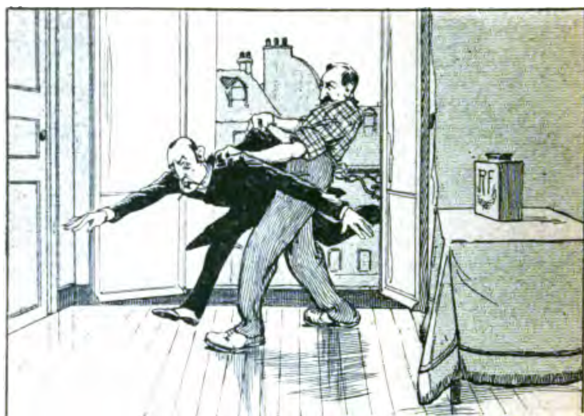


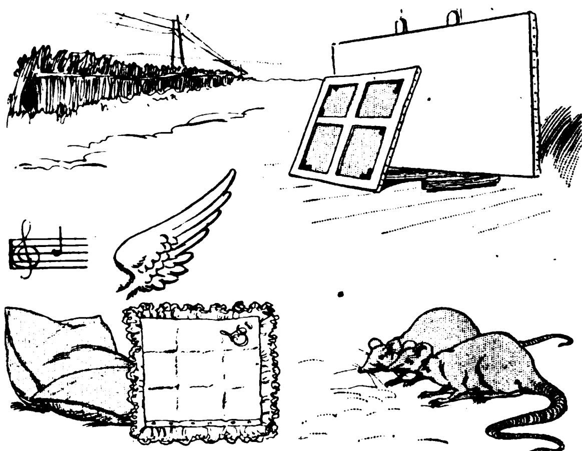
Qui sème le vent récolte la tempête.





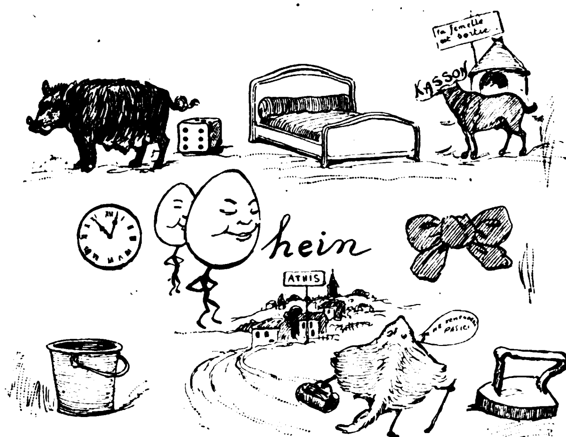
Il n'y a pas de fumée sans feu.





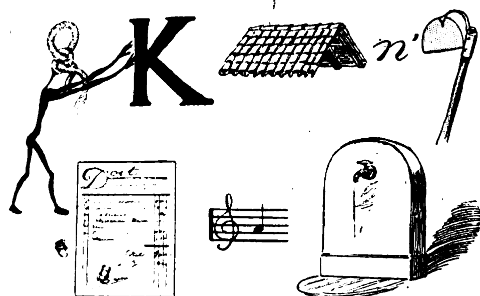
Aide-toi, le ciel t'aidera.





Les délicats sont malheureux, rien ne saurait les satisfaire.

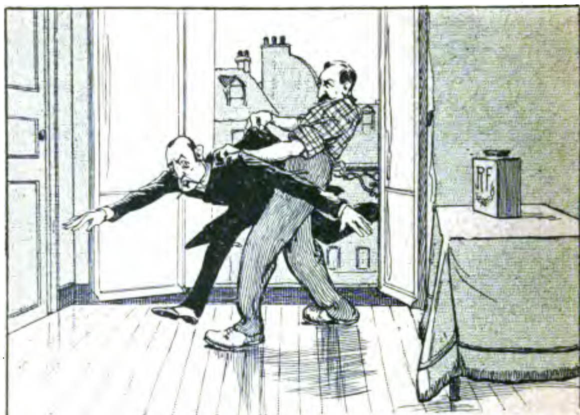


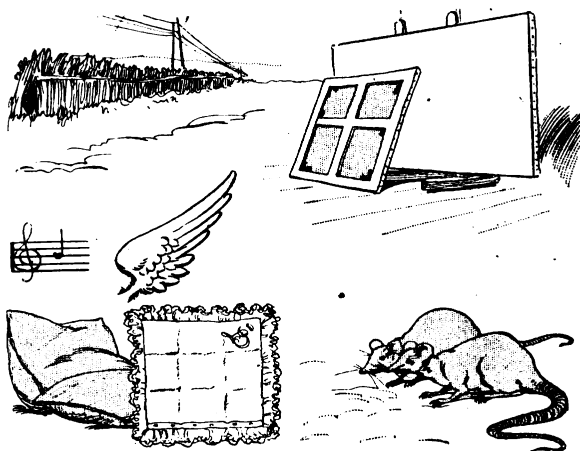


Ne t'attends qu'à toi seul nous conte Lafontaine.

TABLE







Aide-toi, le ciel t'aidera.